



Nautitech 44

CATEGORIE DE CONCEPTION A

Manuel du propriétaire

Selon la Directive Européenne 2013/53/UE



Cette page est blanche intentionnellement

Cette page est blanche intentionnellement

Cette page est blanche intentionnellement

Votre vendeur

Nom	_____
Adresse	_____

Est le représentant **NAUTITECH CATAMARANS** et vous apportera toute l'aide nécessaire pour résoudre les problèmes que vous pourriez avoir lors de la mise à l'eau et du matage, ainsi que pour les contrôles techniques de mise en service et d'entretien de votre bateau. Il vous assistera, au besoin, pour les démarches administratives d'immatriculation de votre bateau.

Dès que vous êtes propriétaire, prenez connaissance du manuel propriétaire livré avec votre bateau, datez et signez les récépissés ci-dessous et donnez (ou envoyez) le dernier à votre vendeur.

Récépissé du manuel de propriétaire à conserver dans votre manuel

Je soussigné :

Nom

Adresse

Propriétaire du **Nautitech 44** n° CIN :

FR-_____

déclare avoir reçu le manuel du Propriétaire de nom ----- et accepte sa rédaction en langue française.

Le :

Signature :

Conditions de garantie : voir page §-Garantie

Découper suivant les pointillés

✂-----

Récépissé du manuel de propriétaire à retourner à votre vendeur

Je soussigné :

Nom

Adresse

Propriétaire du **Nautitech 44** n° CIN :

FR-_____

déclare avoir reçu le manuel du Propriétaire de nom ----- et accepte sa rédaction en langue française.

Le :

Signature :

Cette page est blanche intentionnellement

Cette page est blanche intentionnellement

Cette page est blanche intentionnellement

Table des matières

1.	INTRODUCTION	7
2.	Catégorie de conception du navire.....	9
3.	Caractéristiques techniques du bateau	10
4.	Assèchement et plomberie (EN ISO 15083).....	13
5.	Envahissement (EN ISO 8849).....	16
6.	Systèmes électriques (EN ISO 10133)	16
7.	Aménagement	19
8.	Installation gaz	22
9.	Moteur (EN ISO 16147)	25
10.	Carburant (EN ISO 10088)	26
11.	CHECK LIST	27
12.	Protection contre l'incendie (EN ISO 9094)	29
13.	Protection contre la foudre	30
14.	Gouvernail (EN ISO 8847).....	31
15.	Navigation	32
16.	Armement de sécurité	33
17.	Amarrage, mouillage et remorquage (EN ISO 15084)	34
18.	Manutentions, transport, mise à sec.....	35
19.	Protection de l'environnement.....	36
20.	Garantie	37
21.	Certificat de Transfert de Propriété.....	40
22.	Charte de la mer.....	42
23.	SNSM	43
24.	Sauvetage en mer	44
	DOCUMENTS ET PLANS.....	45
	Présentation	46
	Version 4 cabines.....	48
	Version 3 cabines.....	50
	Equipements du pont	52
	Equipement de sécurité	54
	Plan de voilure standard.....	56
	Plan de réduction de voilure	56
	Plan de voilure performance	60
	Plan de réduction de voilure	60
	Implantation électrique 230V AC * version 3 cabines	64
	Implantation électrique 230V AC * version 4 cabines	66

A. Tableau électrique service 230V AC	68
B. Tableau électrique climatisation 230V AC (OPTION).....	72
C. Tableau électrique commutation générateur/quai/air conditionné 230VAC (OPTION).....	74
Tableau électrique de puissance 12V	76
A. Bornier 12V carré.....	78
B. Bornier 12V bâbord.....	79
C. Bornier 12V Tribord.....	80
Implantation électrique 12V DC.....	82
Système de barre	86
Installation du Gaz.....	88
Système d'eau douce	90
Eau grise	94
Circuit d'assèchement.....	98
Système d'eau noire.....	100
Passe coque et valve 3 cabines	102
Passe coque et valve 4 cabines	104
Implantation mécanique.....	106
Pont de travail	108
Position des sangles	110

1. INTRODUCTION

Chère Madame, cher Monsieur,

Bienvenue à bord et bienvenue dans la famille des heureux propriétaires des voiliers **NAUTITECH CATAMARANS**.

Le présent manuel a été élaboré pour vous aider à utiliser votre bateau en sécurité et avec plaisir. Il contient des détails sur le bateau, les équipements fournis ou installés, ses systèmes et des informations sur leur utilisation, leur réglage et leur maintenance, ainsi que la prévention des risques et gestion de ces risques. S'il vous plaît, lisez-le soigneusement et familiarisez-vous avec le bateau avant de l'utiliser.

Ce manuel du propriétaire n'est pas un cours sur la sécurité de la navigation ou le sens marin. S'il s'agit de votre premier bateau ou si vous en avez changé pour un type de bateau avec lequel vous n'êtes pas familiarisé, pour votre confort et votre sécurité, assurez-vous d'acquérir une expérience sur sa manœuvre et son utilisation avant d'en « prendre les commandes ». Votre revendeur, votre fédération nationale de voile ou de motonautisme ou votre yacht club seront ravis de vous informer sur les écoles de navigation ou les instructeurs compétents de la région.

Assurez-vous que les conditions de vent et de mer prévues correspondent à la catégorie de conception de votre bateau, et que vous-même et votre équipage êtes capables de manœuvrer en sécurité le bateau dans ces conditions. Même lorsque votre bateau est catégorisé pour elles, les conditions de mer et de vent correspondant aux catégories de conception A, B et C varient du fort coup de vent pour la catégorie A à des conditions sévères pour le haut de la catégorie C, sujettes aux dangers de vagues anormales ou de rafales. Ce sont par conséquent des conditions dangereuses dans lesquelles seul un équipage expérimenté, en bonne forme, et entraîné, manœuvrant un bateau bien entretenu, peut naviguer de manière satisfaisante.

Ce manuel du propriétaire n'est pas un guide détaillé d'entretien ou de dépannage. En cas de difficulté, faites appel au constructeur du bateau ou à son représentant. Si un manuel d'entretien est fourni, utilisez-le pour la maintenance du bateau.

Utilisez toujours les services d'un professionnel expérimenté et compétent pour l'entretien, la réparation ou les modifications. Les modifications pouvant affecter les caractéristiques de sécurité du bateau doivent être évaluées, exécutées et documentées par des personnes compétentes. Le constructeur du bateau ne peut être tenu pour responsable de modifications qu'il n'aurait pas approuvées.

Dans certains pays, un permis de conduire ou une autorisation sont nécessaires, ou des réglementations particulières sont en vigueur. Des exigences locales relatives au transport sur route peuvent également s'appliquer.

Entretenez toujours correctement votre bateau et tenez compte de sa détérioration avec le temps ou, le cas échéant, d'un usage important ou inapproprié.

N'importe quel bateau, aussi solide soit-il, peut être sévèrement endommagé s'il n'est pas utilisé correctement. Inspectez le bateau régulièrement, particulièrement après tout type d'endommagement suspecté. Ajustez toujours la vitesse et la direction du bateau aux conditions de mer.

Si votre bateau est équipé d'un radeau de survie, lisez attentivement son manuel d'utilisation. Il convient que l'équipage ait à bord tout le matériel de sécurité (gilets de sauvetage, harnais, etc.) correspondant au type de bateau, aux conditions météorologiques, etc. Ce matériel est obligatoire dans certains pays. Il convient que l'équipage soit familiarisé avec l'utilisation de tout le matériel de sécurité et avec les manœuvres de sécurité d'urgence (récupération d'un homme à la mer, remorquage, etc.). Les écoles de voile et les clubs organisent régulièrement des sessions d'entraînement.

Il convient que toutes les personnes portent des équipements individuels de flottabilité appropriés (gilets de sauvetage/aide à la flottabilité) lorsqu'elles se trouvent sur le pont. Notez que, dans certains pays, il est obligatoire de porter tout le temps un équipement individuel de flottabilité conforme à la réglementation nationale.

CONSERVEZ, S'IL VOUS PLAÎT, CE MANUEL DANS UN ENDROIT SÛR, ET REMETTEZ-LE AU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE SI VOUS REVEZ LE BATEAU.

AVERTISSEMENT : Nos bateaux sont régulièrement améliorés en fonction de l'expérience de nos clients et des recherches réalisées par le chantier, ainsi les spécifications données dans ce manuel propriétaire ne sont pas contractuelles et peuvent être modifiées sans préavis et sans obligation de mise à jour.

Ce manuel a pour but de couvrir un maximum de renseignements et donc il se peut que des équipements ou des paragraphes ne concernent pas votre bateau. En cas de doute, référez-vous à l'inventaire qui a dû vous être fourni par votre vendeur lors de votre commande.



2. Catégorie de conception du navire

Votre **NAUTITECH 44** rentre dans la catégorie de conception catégorie A.

Un bateau de plaisance de la catégorie de conception A est considéré comme conçu pour des vents qui peuvent dépasser la force 8 (sur l'échelle de Beaufort) et pour des vagues qui peuvent dépasser une hauteur significative de 4 mètres, à l'exclusion toutefois des conditions exceptionnelles telles que des orages, des tempêtes violentes, des tornades et des conditions maritimes extrêmes ou des vagues énormes.

NOTE : De telles conditions peuvent typiquement être rencontrées au cours de grandes traversées, par exemple à travers les océans, mais peuvent aussi survenir à proximité des côtes lorsque la zone n'est pas protégée du vent et des vagues sur plusieurs centaines de milles nautiques. En fonction des conditions atmosphériques, les vents peuvent souffler en rafales jusqu'à 32 m/s.

Cette capacité à naviguer dépend également des compétences de l'équipage, de ses capacités physiques, de l'entretien du bateau et de l'armement.

Soyez donc vigilant avant de prendre la mer.

Le chantier **NAUTITECH CATAMARANS** ne peut garantir le parfait fonctionnement du navire dans des conditions de mer exceptionnelles (orage violent, ouragan, cyclone, trombe...).

Catégories de conception

	Force du vent (Beaufort)	Vitesse du vent	Hauteur significative de vague considérée
A	Au-delà de 8	Jusqu'à 28 m/s	Au-delà de 4 m
B	Jusqu'à 8 compris	Jusqu'à 21m/s	Jusqu'à 4 m compris
C	Jusqu'à 6 compris	Jusqu'à 17 m/s	Jusqu'à 2 m compris
D	Jusqu'à 4 compris	Jusqu'à 13 m/s	Jusqu'à 0,5 m compris

Consultez la météo avant de prendre la mer.

Au port : la capitainerie affiche tous les jours des bulletins météo et les prévisions pour les jours suivants.

Météo France au 3550

VHF : les CROSS émettent plusieurs bulletins par jour, après annonce sur le canal 16.

PRENEZ LA MER, PAS LES RISQUES

Le chantier **NAUTITECH CATAMARANS** a choisi l'INTERNATIONAL MARINE CERTIFICATION INSTITUTE (IMCI) comme organisme notifié pour vérifier la conformité de votre bateau à la Directive Européenne 2013/53/UE, selon le module B. et C.

Identification

Le numéro d'identification de la coque est constitué d'une série de lettres et de chiffres débutant par **FR-** ...

Degré de danger

DANGER	Indique une situation dangereuse imminente qui, si elle n'est pas évitée, entraînera la mort ou des blessures graves.
AVERTISSEMENT	Indique une situation potentiellement dangereuse qui, si elle n'est pas évitée, pourrait entraîner la mort ou des blessures graves.
ATTENTION	Indique une situation potentiellement dangereuse qui, si elle n'est pas évitée, pourrait entraîner des blessures mineures ou modérées.
AVIS	Indique des informations considérées comme importantes, mais non liées à un danger, par exemple en ce qui concerne les dommages matériels.

3. Caractéristiques techniques du bateau**1. Caractéristiques générales**

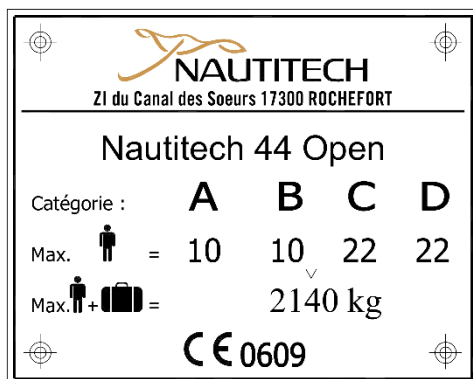
Modèle	Nautitech 44
Architecte	Marc Lombard
Constructeur	NAUTITECH CATAMARANS
Catégorie de conception	A
N° de l'organisme notifié	CE0609
N° CIN	
L _H Longueur coque hors-tout	13,30 m
L _{WL} Longueur flottaison	13,02 m
B _H Bau de coque	7,36 m
B _{MAX} Bau maximum	7,36m
T Tirant d'eau (en pleine charge)	1,44 m
H _A Tirant d'air (en condition lège)	21,4 m
m _{LC} Déplacement lège	11 250 kg
m _{LDC} Déplacement en charge	16 050 kg

Surface GV	75,00 m ²
Surface Genois	53,30 m ²
Surface Solent auto vireur	30,00 m ²
Surface spi (Option)	157,00 m ²
Surface Code 0 (Option)	71,50 m ²
Surface Gennaker (Option)	97,60 m ²

Capacité en eau hors chauffe-eau (environ)	300 L x 2
Capacité en gazole (environ)	250 L x 2
Capacité en eau noire (environ)	54 L x 2
Batterie moteur (standard)	92 Ah x 2
Batterie de service (standard)	140 Ah x 1
Moyen principal de propulsion	Voile
Puissance moteur maximale admissible à bord	50 CV / 36 kW x 2
Masse totale des liquides (tous réservoirs pleins)	1 173 kg

Nota bene : la capacité des différents réservoirs d'eau douce et de gazole n'est généralement pas totalement utilisable en fonction de l'assiette ou du chargement du navire. Pour le gazole, il est recommandé de conserver une réserve de 20%.

2. Plaque constructeur (EN ISO 14945)



Une partie de l'information est donnée sur la plaque du constructeur fixée dans le cockpit. Une explication complète de cette information est donnée dans le chapitre ci-dessous.

La charge maximale pour la plaque du constructeur, m_{MBP} comprend la masse de toutes les personnes à bord recommandées, de toutes les provisions et des effets personnels, de tous les équipements inclus dans la masse du bateau léger, de la cargaison (le cas échéant), moins les liquides dans les réservoirs fixes.

Catégorie de conception = **A** (voir 1.1)

Nombre maxi de personnes :



Catégorie A = **10**
Catégorie B = **10**
Catégorie C = **22**
Catégorie D = **22**

: recommandé par le constructeur lorsque le bateau navigue dans des conditions de mer correspondant à sa catégorie de conception.

AVERTISSEMENT

Ne pas dépasser le nombre maximal de personnes recommandé. Quel que soit le nombre de personnes à bord, la masse totale des personnes et de l'équipement ne doit jamais dépasser la charge maximale recommandée.

Charge max recommandée :



Catégorie A = **2140 kg**
Catégorie B = **2140 kg**
Catégorie C = **2140 kg**
Catégorie D = **2140 kg**

: incluant la masse de toutes les personnes à bord, des provisions et des effets personnels, de tous les équipements non inclus dans la masse légère du bateau hors contenu des réservoirs.

La masse du bateau en condition de pleine charge (m_{MC}) [kg], est la somme de la masse du bateau en condition légère plus la charge maximale.

AVERTISSEMENT

Lors du chargement du bateau, ne jamais dépasser la charge maximale recommandée. Toujours charger le bateau avec soin et répartir les charges de manière appropriée pour conserver l'assiette théorique (approximativement horizontale). Éviter de placer des charges lourdes dans les hauts.

CE 0609 : marquage CE indiquant la conformité du bateau à toutes les prescriptions de la Directive. La séquence de chiffres est le code de l'organisme de Certification, dans ce cas l'IMCI (International Marine Certification Institute), (voir aussi : Déclaration de conformité)

4. Assèchement et plomberie (EN ISO 15083)

1. Caractéristiques du système d'épuisement

Type de pompe par flotteur	Débit théorique par flotteur
Manuelle x 1	50 L / min pour 45 coups
Electrique immergée x 1 point bas	47 L / min
Electrique immergée comp. moteur x 1	47 L / min



Pompes de cale manuelles banquettes cockpit Bd et Td

Lisez attentivement la notice d'utilisation et entretien des pompes de cale de votre bateau.

ATTENTION !

- Il convient de maintenir le niveau de l'eau de cale au minimum.
- Toujours mettre en priorité l'orientation de la vanne 3 voies sur aspiration puisard central.



Localisation de la vanne 3 voies dans banquettes cockpit Bd / Td

2. Circuit d'assèchement

ATTENTION !

Précautions de sécurité

- Assurez-vous que les pompes de cale sont en état de fonctionner avant de prendre la mer puis vérifiez à intervalles réguliers le fonctionnement de chaque pompe de cale.
- Nettoyer régulièrement le puisard et les points ou crépines d'aspiration des pompes des débris qui pourraient les obstruer.

Si les cloisons étanches isolant les pics avant et arrière sont munies de vannes, celles-ci doivent être maintenues fermées en temps normal et ouvertes uniquement pour vidanger l'eau dans la cale principale.

- Localisez chaque pompe à main et son levier (ici, le levier amovible est rangé hors utilisation dans les coffres cockpit bâbord et tribord).
- Localisez l'interrupteur des pompes de cale électriques au tableau électrique.



Pompe de cale électrique 12 V

AVERTISSEMENT

Le système de pompe de cale n'est pas prévu pour le contrôle de l'eau provenant de brèches dans la coque. Il est destiné à vider l'eau provenant d'embruns, d'une fuite de vanne ou toute autre fuite modérée.

3. Pompe d'eau douce sous pression

L'ensemble du circuit est alimenté en eau douce par une pompe électrique située sur la cloison de mât dans le flotteur tribord.

Un filtre est installé en amont de la pompe, il doit être nettoyé régulièrement.



Groupe d'eau



Chauffe-eau dans la soute moteur BD

Ne jamais faire tourner la pompe si le réservoir est vide, basculer sur l'autre réservoir (s'il existe) ou faire le plein.

Il est possible de stériliser les réservoirs à l'aide de pastille de clonazone (en vente en pharmacie). Chaque année, démontez les trappes de visite afin de les nettoyer en remplissant d'eau additionnée d'un détergent bactéricide, laissez agir le produit quelques heures puis faites 2 à 3 rinçages. En hivernage, remplissez les réservoirs à fond pour éviter la prolifération d'algues ou de bactéries, ou videz les réservoirs s'il y a risque de gel, n'utilisez jamais d'antigel.

La production d'eau chaude est assurée par un chauffe-eau branché sur le circuit de refroidissement du moteur et la prise électrique de quai.

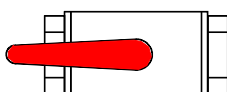
Après vidange du chauffe-eau, veillez à ce que la résistance soit immergée avant de remettre sous tension.

4. Vannes

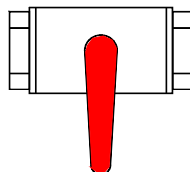
Les vannes sont du type ¼ de tour :

- position OUVRETE : levier dans le sens du corps de la vanne,
- position FERMEE : levier perpendiculaire au corps de la vanne.

Vanne ouverte



Vanne fermée



ATTENTION !

- Ne jamais toucher au serrage des vannes sur la coque. En cas de fuite, consultez un professionnel.
- Par mauvais temps ou en quittant votre bateau, fermer toutes les vannes des circuits sanitaires.
- Garder les vannes fermées quand elles ne sont pas utilisées.
- Lors des hivernages, nettoyez et rincez les passe-coques et les vannes. Inspectez les accessoires en laiton ; une légère corrosion superficielle est normale.
- En cas de corrosion plus sérieuse, consultez votre revendeur.

5. Fonctionnement du W-C marin

- Ouvrir la vanne d'admission d'eau mer.
 - Ouvrir la vanne d'évacuation de la cuvette.
 - Mettre le levier sur la position « FLUSH » (chasse d'eau).
 - Manœuvrer la pompe.
 - Pour vider la cuvette et éviter tout mouvement d'eau en navigation, positionner le levier sur « DRY BOWL » (assèchement de la cuvette).
 - Manœuvrer la pompe jusqu'à l'assèchement de la cuvette.
 - Répéter ces opérations de chasse / assèchement de la cuvette autant de fois que nécessaire pour assurer une évacuation complète des tuyauteries.
 - Lorsque les WC ne sont pas utilisés, mettre le levier sur la position « DRY BOWL »,
 - **Fermer les vannes après utilisation, le W-C pouvant être situé sous le niveau de la flottaison.**
- Changer régulièrement les joints et le filtre du WC



5 bis. Fonctionnement du W-C. électrique (Option)

Le tableau de commande a une double fonction actionneur de chasse et commande de niveau d'eau. Il permet en effet de sélectionner « normal flush » pour un flux normal ou « bowl-fill/bowl-empty flush » pour déterminer le niveau de l'eau souhaité dans la cuvette.



6. Fonctionnement des réservoirs eaux noires (EN ISO 8099)

- Chaque réservoir eaux noires (36 L) fonctionne avec la pompe manuelle du WC.
- Vérifier périodiquement le bon fonctionnement de l'évent du réservoir.
- Le contenu de la cuvette se déverse dans le holding tank.
- Un nable est prévu pour la vidange du réservoir. La technique de pompage consiste à ouvrir le nable situé à proximité du WC, à l'aplomb des réservoirs.
- Une vanne de décharge se situe sous les planchers des coursives. C'est une vanne inox à verrouillage mécanique qui peut être scellée en position fermée par cadenas.
- Prévoir un nettoyage du réservoir avec un produit désinfectant et biodégradable un fois par saison. Utiliser un produit désodorisant biodégradable et sans formaldéhyde pour limiter les odeurs. Laisser le système vide en cas de stationnement du navire sous des températures négatives. En cas d'hivernage, utiliser un antigel alimentaire, non toxique, conforme aux réglementations locales.

ATTENTION !

- En cas de montage holding tank, veillez à verrouiller la vanne d'évacuation afin d'éviter toute décharge par inadvertance lors des hivernages.
- Respectez les réglementations locales de décharge.



Vanne de décharge ouverte



Vanne de décharge verrouillée

5. Envahissement (EN ISO 8849)

Pour éviter les risques d'envahissement du bateau :

- Vérifier la fermeture des hublots et des panneaux de pont ou de toute autre ouverture permettant l'envahissement avant chaque départ en navigation.
- Lors de la navigation, fermer toutes les vannes lorsqu'elles ne sont pas utilisées, à l'exception des prises d'eau moteur.
- Ne dépasser pas la charge maximale recommandée.

Vérifier périodiquement :

- L'étanchéité des passe-coques, vannes et tuyaux.
- Le bon écoulement des évacuations de cockpit.
- L'étanchéité des presse-étoupes ou des joints de sail drive.

AVERTISSEMENT

Les capots de coffre de cockpit doivent être fermés et verrouillés avant tout départ en navigation. Cela est particulièrement important pour les coffres présentant un risque d'envahissement important. Par gros temps, il convient de fermer les panneaux, coffres et portes pour minimiser le risque d'envahissement.

6. Systèmes électriques (EN ISO 10133)

1. Consignes de sécurité et d'utilisation du système électrique

Si un fusible ou un disjoncteur ne cesse de sauter, il faut faire appel à un spécialiste afin de déterminer l'origine du court-circuit.

AVERTISSEMENT

Des risques d'incendie ou d'explosion peuvent résulter d'une mauvaise utilisation des systèmes en courant continu et/ou alternatif.

Des risques d'électrocution peuvent résulter d'une mauvaise utilisation des systèmes en courant alternatif. Contrôler le système tous les deux ans.

Toujours :

- Vérifier l'état des batteries (charge et niveau de l'électrolyte) et du système de charge avant de prendre la mer.
- Débrancher et déposer les batteries pour l'hivernage.
- Maintenir la tension des batteries à plus de 11 V pendant l'hivernage, 12 V s'il y a risque de gel
- Emporter des ampoules de rechange pour tous les feux de navigation et l'éclairage intérieur. Respecter les puissances notamment pour les feux de navigation.
- Vérifier le fonctionnement des appareils de navigation.
- Vérifier le fonctionnement des feux de navigation avant les navigations de nuit.

Ne jamais :

- Travailler sur une installation électrique sous tension.
- Modifier une installation et les schémas pertinents, sauf si cela est exécuté par un électricien qualifié en électricité marine.
- Changer ou modifier la capacité de rupture des appareils de protection contre les surintensités.
- Remplacer les appareils ou matériels électriques par des composants excédant la capacité prescrite de l'intensité de courant nominale du circuit sans recalibrer les conducteurs et leur protection.
- Laisser le navire sans surveillance quand l'installation électrique est sous tension, éventuellement à l'exception d'une pompe de cale automatique et des circuits de protection contre l'incendie ou le vol.

2. Mise en place de nouveaux équipements

Depuis le 1er janvier 1996, les équipements électriques sont soumis à la directive européenne "compatibilité électromagnétique" (Réf. 89/336/CEE). Il est donc nécessaire d'installer de nouveaux équipements qui répondent à cette norme et qui portent le marquage CE. L'appareil doit être également livré avec un certificat de conformité et une notice d'utilisation.

N'utilisez que des appareils électriques à double isolation (classe II) ou mis à la terre dans le cas d'une installation 220 V. Lors de la pose de ces appareils, respectez les consignes de montage (section des fils, protection), en particulier, reliez les boîtiers ou enveloppes métalliques des appareils électriques installés au conducteur de protection du navire (conducteur vert, ou vert à bande jaune).

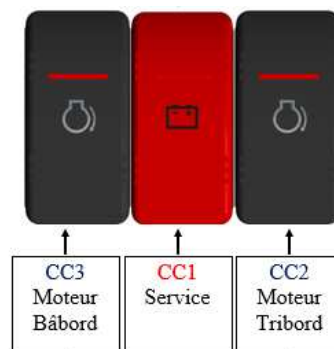
Pour éviter d'avoir des problèmes de maintenance, portez mention au manuel des éventuelles modifications du schéma électrique.

3. Batterie

La capacité du parc batteries a été étudiée pour subvenir aux besoins en énergie des accessoires du bord : trois batteries de 140 Ah en servitude (plus deux autres en option), situées sous la couchette arrière bâbord, et deux batteries de démarrage moteur de 80 Ah, situées sous couchette arrière. Pour éviter tout problème, il est nécessaire de veiller à la bonne charge et à l'entretien des batteries.



Parc batteries servitude et moteur sous couchette arrière Bd



Coupe-circuits bipolaires batteries sur le côté gauche de la table à cartes

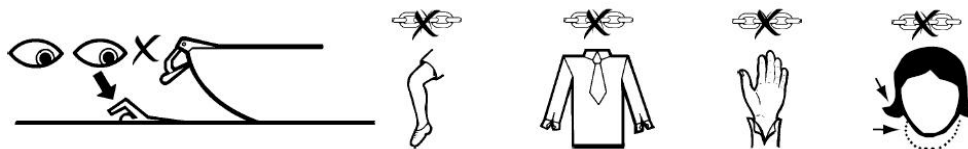
ATTENTION !

- Lorsque vous installez de nouveaux appareils électriques, veillez à ce que la consommation globale de ces appareils reste en rapport avec la capacité de vos batteries.
- Toujours débrancher la borne – de la batterie avant la borne +.
- Ne jamais mettre en contact les deux bornes d'une batterie par l'intermédiaire d'objets conducteurs (Outils, etc...).
- Lors de la manipulation des batteries, éviter toute fuite de liquide électrolytique en les maintenant horizontalement. Porter des gants et des vêtements aptes à éviter tout risque de contact avec le liquide électrolytique en cas de fuite.
- En cas de projection d'électrolyte, rincez abondamment la partie du corps entrée en contact et consultez un médecin.

4. Guindeau électrique

ATTENTION !

Lorsque vous utilisez le guindeau électrique, il est impératif de faire fonctionner votre moteur légèrement accéléré.



Un couteau est prévu près de l'anneau d'élingure afin de sectionner le câblot en cas d'urgence.

ATTENTION !

Lors du mouillage de la chaîne de l'ancre, veillez à ce que vêtements amples, montres, bracelets, etc... restent bien éloignés de toutes parties mobiles et de la chaîne en mouvement.

5. Installation 220/110 Volts (EN ISO 13297) (option)

DANGER !

L'installation 220 V du bord est protégée par un disjoncteur et munie d'un bloc différentiel. Le câblage d'accessoires de bord supplémentaire en 220 V doit être effectué par des professionnels avec recalibrage échéant du disjoncteur général.

DANGER !

Votre bateau est livré sans câble d'alimentation bateau / quai et sans prise mâle côté borne de quai. Le câble devra être prévu pour une utilisation en extérieur. Sa section devra être adaptée en fonction de sa longueur et de la puissance du disjoncteur principal (Voir schéma électrique). La prise devra être adaptée à la prise femelle du quai (Vous renseigner auprès d'un professionnel si nécessaire). Elle devra être le plus proche possible du type **IP 67 / IEC529**.

- Couper l'alimentation à quai au niveau du dispositif de sectionnement installé à bord avant de brancher ou débrancher le câble d'alimentation bateau / quai.
- Brancher le câble d'alim. Bateau / quai sur le bateau avant de le brancher sur la borne du quai.
- Débrancher le câble d'alimentation bateau / quai sur la borne du quai avant de le débrancher sur le bateau.
- Bien fermer la protection de l'entrée d'alimentation à quai.

Ne jamais :

- Nager à proximité d'un bateau relié à une prise de quai : risques d'électrocution !

AVERTISSEMENT

Ne pas laisser l'extrémité du câble d'alimentation navire / quai pendre dans l'eau. Il peut en résulter un champ électrique susceptible de blesser ou de tuer des nageurs situés à proximité.



Prise de quai au poste de barre tribord

7. Aménagement

1. Aménagements extérieurs

a.) Pont avant

- Coffre de baille à mouillage
- Trampoline transfilé à la coque et à la poutre avant
- Balcons avant avec sièges en teck
- Taquets d'amarrage à tourner



b.) Cockpit

- Vaste cockpit utilisable en salon de pont entièrement recouvert par casquette rigide :
 - Banquette droite 4 personnes avec coffres sur bâbord
 - Banquette droite 4 personnes avec coffres sur tribord
 - Banquette droite 2 personnes sur poutre arrière
 - Table de cockpit



b.) Postes de barre

Sur chaque console :

- un siège de barre inox avec assise et dossier
- une barre à roue
- électronique de navigation

Sur le poste de barre tribord :

- commandes et tableaux moteurs

c.) Jupes

- Trappes d'accès aux compartiments moteurs
- Echelle de bain à tribord
- Mains-courantes
- Nable de barre franche de secours
- Douchette de pont à tribord
- Taquets d'amarrage à tourner pour l'annexe



2. Aménagements intérieurs carré / nacelle (toutes versions)

- plafond vaigré avec éclairages LED
- plancher en CP Stratifié
- Vue panoramique 360°
- porte d'entrée coulissante de plein pied
- Accès aux trappes de survie sous les escaliers
- table de carré convertible en table à cartes
- banquettes
- volumes de rangement sous assises
- meuble de rangement sur tribord
- table à cartes sur bâbord
- cuisine sur tribord :

Plaques de cuisson 3 feux inox
 Serre-casserole
 Four encastré
 Réfrigérateur inox 12 V
 Un évier inox avec mitigeur
 Placard rangements
 Poubelle sous évier



3. Aménagements intérieurs flotteur tribord (toutes versions)

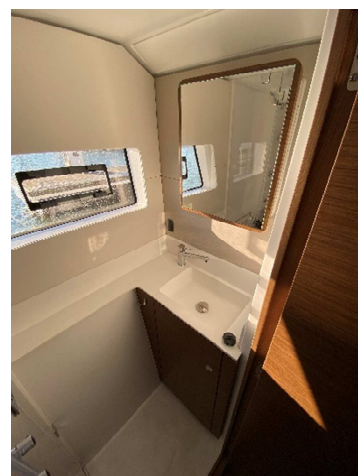
- 1 cabine arrière avec :

Lit double de 160 x 200 cm
 Matelas de 12 cm avec une housse lavable
 Volume de rangements situés sous le lit.
 Penderie sur bordé extérieur
 Equipet de rangement le long du bordé
 Éclairage LED par plafonniers et 2 liseuses
 Stores et rideaux occultant de cabines
 Bordé et plafond vaigré, plancher en stratifié
 Un hublot ouvrant en tête de lit
 Un vitrage de bordé avec hublot ouvrant



- 1 salle d'eau avec :

Espace toilette avec lavabo et mitigeur
 Miroir sur façade
 Espace douche avec mitigeur
 Un vitrage de bordé avec hublot ouvrant
 Support pommeau de douche
 Éclairage par plafonnier
 WC marin manuel
 Support à papier toilette
 Porte-serviette



- coursive

Espace rangement penderie (grand volume)
 (Possibilité en option : machine à laver, frigo, etc.)
 Main courante descente flotteur
 Éclairage LED par plafonnier

- 1 cabine avant avec
 - Lit double de 160 X 200 cm environ.
 - Matelas de 12 cm avec une housse lavable.
 - Penderie munie d'étagères.
 - Volume de rangements situés sous le lit.
 - Equipet de rangement le long du bordé.
 - Un vitrage de bordé avec hublot ouvrant
 - Un panneau de pont
 - Éclairage LED par plafonnier et 2 liseuses.
 - Stores et rideaux occultant de cabine
 - Bordé et plafond vaigré, plancher en stratifié.
- 1 pointe avant aménageable selon options

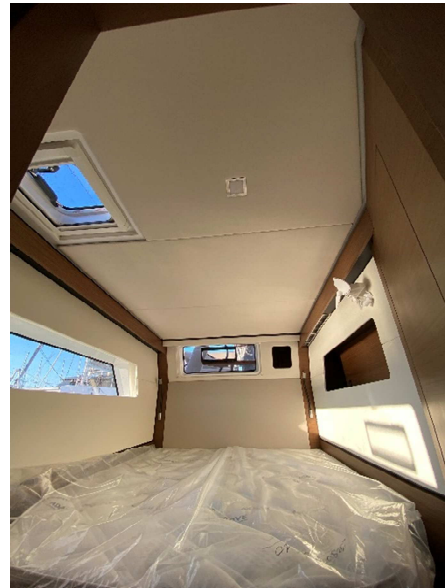
4. Aménagements intérieurs flotteur bâbord

● *version 4 cabines*

Aménagement bâbord semblable au flotteur tribord

● *version Propriétaire*

- 1 cabine arrière avec :
 - 1 lit propriétaire de 160 x 190 cm environ
 - Equipet de rangement le long du bordé
 - Éclairage LED par plafonniers et 2 liseuses
 - Stores et rideaux occultant de cabines
 - 1 vitrage de bordé avec hublot ouvrant
 - 1 bureau à un abattant avec siège ottoman
 - 1 vitrage de bordé avec hublot ouvrant
 - Penderies avec étagères.
- 1 salle d'eau avec :
 - 1 WC séparé.
 - 1 cabinet de toilette avec lavabo et mitigeur
 - Meuble 3 portes / 6 volumes de rangement et 3 miroirs
 - 1 vitrage de bordé avec hublot ouvrant
 - 1 douche séparée.



8. Installation gaz

1. Conseil d'utilisation

- Avant toute utilisation ou maintenance, lire attentivement les notices d'utilisation du réchaud et du détendeur.
- S'assurer de la conformité de la bouteille de gaz et du détendeur aux préconisations du réchaud (débit, pression, type de gaz).
- S'assurer de la conformité de la bouteille de gaz à la réglementation en vigueur dans le pays d'utilisation.
- Ne pas obstruer l'accès rapide aux éléments de l'installation gaz (coffre bouteille, robinet d'arrêt).
- La bouteille de gaz doit toujours être entreposée dans le logement étanche et ventilé prévu à cet effet. De même pour les bouteilles de réserve ou vides. Aucun autre équipement ne doit être stocké dans ce logement.
- Ne jamais laisser le navire sans surveillance lorsque des appareils au gaz fonctionnent.
- Fermer l'ensemble des robinets du circuit quand le bateau n'est pas occupé (robinet d'arrêt, robinet détendeur), même quand la bouteille est considérée comme vide.
- Ne jamais fumer en descendant à l'intérieur du bateau lorsque celui-ci était fermé, assurez-vous de l'absence d'odeur de gaz.
- Si vous sentez une odeur de gaz, fermer les robinets du circuit et ceux du réchaud, ventiler le bateau, détecter la fuite avant de remettre l'installation en service.
- Ouvertures de ventilation à utiliser pour l'évacuation des gaz brûlés : panneau ouvrant en avant du carré et porte de descente
- les robinets fixés sur des bouteilles vides doivent être fermés et débranchés. Les capotages de protection, les couvercles ou bouchons doivent être maintenus en place. Les 'bouteilles de réserve doivent être stockées dans des logements ou des coffres pour bouteilles GPL ayant un circuit de ventilation vers l'extérieur ou stockées à l'extérieur du bateau, protégées des intempéries et des dommages mécaniques et dont les gaz qui s'échappent ne peuvent s'évacuer que vers l'extérieur du bateau.



Réchaud 3 feux

AVERTISSEMENT

Les vannes du circuit doivent être immédiatement fermées en cas d'urgence.

ATTENTION !

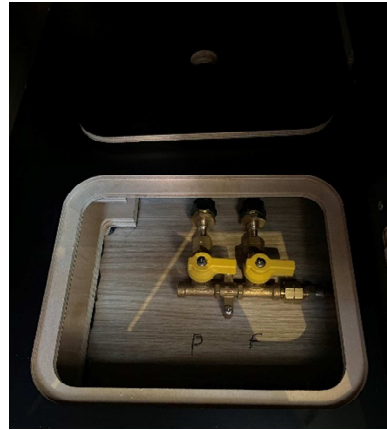
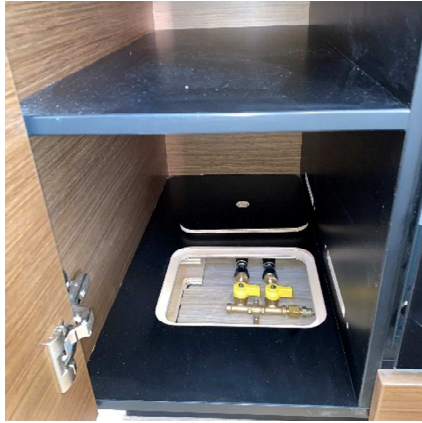
Des précautions sont à prendre pour éviter tout contact avec des flammes nues et autres zones chaudes.

AVERTISSEMENT

Les appareils à flamme nue brûlant du combustible consomment l'oxygène de la cabine et rejettent des produits de combustion dans le bateau. Ne pas utiliser un réchaud ou du four pour chauffer les parties habitables. Une ventilation est nécessaire lorsque ces appareils fonctionnent. Ouvrir les ouvertures de ventilation désignées à cet effet lors de l'utilisation des appareils. Ne jamais obstruer les ouvertures prévues pour la ventilation. Les exigences de ventilation ont été calculées pour les appareils au GPL tels qu'installés. Des ouvertures de ventilation supplémentaires peuvent être requises si d'autres appareils sont utilisés simultanément. Vérifier que les appareils à conduit de fumée fonctionnent correctement.

2. Vérification du circuit

- Le circuit de gaz doit faire l'objet d'essais périodiques :
 - Fermer tous les robinets de la cuisinière.
 - Ouvrir le robinet d'alimentation du réchaud ainsi que celui du détendeur.
 - Vérifier l'étanchéité de tous les raccordements au moyen d'un appareil de détection des fuites ou par application d'eau savonneuse.



Robinet double de coupure d'arrivée de gaz sous évier de cuisine

ATTENTION !

Ne pas utiliser de solutions contenant de l'ammoniaque.

DANGER !

Ne jamais utiliser de flamme pour rechercher les fuites.

AVERTISSEMENT

Il convient que les réparations et les modifications du circuit soient effectuées par une personne compétente. Faites contrôler le système à intervalles réguliers ou fixés par les exigences nationales.

Les tuyaux flexibles doivent être :

- contrôlés régulièrement, au moins une fois par an,
- remplacés si une date de péremption inscrite sur le tuyau est dépassée,
- remplacés cinq ans après la date de fabrication du tuyau, peut-être marquée sur celui-ci,
- remplacés en cas de détérioration.

3. Changement des bouteilles de gaz

DANGER !

- Fermer les robinets du réchaud ainsi que celui qui se trouve avant le réchaud.
- Ne pas fumer, ni utiliser de flamme nue pendant le remplacement de la bouteille de gaz.
- Bien ventiler le compartiment logeant la bouteille de gaz lors de son remplacement.

AVERTISSEMENT

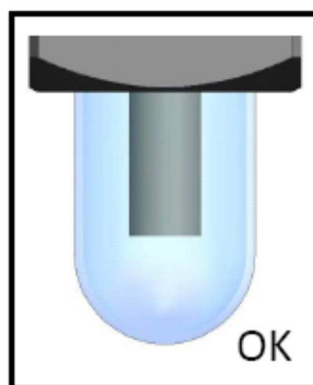
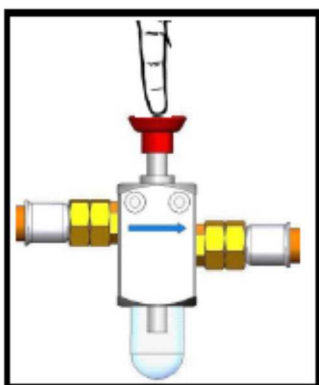
En cas d'installation GPL :

- ne pas fumer, ni utiliser de flamme nue pendant le remplacement des bouteilles de GPL.
- fermer le robinet de la bouteille vide avant de la débrancher pour la remplacer.
- en cas de fuite de GPL ou de feu à partir d'un réservoir GPL, fermer le robinet de la bouteille et faites réparer l'installation par une personne compétente avant la remise en service.

4. Détecteur de fuite dans la boîte à gaz

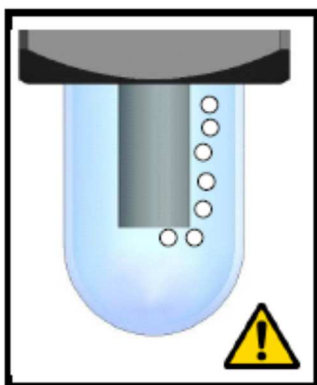


Principe de fonctionnement / procédure :



Appuyer sur le bouton et tenir pendant 10 secondes.

Si aucune bulle n'apparaît dans le récipient, pas de fuite.



Si des bulles apparaissent, le système a une fuite.

AVERTISSEMENT :

Si une fuite de GPL est détectée ou suspectée, prendre immédiatement les mesures suivantes :

- Couper l'alimentation de GPL au niveau du ou des robinets d'alimentation principaux ;
- Éteindre les flammes nues et autres sources d'inflammation (appareils de chauffage, appareils de cuisson, veilleuses, etc.) et ne pas utiliser d'appareils de GPL ;
- Ne pas faire actionner de commutateur électrique ;
- Évacuer la zone, si possible.

Ne pas utiliser une installation ayant une fuite avant qu'elle ait été inspectée et réparée par une personne compétente.

Les essais ci-dessus effectués par l'utilisateur ne remplacent pas une vérification du système de GPL par une personne compétente.

9. Moteur (EN ISO 16147)

1. Entretien moteur

Il est nécessaire d'effectuer un entretien régulier en suivant les préconisations du constructeur.

Lisez attentivement la notice d'utilisation du moteur qui accompagne le bateau.

Suivez en particulier les instructions relatives à l'hivernage.

N'hésitez pas à consulter votre revendeur ou un professionnel qualifié.

En l'absence de précisions, procéder de la façon suivante :

- Fermer la vanne de prise d'eau moteur,
- Débrancher le tuyau de la vanne de prise d'eau moteur,
- Vidanger le circuit eau de mer,
- Plonger le tuyau dans un bidon de liquide permanent -25°,
- Faire tourner le moteur jusqu'au rejet du liquide par l'échappement,
- Rebrancher le tuyau sur la vanne à la fin de l'opération,
- Mettre une affiche au tableau électrique et aux coupe-batteries indiquant que la vanne de prise d'eau moteur est fermée.



ATTENTION !

Ne pas naviguer sous voiles et moteur si l'angle de gîte est supérieur à 10°.

Tout changement de motorisation doit respecter les capacités du bateau et être réalisé par un motoriste spécialisé en mécanique marine.

2. Mise à l'eau du bateau / réglages

Mettre la commande des gaz au point mort avant de démarrer le moteur pour prévenir les mouvements du bateau et/ou la mise en rotation de l'hélice.

ATTENTION !

Après la première mise à l'eau et mise en tension du gréement, vérifiez le lignage de ligne d'arbre ou la collerette du sail drive.

- S'assurer que la vanne de prise d'eau du circuit de refroidissement est ouverte, et qu'il y a bien de l'eau qui sort de l'échappement moteur.
- S'assurer que les conduits et ouvertures de ventilation sont bien dégagées.
- Bateaux équipés de presse-étoupe à joint tournant : purger l'air du presse-étoupe après chaque mise à l'eau.

AVERTISSEMENT

- Précautions d'usage en cas d'installation d'hélices fixes : ne pas les embrayer en marche arrière sous voiles ; risque d'aspiration d'eau de mer par siphonnement.

Un contrôle succinct de la fixation des hélices lors de mises à l'eau ultérieures pourra être effectué. Le mauvais fonctionnement d'une hélice engendre des vibrations et peut provoquer la perte de l'hélice.

3. Emission des gaz d'échappement

DANGER !

Les moteurs à combustion produisent du monoxyde de carbone. Une exposition prolongée aux gaz d'échappements peut causer des séquelles graves, voire entraîner la mort.

4. Sécurité

DANGER !

Le moteur ne doit pas être en marche lorsque des baigneurs évoluent près du bateau afin d'éviter tous risques de blessures graves par l'hélice.

Le moteur doit si possible être à l'arrêt pour toute opération de maintenance ou de contrôle du moteur. Sinon, une vigilance particulière devra être portée aux organes en mouvement (arbres d'hélice, courroies, etc...) afin d'éviter tout risque de blessures.

10. Carburant (EN ISO 10088)

Les tuyaux souples EN ISO 7840 pour carburant doivent être remplacés dès le premier signe de détérioration par des tuyaux portant le même marquage.

ATTENTION !

- La capacité nominale en carburant n'est pas totalement utilisable en fonction de l'assiette et du chargement de votre bateau. Par sécurité, conservez une réserve de 20%.
- Eviter le contact entre les matériaux inflammables et les parties chaudes du moteur.

Ne jamais :

- Entreposer de matière inflammable dans des espaces non prévus à cet effet.
- Ne pas entreposer d'équipements contenant de l'essence (moteurs hors-bord, réservoirs, groupes électrogènes à essence, etc.) dans des compartiments non prévus à cet effet. Tous les équipements contenant de l'essence doivent être stockés en extérieur.
- Fumer pendant le remplissage des réservoirs.
- obstruer délibérément ou par inadvertance la ventilation des compartiments ou des espaces, en particulier ceux contenant des moteurs à essence fixes, des réservoirs à essence fixes et de batteries fixes ;
- obstruer l'accès aux extincteurs portatifs ou aux orifices d'extinction ;
- Modifier l'installation sauf si cela est exécuté par un technicien qualifié dans ce domaine.

11. CHECK LIST

DEMARRAGE DU MOTEUR :

- Ouverture de la vanne d'aspiration moteur
- Ouverture vanne carburant
- Vérifier le niveau d'huile moteur
- Vérifier le niveau du liquide de refroidissement
- Vérifier la position des coupe-circuits des batteries moteur
- Vérifier la charge des batteries
- Vérifier les bornes et les cosses des batteries, les graisser si nécessaire
- Levier de commande des gaz à mi-course, embrayage au point mort
- Etablir le contact
- Démarrer
- Contrôler la sortie d'eau
- Extinction des alarmes et voyants
- Laisser chauffer le moteur au ralenti pendant 5 à 6 minutes
- Vérifier la bonne étanchéité de tous les circuits de refroidissement de combustible, de lubrifiant et d'échappement
- Vérifier qu'il n'y a pas présence de vapeur de fuel ou gaz.

En cas de doute ou de problème, consultez le manuel du propriétaire, les notices techniques, les plans ou votre revendeur.

ARRET MOTEUR :

- Mise au ralenti du moteur pendant 5 minutes
- Appuyez sur le bouton poussoir Arrêt/Stop
- Coupez le contact
- Fermez les différentes vannes.

En cas de doute ou de problème, consultez le manuel du propriétaire, les notices techniques, les plans ou votre revendeur.

REPLISSAGE DU RESERVOIR :

- Extincteur à proximité
- Moteur éteint
- Equipements électriques coupés
- Panneaux de pont et hublots fermés
- Ne pas remplir le réservoir entièrement pour permettre une expansion du carburant

En cas de doute ou de problème, consultez le manuel du propriétaire, les notices techniques, les plans ou votre revendeur.

AVANT LE DEPART DU PORT

Météo
Ravitaillement
Vêtements pour la navigation
Documents et équipements obligatoires à bord et en état de marche
Équipements de sécurité (brassières, harnais, extincteurs, fusées de détresse, barre franche de secours)
Consignes de sécurité données à l'équipage avec mention des emplacements des équipements
Pompes de cale en état de marche
Feux de navigation en état de marche
Réservoirs carburant remplis
Réservoir d'eau rempli
Vérifier la bonne étanchéité de tous les circuits
Vérifier le niveau de liquide de refroidissement
Vérification du bon fonctionnement des gouvernails
Filtres à gasoil propres et en état
Niveaux d'huile moteur
Charge des batteries
Gréement en état (tension des haubans) et contrôler les filières.
Accastillage en état (poulies, winches, cordages, enrouleur, manivelles, coinces)
Voiles en état (coutures, ralingues, chariots)
Fermer les hublots et panneaux de pont

En cas de doute ou de problème, consultez le manuel du propriétaire, les notices techniques, les plans ou votre revendeur.

AU RETOUR :

Bateau correctement amarré et défendu
Voiles séchées et rangées
Équipement de sécurité séchée et rangé
Rinçage du bateau à l'eau douce
Ecarter les drisses pour qu'elles ne battent pas
Laver les différents bouts
Pas de fuite des circuits combustibles
Pas de fuite des circuits sanitaires et d'assèchement
Fermeture des vannes
Ouverture du frigo
Fermeture du circuit électrique

En cas de doute ou de problème, consultez le manuel du propriétaire, les notices techniques, les plans ou votre revendeur.

12. Protection contre l'incendie (EN ISO 9094)

Les équipements de lutte contre l'incendie sont soumis aux réglementations nationales, de ce fait votre bateau est livré sans.

Nous vous invitons à équiper votre bateau d'extincteurs, conformément à la norme EN ISO 9094, aux conditions ci-dessous :

- a) Capacité minimale par extincteur : 5A/34B (*)
- b) Capacité combinée minimale des extincteurs : 10A/68B, suivant normes EN ISO 9094
- c) 1 extincteur à moins de :
 - 1 m pour bateau < 10 m ou 2 m pour bateau > 10 m du cockpit
 - 2 m de l'orifice de décharge pour noyer le moteur,
- d) 1 extincteur à moins de 2 m du réchaud,
- e) 1 extincteur à moins de 5 m des couchettes.
- f) Les extincteurs au dioxyde de carbone ne peuvent être placés que dans les locaux d'habitation où des liquides inflammables sont présents (Ex. : cuisine) ou contenant des équipements électriques sous tension. Il ne doit y avoir qu'un seul extincteur au CO₂ par zone de risque et sa capacité maximale ne doit pas être supérieure à 2 kg.
- g) 1 couverture anti-feu à stocker à proximité de la flamme

Seules des pièces de remplacement compatibles doivent être utilisées pour les systèmes anti-feu. Elles doivent comporter les mêmes indications et être équivalentes techniquement.

ATTENTION !

Il est de la responsabilité du propriétaire/chef de bord :

- de faire vérifier les équipements de lutte contre l'incendie conformément aux prescriptions du constructeur et de la réglementation de votre pays.
- de remplacer le matériel de lutte contre l'incendie s'il est périmé ou déchargé, par des appareils d'extinction de capacité égale ou supérieure.
- d'indiquer aux membres d'équipage :
 - l'emplacement et le fonctionnement du matériel de lutte contre l'incendie
 - l'emplacement de l'orifice de décharge du compartiment moteur
 - l'emplacement des trajets d'évacuation et des sorties
- de s'assurer que le matériel de lutte contre l'incendie est facilement accessible lorsque le navire est occupé.
- de déverrouiller les panneaux de pont ou toutes les autres ouvertures d'échappées d'incendie verrouillées.
- de garder toujours les cales propres et vérifier qu'il n'y a pas présence de vapeur de fuel ou gaz.

Ne jamais :

- Obstruer les passages vers les issues de secours (panneaux de pont).
- Obstruer les commandes de sécurité (vanne(s) de gaz, vanne(s) de carburant, interrupteurs élec.)
- Obstruer les rangements contenant des extincteurs.
- Laisser le navire inoccupé avec un réchaud ou un chauffage allumé.
- Utiliser de lampe à gaz dans le navire.
- Remplir un réservoir de carburant ou changer une bouteille de gaz quand le moteur, le réchaud ou un chauffage fonctionnent.
- Fumer en manipulant des carburants ou du gaz.
- Ne pas installer de rideaux en suspension libre ou d'autres tissus à proximité ou au-dessus d'appareils à flamme nue, d'appareils de chauffage par rayonnement ou d'appareils électriques de chauffage et de cuisine..
- Stocker de produits combustibles dans le compartiment moteur.
- Si des matériaux non combustibles sont entreposés dans le compartiment moteur, ils doivent être solidement arrimés afin de ne pas risquer de tomber sur les éléments de machines et ne doivent pas obstruer ni l'accès vers le compartiment moteur ni vers sa sortie.

AVERTISSEMENT

Si un extincteur fonctionnant au CO₂ est installé, l'information suivante doit être affichée près de son emplacement :

« Cet extincteur contient du CO₂ – Ne l'utiliser que pour combattre des feux d'origine électrique ou des feux de cuisine. Pour éviter l'asphyxie après décharge, quitter la zone immédiatement. Ventiler avant d'entrer. »

Après l'extinction d'un feu, ne pas ouvrir immédiatement le compartiment moteur pour éviter tout dégagement de fumées toxiques et projection de produits incandescents (huile, eau).



Orifice de décharge extincteur moteur sur plancher poste de barre

Système de détection

Le bateau doit être équipé d'un système d'alarme incendie (détecteur de fumée, de chaleur, etc..). L'emplacement recommandé est indiqué sur le plan d'évacuation en annexe. Ce détecteur émet un signal sonore en cas d'alerte. Il dispose d'une batterie indépendante, qui doit être remplacée dès qu'elle signale sa perte de charge, selon les instructions du fabricant ou indiquées sur l'appareil.

Il est impératif d'effectuer un essai de routine à chaque embarquement ou toutes les semaines en cas de présence prolongée à bord.

Au cas où l'essai signale que l'appareil est en défaut, le remplacer par un appareil de type équivalent.

13. Protection contre la foudre

Il est nécessaire pour votre sécurité de respecter certaines précautions.

1. Maintenance

Si le navire a été atteint par la foudre :

- l'installation de protection doit être inspectée pour déceler les dégâts matériels et vérifier l'intégrité du dispositif.

- les compas, les dispositifs électriques et électroniques doivent être examinés afin de déterminer si des dégâts ou des changements d'étalonnage se sont produits.

2. Protection des personnes pendant un orage

AVERTISSEMENT

Lors d'un orage, il est préférable de respecter les consignes suivantes :

- Les personnes doivent se tenir autant que possible à l'intérieur du navire.
- Les personnes ne doivent pas se trouver dans l'eau ni laisser pendre leurs bras et leurs jambes dans l'eau.
- Tout en assurant un contrôle satisfaisant du navire et de la navigation, les personnes ne doivent toucher à aucune partie raccordée à une installation de protection contre la foudre, surtout pas de manière à relier ces parties.
- Il est souhaitable que les personnes évitent tout contact avec les parties métalliques du gréement, les espars, les pièces d'accastillage et les filières.

14. Gouvernail (EN ISO 8847)

1. Barre à roue standard

L'appareil à gouverner est un élément essentiel de sécurité et de confort. Le système par transmission directe par drosses, choisi pour ses qualités professionnelles et ergonomiques, confère à votre **Nautitech 44** un excellent touché de barre.

Contrôles périodiques à effectuer :

- Contrôler le jeu des différents éléments (mèches safrans/bagues, le serrage de l'ensemble de la boulonnerie)
- Reprendre la tension aux secteurs

En cas de doute ou problème, consulter votre revendeur.

La vision de l'opérateur depuis l'emplacement de pilotage peut être obstruée du fait d'une ou plusieurs des conditions variables suivantes :

- 1) chargement et distribution de la charge ;
- 2) vitesse ;
- 3) conditions de mer ;
- 4) visibilité réduite (c'est-à-dire par la pluie, l'obscurité et le brouillard) ;
- 5) visibilité réduite (c'est-à-dire par le changement et le hissage des voiles) ;
- 6) lumières intérieures ;
- 7) position des tauds ou des rideaux ;
- 8) personnes ou équipements mobiles situés dans le champ de vision du barreur.

La zone de pilotage comprend plusieurs dispositifs de direction, lors du déplacement d'une barre à l'autre assurez-vous de prendre les précautions nécessaires.

2. Barre franche de secours

ATTENTION !

- Le **Nautitech 44** est équipé d'une barre franche de secours qui doit rester facilement accessible, nous vous conseillons de les stocker dans un coffre de cockpit nacelle.
- Elle n'est conçue que pour naviguer à vitesse réduite en cas d'avarie de la barre.

Pour l'utiliser :

- Dévisser le bouchon de nable situé sur les jupes arrières Bd et Tb.
- Mettre en place la barre sur la tête de mèche du safran.



Nable de barre franche sur jupe arrière

15. Navigation

AVERTISSEMENT

Dans toutes les situations, adapter la vitesse de votre bateau aux conditions environnantes et conservez une marge de sécurité. Faites particulièrement attention :

- à l'état de la mer, aux courants, à la force du vent.
- au trafic
- aux manœuvres de ports
- aux passages dans les zones de mouillage.
- Observer les règles de priorité telles qu'elles sont définies par les règles de route et imposées par le COLREG.
- Assurer vous de toujours disposer d'une distance suffisante pour vous arrêter ou manœuvrer si nécessaire afin d'éviter une collision
- Respecter les zones de limitations de vitesse.
- Par courtoisie et par sécurité pour les autres navires, veiller à ne pas produire un sillage important à proximité d'autres embarcations

AVERTISSEMENT

- Vous devez équiper votre bateau de lignes de vie. Des points d'ancrage sont prévus sur le pont. Référez-vous au plan d'accastillage de votre bateau.
- La stabilité de votre bateau a été étudiée en tenant compte de la masse du bateau en condition légère, de l'équipement standard à bord et des options catalogue chantier. Tout changement dans la disposition des masses à bord (par exemple : l'addition d'un radar, le changement d'un moteur etc...) peut affecter de façon notable la stabilité, l'assiette et les performances de votre bateau.

Les réservoirs d'air ne doivent pas être percés.

Les vagues déferlantes constituent des dangers importants pour la stabilité.

Le remorquage d'un bateau entraîne une surcharge importante, ayant une incidence défavorable sur la stabilité de votre bateau.

la stabilité est réduite par l'ajout de toute masse au-dessus du pont principal.

- **Ne jamais** : Soulever de poids importants à l'aide de la bôme.

La stabilité a été évaluée pour un navire en condition légère.

Ce navire est susceptible de chavirer et de rester retourné s'il porte une surface de voilure excessive. Il est conçu pour ne pas couler dans de telles circonstances. Il convient de réduire le plan de voilure selon la vitesse et la force du vent (25 nœuds) et d'observer les précautions suivantes :

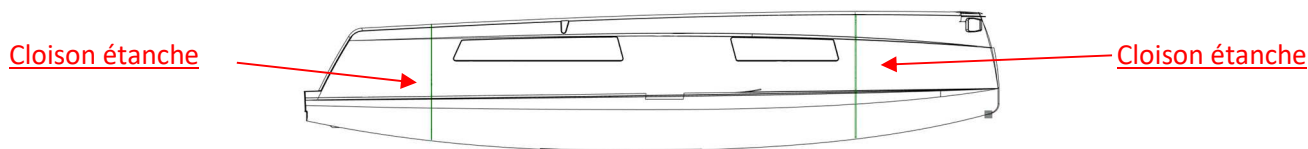
- | | |
|--------------------------|---------------------|
| - en cas de forte rafale | CHOQUER LES ECOUTES |
| - au près serré | LOFER |
| - par vent de travers | CHOQUER LES ECOUTES |
| - aux allures portantes | ABATTRE |

La surface sur le dessus du roof est considérée comme pont de travail pour la manœuvre des voiles.

DANGER !

Le **Nautitech 44** est susceptible de retournement.

De fait, l'intégrité des cloisons étanches avant et arrière doit être impérativement respectée



16. Armement de sécurité

L'armement de sécurité obligatoire n'est pas harmonisé au sein de la communauté européenne. Il convient de vous informer quant aux prescriptions nationales aux quelles est soumis votre bateau en fonction du pavillon d'immatriculation. En France, les navires de plaisance revêtus du marquage CE doivent posséder à bord le matériel d'armement et de sécurité prévu pour la catégorie de navigation retenue par le plaisancier.

1. Réduction de voilure (voir plan et tableau de réduction de voilure en annexe)

Ce bateau peut chavirer et rester à l'envers s'il porte trop de toile. Il est conçu pour ne pas couler dans ce cas. La surface de voilure doit être réduite si la vitesse moyenne du vent est excessive (voir tableau de réduction de voilure).

Pour limiter le risque de retournement, de rupture d'une pièce du gréement ou du mât (ce qui peut entraîner un démâtage), la voilure sera réduite en fonction de la force du vent mais aussi d'éléments tels que :

- état de la mer,
- confort et aptitude de l'équipage,
- entrée ou sortie de port, proximité de danger,
- rafales de vent ou brouillard.

2. Panneaux d'évacuation en cas de retournement

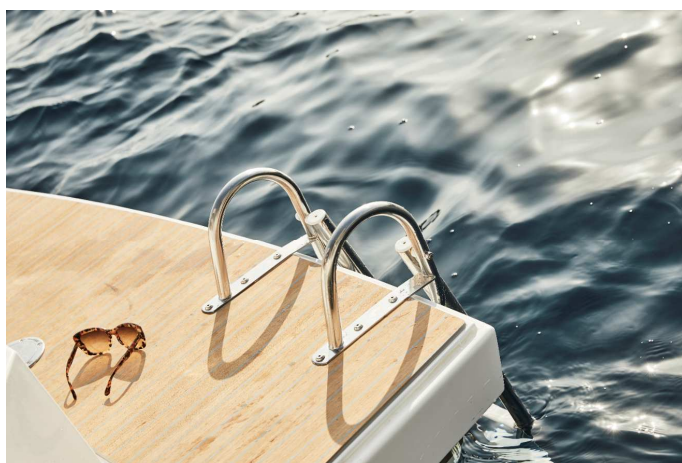
Chaque flotteur est équipé d'un panneau d'évacuation, assurez-vous qu'ils sont bien fermés avant d'appareiller.



3. Chute à la mer

Votre bateau est équipé :

- de lignes de vie, ne pas hésiter à y accrocher le harnais dès que vous manœuvrez dans des conditions difficiles de vent ou de mer,
- d'une échelle de bain télescopique sur la jupe arrière tribord pour remonter un homme tombé à la mer.



4. Radeau de survie (EN ISO 9650)

Le radeau de survie est situé dans le coffre de la poutre arrière avec accès dessus et dessous en cas de retournement. Le radeau est maintenu par des sangles qu'il faut détacher ou découper.

Lisez attentivement leur manuel d'utilisation. L'équipage doit être familiarisé avec l'utilisation de tout le matériel de sécurité (harnais, fusées, radeau de survie, etc....), les écoles de voiles et les clubs organisent régulièrement des sessions d'entraînement.

Si vous cadenassez le support de Bib, n'oubliez pas de le déverrouiller avant d'appareiller.



5. Bossoirs

ATTENTION !

Les bossoirs sont limités à 110 kg par bossoir



17. Amarrage, mouillage et remorquage (EN ISO 15084)

ATTENTION !

Informations sur la résistance à la rupture des points d'ancrage : chaque point d'ancrage est conçu et installé de manière à recevoir une charge horizontale, Pn, en kilonewtons, sans qu'il se produise de défaillance au niveau du point d'ancrage ou de la structure à laquelle il est fixé :

- A l'avant, pour le mouillage et le remorquage : 5,5 tonnes (53,7 kN)
- A l'avant, pour l'amarrage : 4,5 tonnes (43,8 kN)
- A l'arrière : 3,8 tonnes (37,4 kN)

• La résistance à la rupture des lignes/chaînes ne doit en général pas excéder 80 % de la résistance à la rupture des points d'ancrage

• Si l'usage d'un point d'ancrage spécifique n'est pas évident, le fabricant du bateau doit prévoir un étiquetage sur le point d'ancrage (point d'ancrage destiné au mouillage et/ou au remorquage).

• Toujours remorquer ou être remorqué à faible allure. Ne jamais dépasser la vitesse limite d'une coque à déplacement lors d'un remorquage.

• Un câble de remorquage doit toujours être amarré de manière à pouvoir être largué sous charge.

1. Responsabilité

Il est de la responsabilité du propriétaire/de l'exploitant de s'assurer que les amarres, les câbles de remorquage, les chaînes et les lignes de mouillage ainsi que les ancres sont adéquates pour l'utilisation prévue du bateau, c'est-à-dire que les lignes ou chaînes n'excèdent pas 80 % de la résistance à la rupture du point d'ancrage correspondant.

Il convient en outre que le propriétaire prenne en considération les actions nécessaires lors de la fixation d'un câble de remorquage à bord.

2. Points d'ancrage non métalliques

Si des points d'ancrage non métalliques sont installés sur le bateau, il faut tenir compte de leur durée de vie limitée. Ils doivent être remplacés dès qu'ils présentent des signes de détérioration, des fissures de surface visibles ou une déformation permanente.

Nota bene : les éléments noirs sont moins sensibles aux UV que ceux de couleur claire.

3. Utilisation de la patte d'oie

Le navire est livré avec une patte d'oie qui doit être utilisée lors des opérations de mouillage et de remorquage pour reporter et répartir les efforts de traction sur les deux points fixes / taquets avants. Cela soulagera le bateau et amènera une plus grande sécurité lors de ces manœuvres.

La patte d'oie capelée sur la chaîne à la longueur adéquate en fonction du mouillage permettra également de soulager le guindeau des efforts de traction du mouillage.

18. Manutentions, transport, mise à sec

Lors des grutages, veillez à ce que les élingues soient correctement positionnées et qu'elles ne portent ni sur les hélices, les arbres d'hélice ou une sonde fragile.

Les portiques de levage seront assez larges ou équipés d'écarteurs de manière à ne pas exercer sur les listons d'efforts transversaux excessifs.

Évitez que les élingues portent sur les filières.

Les patins de ber doivent être positionnés au niveau d'éléments structurels et n'exercer que la pression nécessaire au bon équilibre du bateau.

Profitez des sorties d'eau pour inspecter les hélices, les safrans, les passe-coques et les sondes.



Conseils pour hisser une personne en haut du mât

19. Protection de l'environnement

Nous vous invitons à vous tenir informé des règlements locaux de respect de l'environnement, et à respecter les réglementations internationales contre la pollution en milieu marin (MARPOL) ainsi que les codes de bonne pratique.

ATTENTION !

- La plupart des produits d'entretien, les huiles moteurs et les hydrocarbures ne sont pas neutres pour l'environnement, il faut donc les décharger dans des lieux réglementés (renseignez-vous auprès de la capitainerie).
- Ne pas mettre en route la pompe de cale quand il y a présence d'huile ou d'hydrocarbure dans le compartiment moteur car il est nécessaire de décharger ces produits dans des lieux réglementés.
- Certains produits peuvent également présenter des risques pour votre sécurité et celle des autres, c'est pourquoi il est important de lire et de respecter les conseils d'utilisation.
- Les substances utilisées doivent être étiquetées et stockées dans un endroit approprié du bateau.
- Ne pas décharger les toilettes ou le contenu des réservoirs de rétention près des côtes ou dans des zones interdites et d'utiliser les systèmes de pompage des ports ou des marinas pour vider les cuves de rétention avant de quitter le port.

20. Garantie

A) GARANTIES CONTRACTUELLES

Remarque : la présente garantie ne s'applique pas aux bateaux exploités à titre professionnel (étant précisé que toute exploitation locative entre dans cette catégorie) ni aux bateaux participant à des compétitions qui peuvent bénéficier de garanties spécifiques.

8 - Garanties

a) Bateaux et matériels neufs :

8.1.1 - Le Vendeur doit à l'Acheteur professionnel ainsi qu'aux consommateurs domiciliés hors le territoire de l'Union Européenne les garanties légales telles que définies dans la cadre de la vente de navires par les articles 1641 et 1648 du Code Civil et dans le cadre du contrat de construction navale par les articles 7 et 8 de la loi n° 67.5 du 3 janvier 1967 portant statut des navires.

8.1.2 - Le Vendeur doit à l'Acheteur domicilié sur le territoire de l'Union Européenne, et contractant en tant que consommateur, les garanties telles que définies dans le cadre d'un contrat de vente de navires par les articles 7 et 8 de la loi du 07.01.1967 portant statut des navires, et dans le cadre de l'ordonnance (2005-136) du 17.02.2005 reprise dans le Code de la Consommation. Indépendamment de la garantie ainsi consentie, le Vendeur reste tenu des défauts de conformité du bien au contrat et des vices rédhibitoires dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du Code Civil (cf. 8.1.1).

8.2 - Vices apparents : la réception libère le Vendeur de son obligation de garantie de la conformité et des vices apparents.

8.3 - Garantie contractuelle :

Sauf clauses de garantie ou de pénalités expressément convenues lors de l'acceptation de la commande, la garantie du Vendeur est accordée dans les conditions suivantes :

- l'Acheteur bénéficie d'une garantie contractuelle de deux ans à compter de la date de réception du navire, portée sur le procès-verbal de réception.
- Elle est limitée, au choix du constructeur, au remplacement ou à la réparation gratuite de toutes pièces reconnues défectueuses par les services techniques du constructeur et ce, sans indemnité d'aucune sorte.
- Pour les organes et accessoires qui portent visiblement la marque d'un autre fournisseur, la garantie est limitée à la garantie offerte par ce fournisseur.
- Il est précisé que les éventuels frais de manutentions, transports, stationnement, convoyage, engagés pour la réalisation de ces opérations demeurent à la charge exclusive de l'acheteur-utilisateur, sauf à ce que le chantier **NAUTITECH CATAMARANS** propose d'y déroger d'une manière partielle ou totale.
- Sont exclus de la garantie contractuelle du constructeur :
 - les frais de transport du bateau et de toute pièce
 - ce ainsi que leurs conséquences, ainsi que les frais et/ou dommages éventuels consécutifs à l'impossibilité d'utilisation du bateau et/ou du matériel ;
 - l'usure normale ;
 - les fissures, craquelures ou décoloration du gelcoat ;
 - les dommages résultant de :
 - cas fortuits ou de force majeure ;
 - les transformations et modifications, ou réparations même partielles effectuées en dehors d'ateliers habilités par le fabricant ;
 - l'inobservation des préconisations d'entretien précisées dans le manuel du propriétaire remis avec le bateau ;
 - la mauvaise utilisation, notamment, l'usage négligeant, imprudent, abusif ou anormal ;
 - la participation à des compétitions ;

- les négligences quant à la prise de mesures conservatoires qui s'imposent ;
- conditions de stockage ou de transport inadaptées.

Pour bénéficier de la garantie contractuelle du constructeur, l'acheteur-utilisateur devra présenter dûment remplis le certificat de livraison du bateau et le document de garantie chaque fois qu'il demandera à en bénéficier et, à peine de forclusion, notifier par écrit à son concessionnaire-vendeur, le défaut ou le vice, d'une manière précise et motivée dans un délai de 15 jours à compter de sa découverte.

8.4 - La garantie couvre un usage marin dans des conditions de vent et de mer acceptables pour la sécurité et conforme à la catégorie d'homologation du navire. Dans ces conditions elle ne peut en aucun cas couvrir des événements survenus à l'occasion ou consécutifs à des abordages, échouements, déferlantes, raz de marée, cyclones, fortes tempêtes, et tout autre événement exceptionnel et/ou consécutif à une erreur de navigation.

8.5 - La perte ou détérioration des produits survenue après le transfert des risques à l'Acheteur ne libère pas celui-ci de son obligation de payer le prix.

b) Bateaux et matériels d'occasion :

Le bon de commande stipule si le bateau ou le matériel est d'occasion.

L'Acheteur bénéficie d'une garantie contractuelle d'un an, uniquement sur la coque et le moteur, à compter de la date de réception du navire ou des marchandises, portée sur le procès-verbal de réception.

c) En complément de la garantie contractuelle ci-dessus détaillée, le Vendeur reste tenu des défauts de conformité du bien et des vices cachés dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du Code Civil et lorsqu'elles ont applicables, des dispositions de l'ordonnance du 17.02.2005.

B) CONDITIONS COMMUNES AUX GARANTIES

Toute demande de prise en charge dans le cadre des présentes conditions de garantie devra être formalisée par écrit auprès de **NAUTITECH CATAMARANS** à compter de la découverte du défaut et dans un délai de huit (8) jours concernant la mise en œuvre de la garantie contractuelle. Toute demande devra également préciser le numéro de série du bateau concerné et le cas échéant les références de la pièce faisant l'objet de la demande de garantie.

D'autre part, la demande devra indiquer les circonstances précises dans lesquelles le dommage est intervenu.

NAUTITECH CATAMARANS pourra, pour instruire la demande, demander toutes précisions et désigner à ses frais un expert ou technicien de son choix pour établir les circonstances de l'apparition des désordres et se faire communiquer toutes pièces nécessaires.

Aucune immobilisation consécutive aux défaillances constatées et/ou aux travaux de remplacement et/ou de réparation quelle qu'en soit la durée ne pourra ouvrir droit à indemnité.

Les frais de stationnement, les droits de douane et autres frais accessoires demeureront, en tout état de cause, à la charge du propriétaire.

Toutes réparations et/ou tous remplacements seront effectués par un agent **NAUTITECH CATAMARANS** autorisé ou par tout professionnel dûment mandaté par le Chantier. Si la nature des réparations exige que les travaux sous garantie soient réalisés dans les ateliers de **NAUTITECH CATAMARANS** ou en tout autre lieu différent du lieu où le Produit est situé, les coûts de transport aller et retour au Chantier seront supportés par le propriétaire.

En cas de nécessité de mise à sec du bateau, les frais de sortie et de remise à l'eau seront à la charge du propriétaire.

C) TRANSFERT DE GARANTIES

Les garanties sont consenties au premier acquéreur du bateau concerné. Elles ne sont transférables qu'après accord préalable et écrit de **NAUTITECH CATAMARANS**.

Une note de transfert de propriété du Produit est fournie avec les documents du bateau. Celle-ci doit être adressée à **NAUTITECH CATAMARANS** dans la limite de trente (30) jours à compter du transfert.

Cette note portera les noms, adresses et numéros de téléphone de l'ancien propriétaire et de l'Acheteur, la date du rachat, le numéro de coque du Produit.

A réception **NAUTITECH CATAMARANS** transmettra les dates d'expiration des garanties et précisera si l'unité a fait l'objet d'une visite annuelle ouvrant droit au maintien des garanties contractuelles.

D) MENTIONS LEGALES**Article L.211-4 du Code de la consommation :**

« Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité ».

Article L. 211-5 du Code de la consommation :

« Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1^{re} Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2^{de} Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »

Article L.211-12 du Code de la consommation :

« L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. »

Article 1641 du Code civil :

« Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

Article 1648, alinéa 1 du Code civil :

« L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »

Cette page est blanche intentionnellement

Cette page est blanche intentionnellement

Cette page est blanche intentionnellement



21. Certificat de Transfert de Propriété

TRANSFER OF OWNERSHIP

Modèle du bateau / Boat model:

N° de coque / Hull N°:

De / From M / Mr: Adresse / Address:

.....

C-P / ZIP CODE : Ville / City : Tél :

Date d'achat / Date of Purchase :

A ETE VENDU A / BEING SOLD TO :

M / Mr : Adresse / Address :

.....

C-P / ZIP CODE : Ville / City : Tél :

Date d'achat / Date of Purchase :

Fait à le

Le vendeur / Seller

L'acheteur / Buyer

NAUTITECH CATAMARANS, le :

Exemplaire à retourner dans les 15 jours suivant la transaction à :

Return the copy within 15 days after the transaction to:

NAUTITECH CATAMARANS

Z.I du canal des Sœurs

17300 ROCHEFORT

Cette page est blanche intentionnellement

Cette page est blanche intentionnellement

Cette page est blanche intentionnellement

22. Charte de la mer

Charte pour la mer et les rivières

*L'eau est un milieu vivant, fragile.
C'est aussi une ressource précieuse.*

Pour protéger ce milieu,

- Je respecte la mer et les rivières, je n'aborde pas les sites protégés, je limite ma pêche aux espèces et tailles autorisées, j'observe les animaux sans les toucher ni les déranger.
- Avant de mouiller, je m'informe de la nature du fond pour éviter sa dégradation. De préférence, j'utilise les bouées d'amarrage.
- Je dépose mes déchets ménagers dans les containers et mes déchets toxiques, solides et liquides à la déchetterie portuaire.
- J'utilise les installations sanitaires portuaires. Je vidange mon bac à eaux noires dans les stations de pompage. J'utilise les produits détergents les plus respectueux de l'environnement.
- Je m'assure que toute opération d'entretien (bateau, matériel, équipement) est effectuée dans le respect de l'environnement. Je manipule avec précaution tous les liquides susceptibles de polluer lors de leur transvasement.

Décembre 1999



23. SNSM



Au service des plaisanciers et des professionnels de la mer

Les sauveteurs en mer veillent...

Tous les marins savent qu'on ne badine pas avec la grande bleue ... Malgré les progrès considérables réalisés en matière de sécurité par les constructeurs de bateaux, un événement de mer est toujours possible et vous pouvez avoir un jour besoin des « sauveteurs en mer ».

A toute heure du jour et de la nuit, 7 jours sur 7, 3 500 bénévoles sont prêts à appareiller dans la demi-heure pour aller porter secours à ceux qui sont en difficulté ... et cela parfois au péril de leur propre vie !

C'est grâce au maillage très serré de ses 255 stations en France et dans les D.O.M. que « Les Sauveteurs en Mer » assurent aujourd'hui près de 50% du sauvetage en France.

En mer, vous pouvez avoir besoin d'eux, à terre ils ont besoin de vous...

Le sauvetage des vies humaines est gratuit mais les moyens mis en oeuvre coûtent cher. Les sauveteurs en mer, qui se recrutent de plus en plus parmi les plaisanciers, ont besoin de vous pour entretenir, moderniser et remplacer leurs moyens nautiques (1 canot tous temps coûte 4,2 MF !).

Venez donc soutenir ou même rejoindre ces marins, hommes et femmes, désintéressés, discrets et efficaces : prenez contact avec le responsable de la station la plus proche du port d'attache de votre bateau ou avec notre siège à Paris.



ENTRE MARINS...



- avant de prendre la mer, informez vos proches de vos intentions
- renseignez vous sur les conditions locales (météo, courant, etc)
- possédez des moyens radio VHF fiables et contrôlez-les
- faites porter un gilet de sauvetage aux enfants

**UNE VIE HUMAINE N'A PAS DE PRIX ...,
UN CANOT DE SAUVETAGE EN A UN !**

LES SAUVETEURS EN MER (S.N.S.M.)

Siège social: 31, cité d'Antin 75009 PARIS

Tel: 01 56 02 64 64 - Fax: 01 56 02 64 63 - E-mail: www.snsn.com.fr



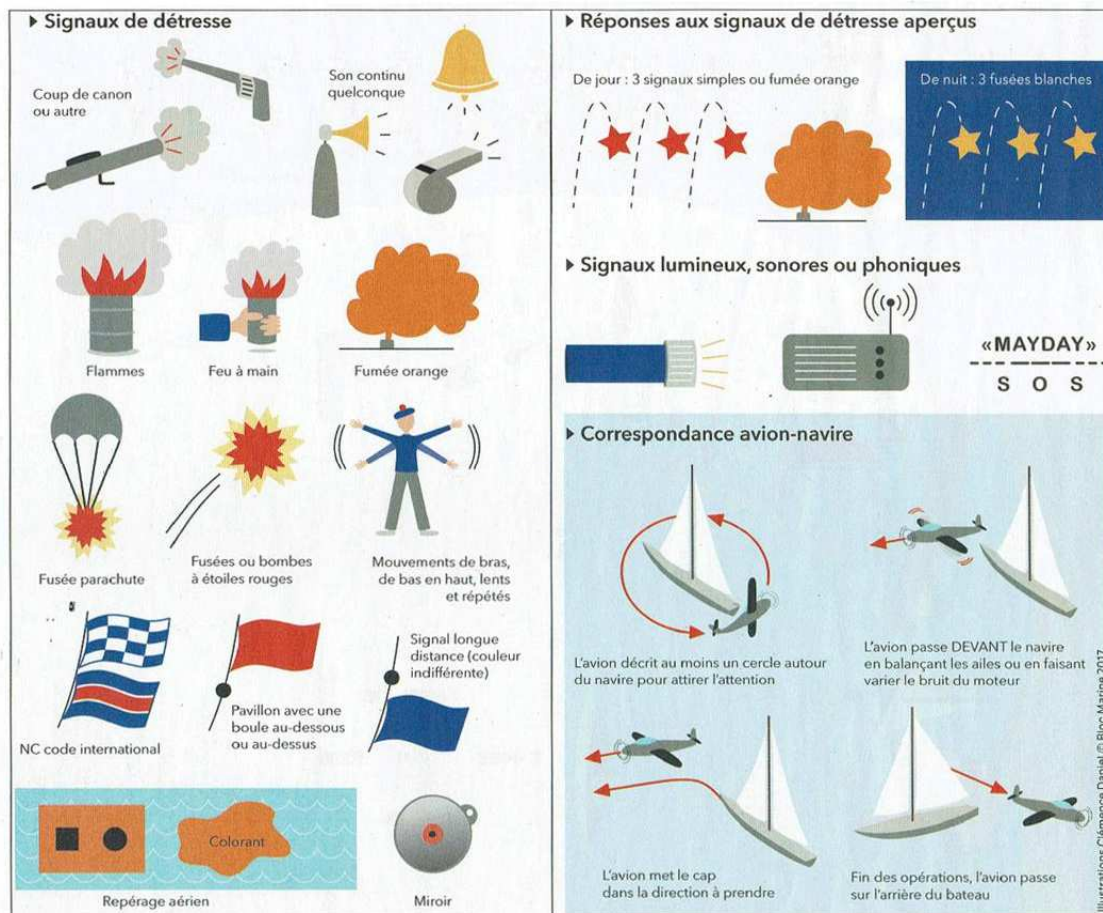
Je soutiens la SNSM et j'adhère !

Je joins un chèque de: 130 FF min (20 €) - 300 FF (45 €) (donateur) - 2500 FF (380 €) (bienfaiteur)

Un reçu de déductibilité fiscale me sera adressé avec la carte et l'autocollant de membre

NOM:.....PRENOM:.....
 ADRESSE:.....
 Téléphone::.....email::.....

24. Sauvetage en mer



Utilisation de votre radio :

VHF Canal 16

Comment procéder :

- May day may day / may day
- Nom du bateau
- Position
- Type de détresse
- Type de requête de sauvetage

N'essayer jamais de nager vers le rivage en cas de détresse

DOCUMENTS ET PLANS

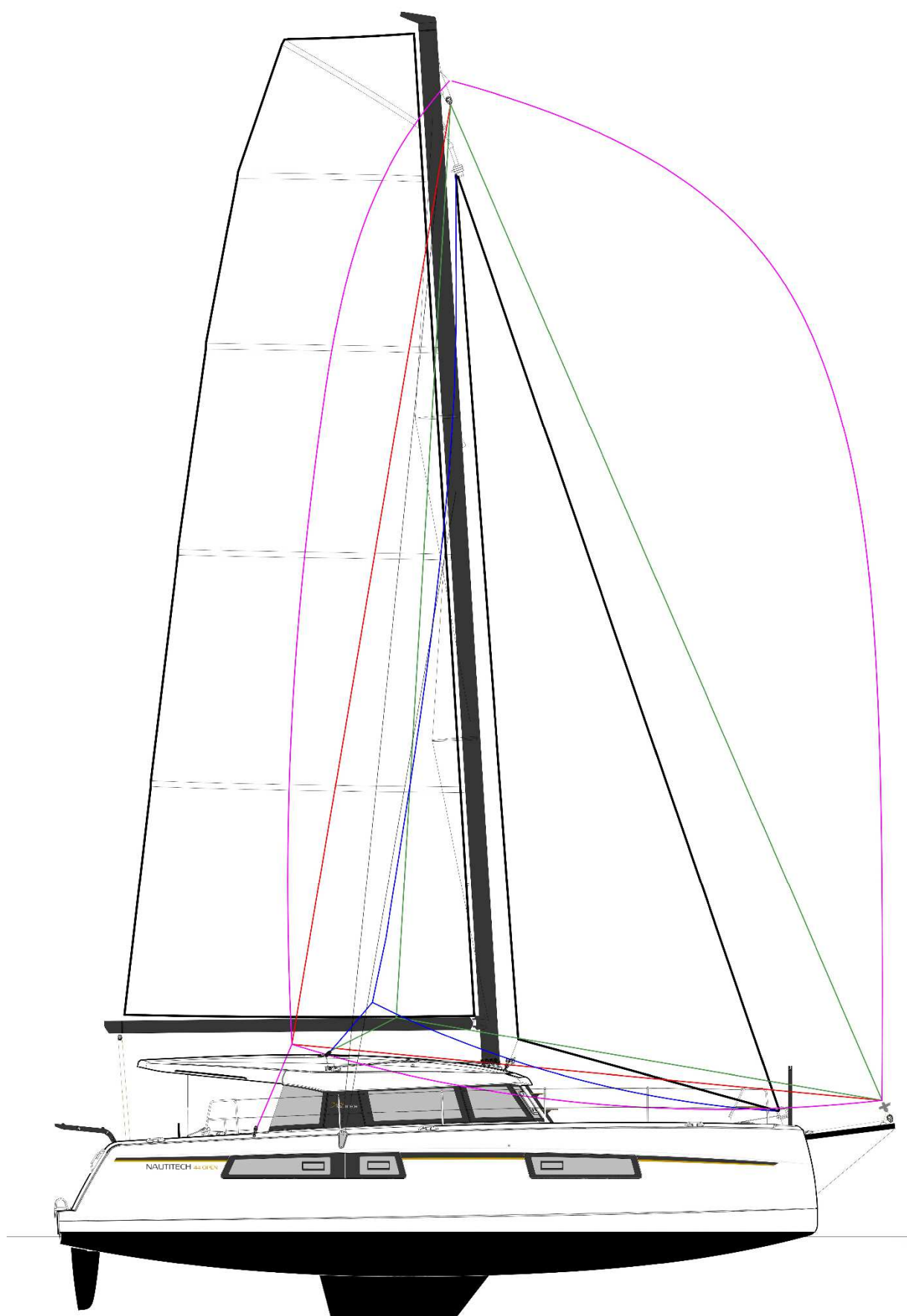


Nautitech 44



Présentation

Longueur H.T :	13,30 m
Longueur à la flottaison :	13,02 m
Largeur maxi :	7,36 m
Tirant d'eau	1,44 m
Tirant d'air	21,4 m





Nautitech 44

Version 4 cabines

4 double cabines

2 Cabine de douche avec WC intégré

2 cabines équipage à l'avant

* [Option](#)





Nautitech 44



Version 3 cabines

- 1 Cabine double avec salle d'eau
- 2 double cabines
- 1 cabine de douche avec WC intégré
- 1 cabine équipage à l'avant

* Option



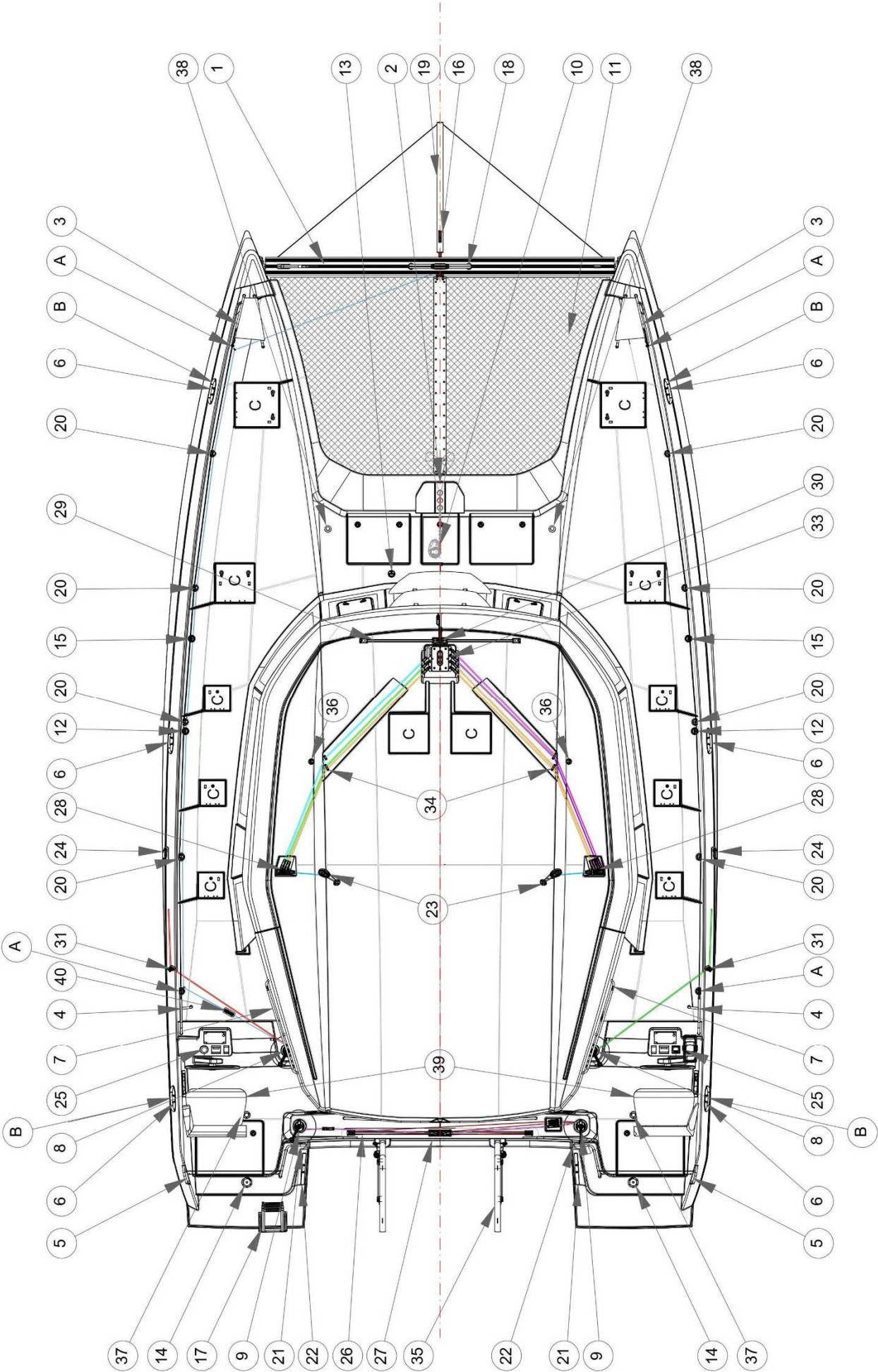


Nautitech 44



Equipements du pont

Label	Description
1	Poutre avant
2	Davier
3	Balcon avant
4	Balcon arrière
5	Main-courante de jupe
6	Taquet d'amarrage
7	Main-courante de roof
8	Winch d'écoutes Piano
9	Winch d'écoutes GV
10	Guindeau électrique
11	Trampoline
12	Nable à fuel
13	Nable de remplissage eau douce
14	Nable barre franche
15	Nable holding tank
16	Bloqueur d'amure*
17	Echelle de bain
18	Martingale
19	Bout dehors*
20	Chandelier inox
21	Balcon de jupe
22	Taquets d'amarrage de l'annexe
23	Poulie de renvoi de code 0*
24	Cadène de Galhauban
25	Compas et barre à roue
26	Rail d'écoute de GV
27	Chariot de GV
28	Poulies de renvoi piano
29	Rail de solent avec butées
30	Chariot de solent
31	Poulie de renvoi d'écoute gennaker*
32	Enrouleur de Solent
33	Pied de mat et poulies de renvoi mât
34	Filoirs de renvoi
35	Bossoirs
36	Cadène de renvoi de genois*
A	Point d'accrochage des lignes de vie sur taquets
B	Points de remorquage
C	Panneaux impérativement fermés en navigation
*	Option



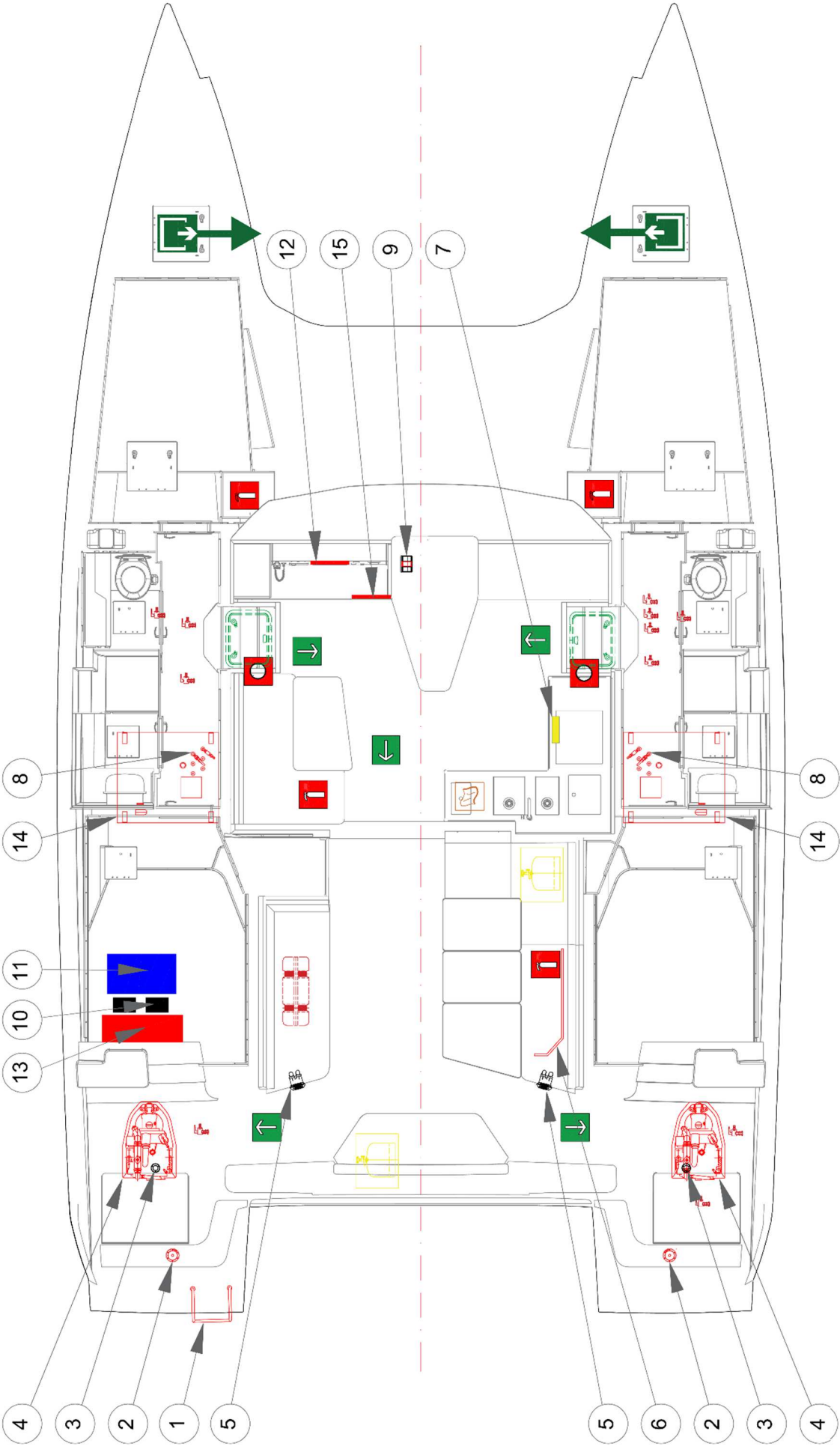


Nautitech 44



Equipement de sécurité

Label	Description
1	Echelle de bain
2	Nable de barre franche
3	Nable Fireport
4	Moteur Diesel
5	Pompe d'assèchement manuelle
6	Stockage barre franche de secours
7	Robinet de coupure Gaz (sous le four)
8	Vanne de coupure Gasoil
9	Coupe-batterie moteur et service
10	Parc batteries moteur
11	Parc batteries servitude
12	Tableau 12V (Monitoring)
13	Tableau de puissance 12V
14	Réservoirs Gasoil
15	Tableau 12V (Urgence)
	 Couverture anti-feu  Sortie de secours  Sens d'évacuation  Stockage Radeau  Position Extincteur  Detecteur de fumée  Boîte à Gaz  Vanne sous plancher
*	Option





Nautitech 44



Plan de voileure standard

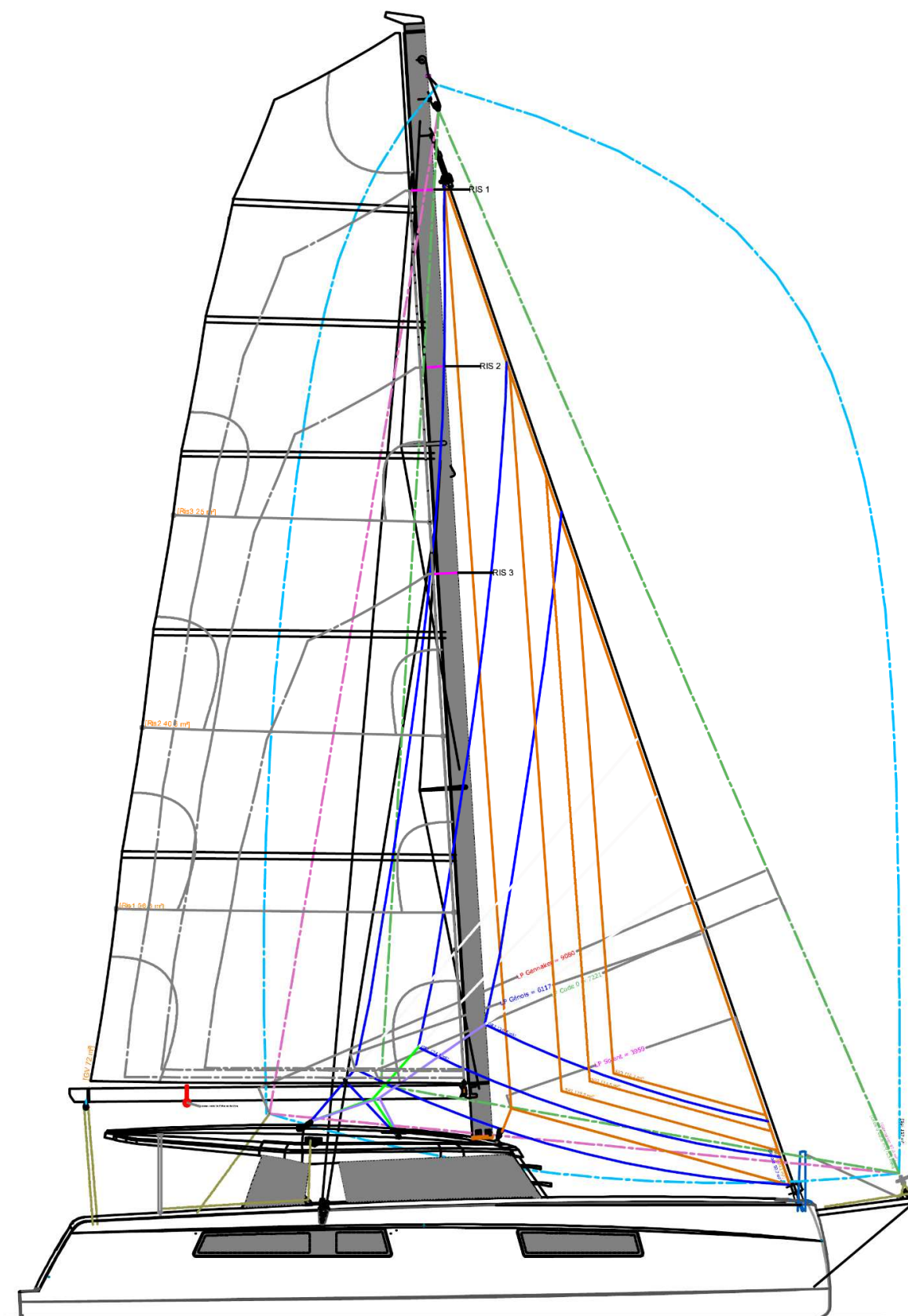
Description	
I	17,685 m
J	5,024 m
P	17,25 m
E	6,23 m
Surface GV	75,00 m ²
Surface Genois	53,30 m ²
Surface Solent	30,00 m ²
Surface Code 0	71,50 m ²
Surface Gennaker	97,60 m ²
Surface Spinnaker	157,00 m ²

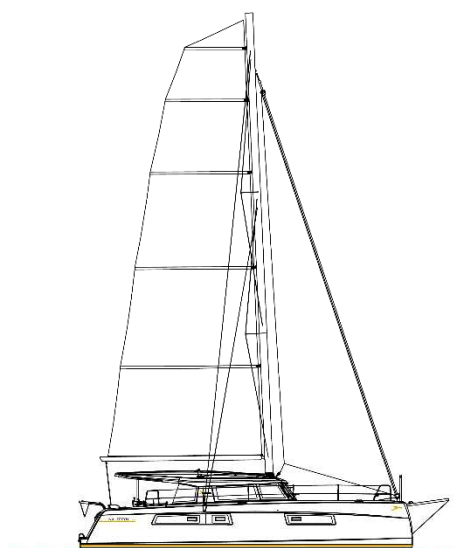
Plan de réduction de voileure

Description		
Réduction de voile		
Agencement des voiles	Surface des voiles	Vent apparent*
1 - GV complet + code 0	140,6 m ²	20 nds
1 - GV complet + Génois / Solent	122,7 / 106,1 m ²	25 / 27 nds
2 - GV 1 ^{er} ris + solent complet ou génois roulé	90,4 m ²	30 nds
3 - GV 2 nd ris + solent roulé 1 ou génois roulé 2	61 m ²	36 nds
4 - GV 2 nd ris + Solent roulé 2	55 m ²	39 nds
5 - GV 3 rd ris + Solent roulé 3	35,2 m ²	48 nds
GV + gennaker	169,6 m ²	24 nds (vent réel)
GV + spi	229 m ²	25 nds (vent réel)
*Sauf pour la configuration spi, le vent indiqué est le vent apparent		
Pour limiter le risque de retournement la voileure sera réduite en fonction de la force du vent mais aussi d'éléments tels que : Etat de la mer Confort et aptitude de l'équipage Entrée et sortie de port Rafale de vent ou de brouillard		
 Pictogrammes		

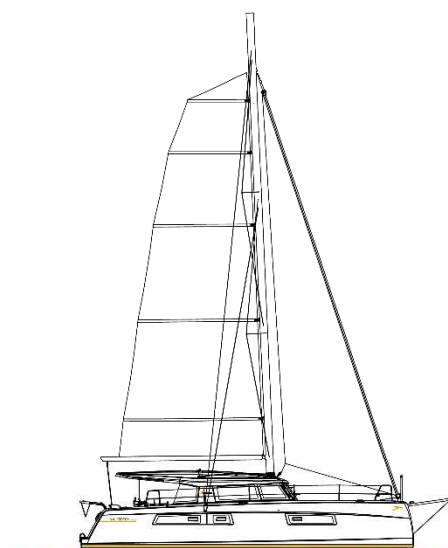


Nautitech 44

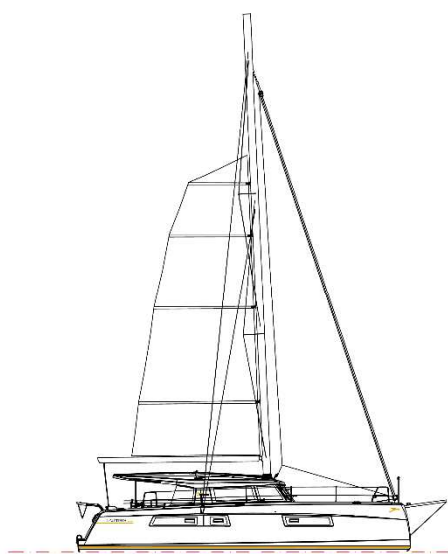




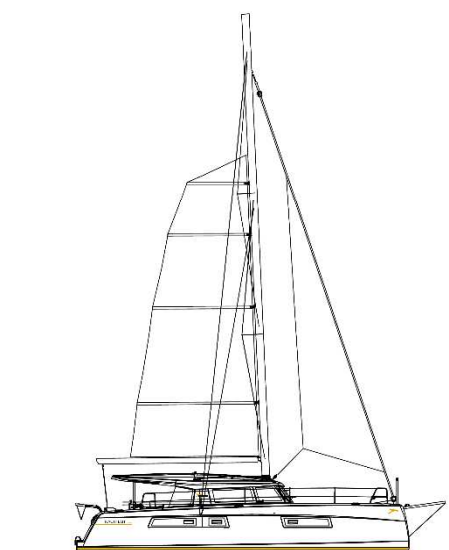
1



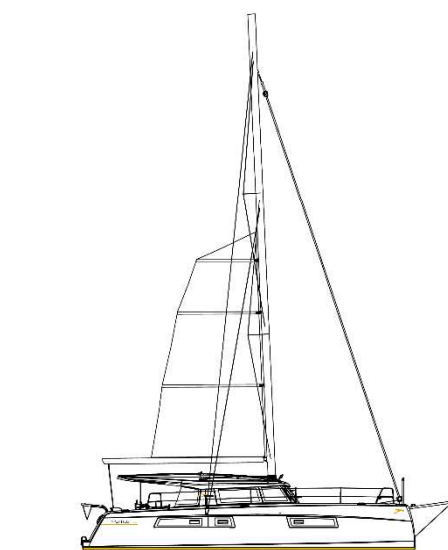
2



4



4



5



Cette page est blanche intentionnellement

Cette page est blanche intentionnellement

Cette page est blanche intentionnellement



Nautitech 44

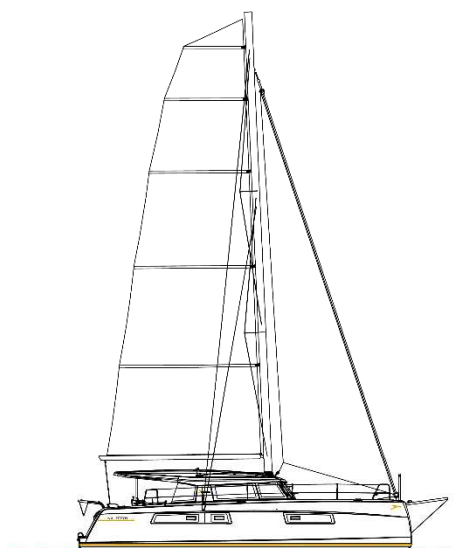


Plan de voilure performance

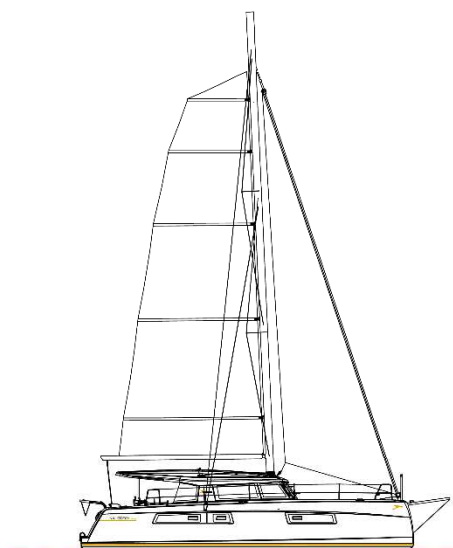
Description	
I	17,685 m
J	5,024 m
P	17,25 m
E	6,23 m
Surface GV	76,60 m ²
Surface Genois	50,70 m ²
Surface Solent	34,10 m ²
Surface Code 0	68,60 m ²
Surface Gennaker	97,60 m ²
Surface Spinnaker	157,00 m ²

Plan de réduction de voilure

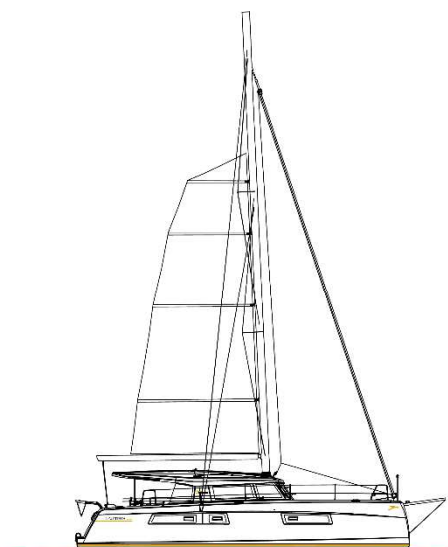
Description		
Réduction de voile		
Agencement des voiles	Surface des voiles	Vent apparent*
1 - GV complet + code 0	145,2 m ²	20 nds
1 - GV complet + Génois / Solent	127,3 / 110,7 m ²	25 / 27 nds
2 - GV 1 ^{er} ris + solent complet ou génois roulé	98,3 m ²	30 nds
3 - GV 2 nd ris + solent roulé 1 ou génois roulé 2	66,5 m ²	36 nds
4 - GV 2 nd ris + Solent roulé 2	60,5 m ²	39 nds
5 - GV 3 rd ris + Solent roulé 3	38,2 m ²	48 nds
GV + gennaker	174,2 m ²	24 nds (vent réel)
GV + spi	233,6 m ²	25 nds (vent réel)
*Sauf pour la configuration spi, le vent indiqué est le vent apparent		
Pour limiter le risque de retournement la voilure sera réduite en fonction de la force du vent mais aussi d'éléments tels que : Etat de la mer Confort et aptitude de l'équipage Entrée et sortie de port Rafale de vent ou de brouillard		
 Pictogrammes		



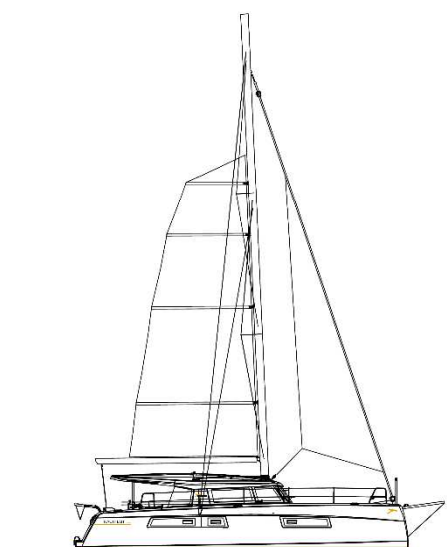
1



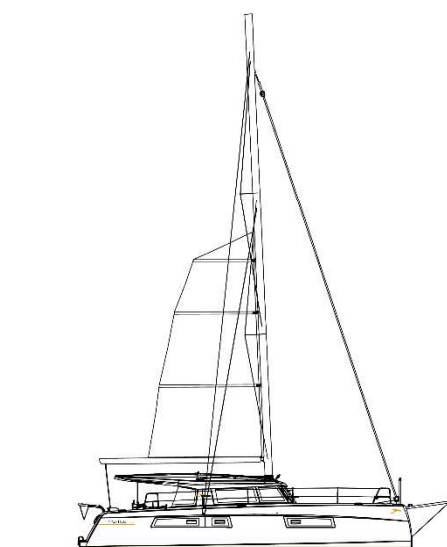
2



4



4



5

Cette page est blanche intentionnellement

Cette page est blanche intentionnellement

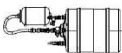
Cette page est blanche intentionnellement



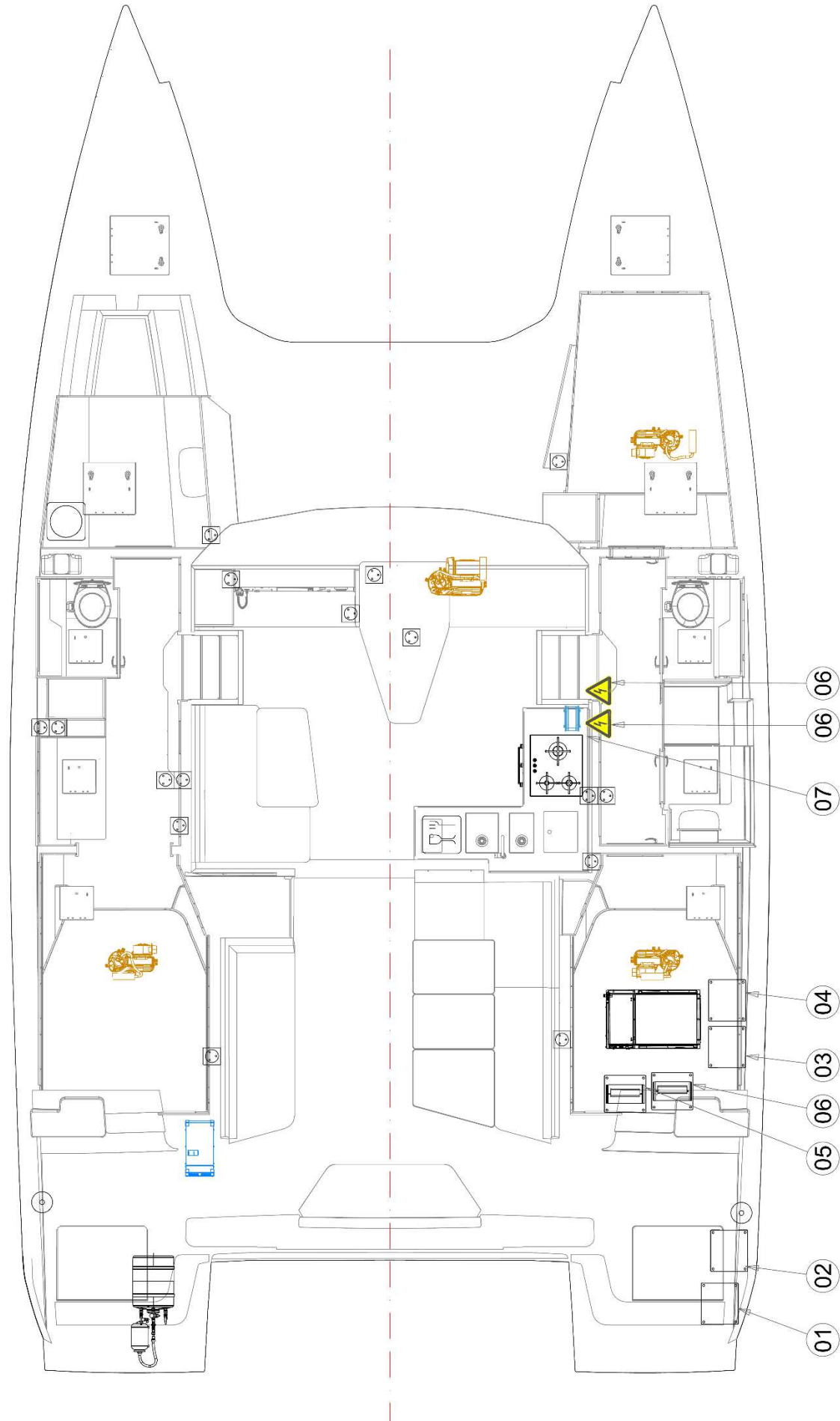
Nautitech 44



Implantation électrique 230V AC * version 3 cabines

Label	Description
1	Coffret de protection service - Prise de quai
2	Coffret de protection climatisation - Prise de quai
3	Coffret de protection service - Groupe électrogène
4	Coffret de protection climatisation - Groupe électrogène
5	Coffret de commutation service - Groupe électrogène
6	Coffret de commutation climatisation — Groupe électrogène
7	Convertisseur 12V - 230V présent en version 110V (Electroménager Cuisine)
8	Tableau électrique 230V — Service
9	Tableau électrique 230V - Climatisation
	 Coffret de commutation  Prise de quai
	 Coffret Multiplus  Prise 230V
	 Tableau 230V  Chauffe-eau 40 L
	 Groupe électrogène*  Lave Vaisselle*
	 Bloc Climatisation*  Lave-Linge*
	 Four+Plaque Gaz  Coffret de protection
*	Option

Version 3 cabines

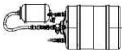


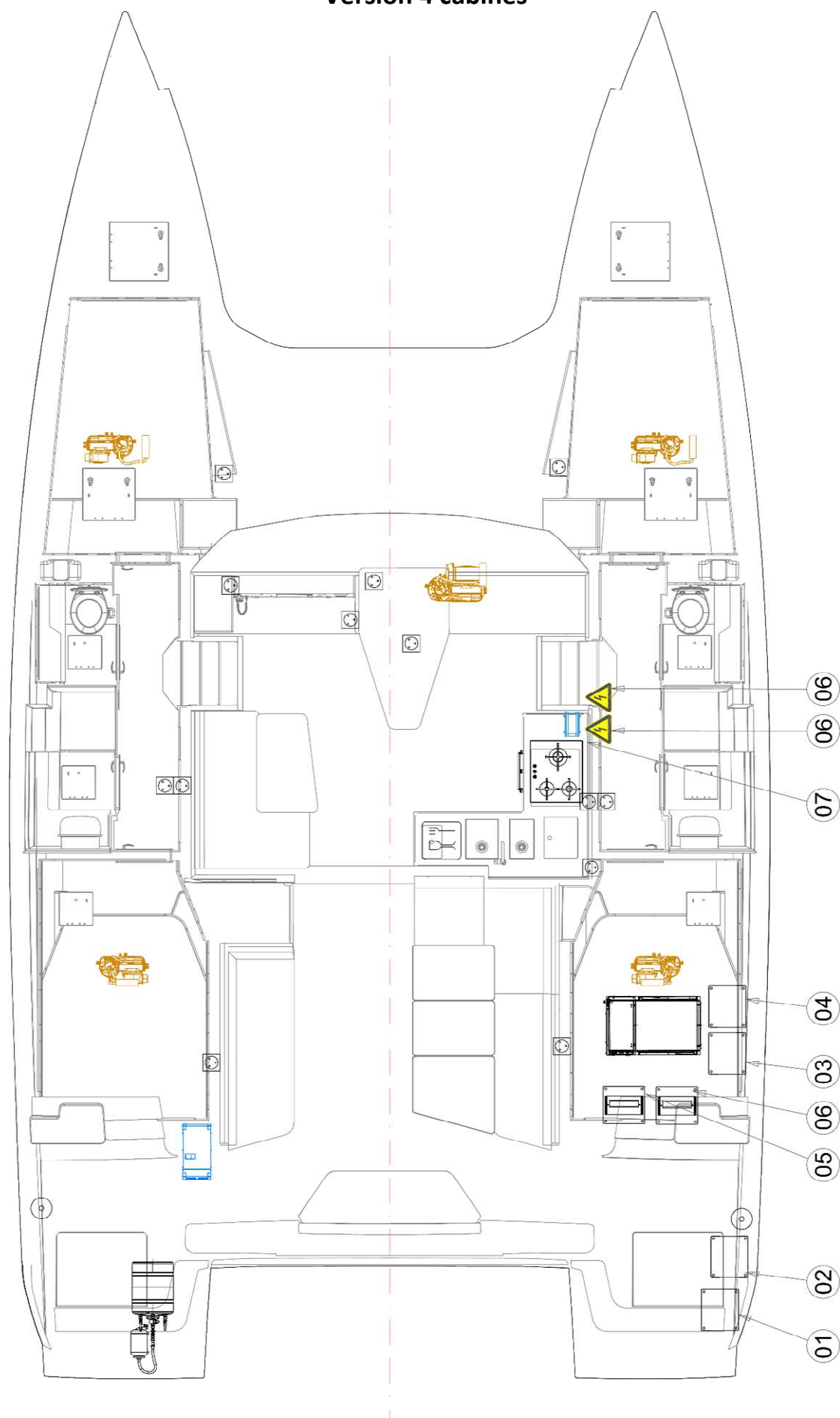


Nautitech 44



Implantation électrique 230V AC * version 4 cabines

Label	Description
1	Coffret de protection service - Prise de quai
2	Coffret de protection climatisation - Prise de quai
3	Coffret de protection service - Groupe électrogène
4	Coffret de protection climatisation - Groupe électrogène
5	Coffret de comutation service - Groupe électrogène
6	Coffret de comutation climatisation — Groupe électrogène
7	Convertisseur 12V - 230V présent en version 110V (Electroménager Cuisine)
8	Tableau électrique 230V — Service
9	Tableau électrique 230V - Climatisation
	 Coffret de commutation  Prise de quai
	 Coffret Multiplus  Prise 230V
	 Tableau 230V  Chauffe-eau 40 L
	 Groupe électrogène*  Lave Vaisselle*
	 Bloc Climatisation*  Lave-Linge*
	 Four+Plaque Gaz  Coffret de protection
*	Option

Version 4 cabines

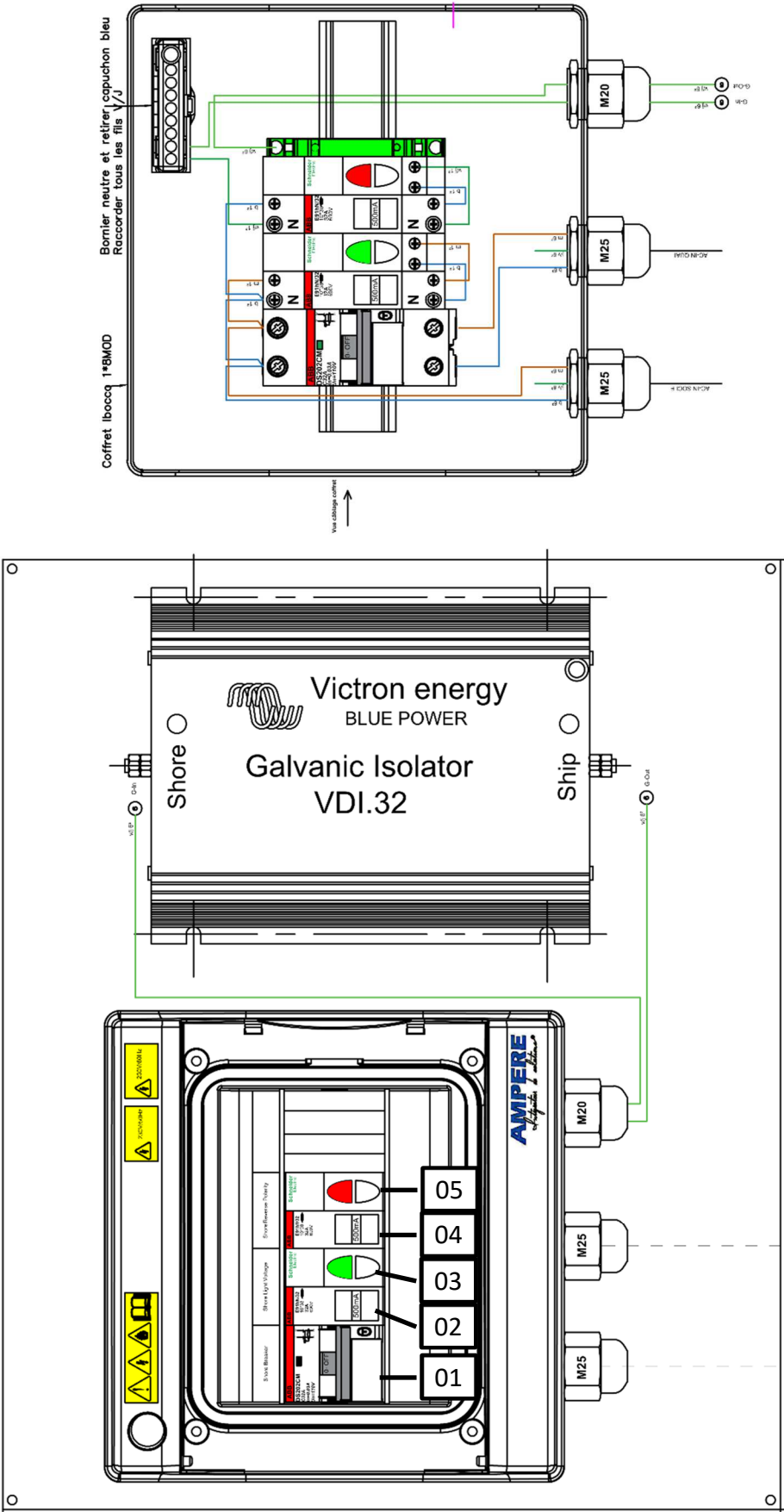


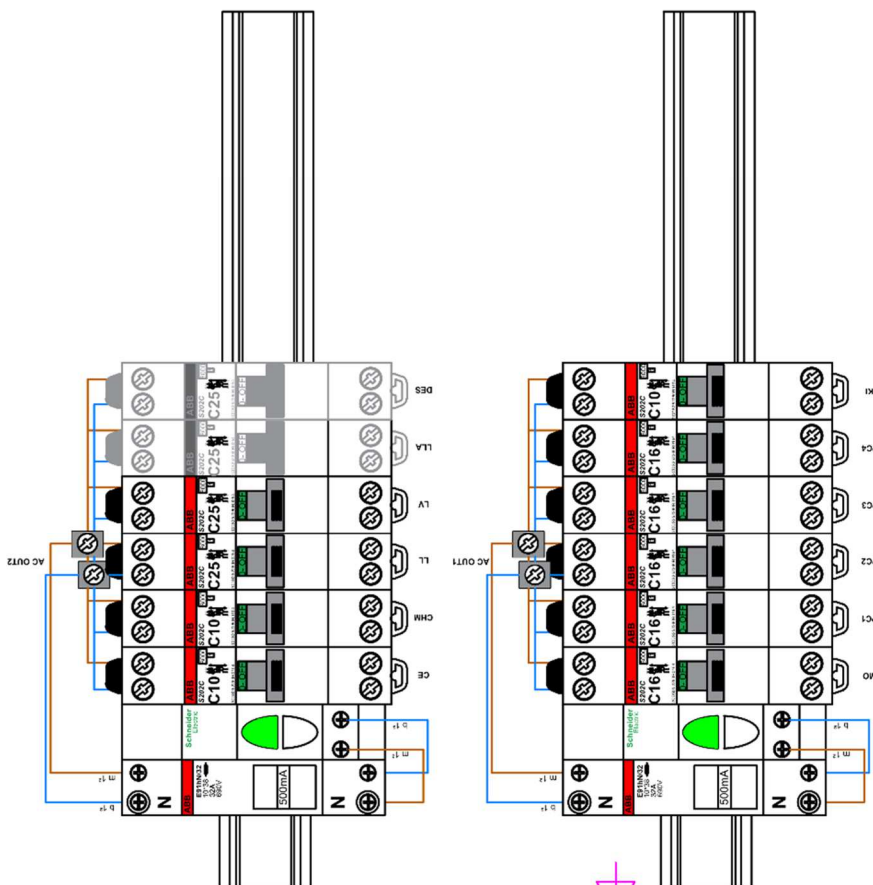
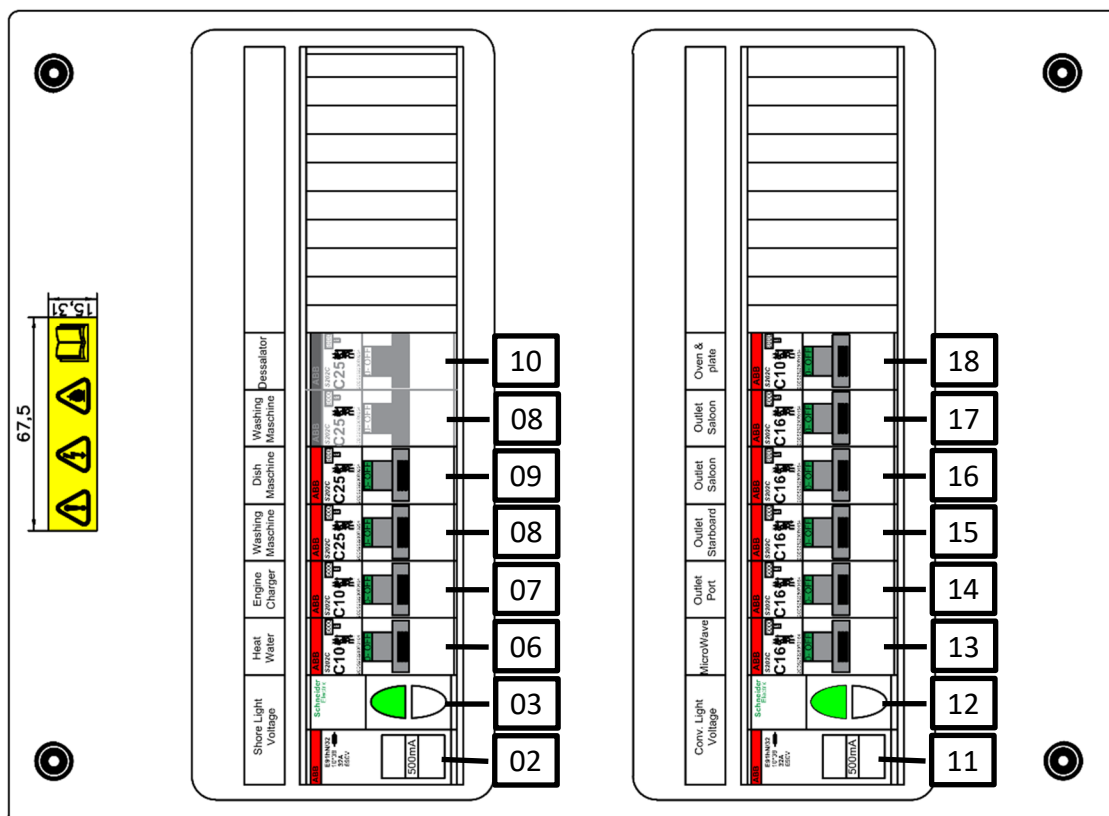
Nautitech 44



A. Tableau électrique service 230V AC

<i>Rep.</i>	<i>Désignation</i>
1	Disjoncteur principale de prise de quai
2	Fusible de protection du voyant de présence de tension
3	Voyant présence de tension Quai
4	Fusible de protection du voyant d'indicateur de polarité
5	Voyant d'indicateur de polarité
6	Disjoncteur ballon d'eau chaude
7	Disjoncteur chargeur moteur
8	Disjoncteur Lave-linge
9	Disjoncteur machine à laver
10	Disjoncteur dessalinisateur
11	Fusible de protection de voyant « présence de tension »
12	Voyant présence de tension Convertisseur
13	micro-onde
14	Prises 220V bâbord
15	Prises 220V tribord
16	Prises 220V carré
17	Prises 220V carré
18	Four
*	Option





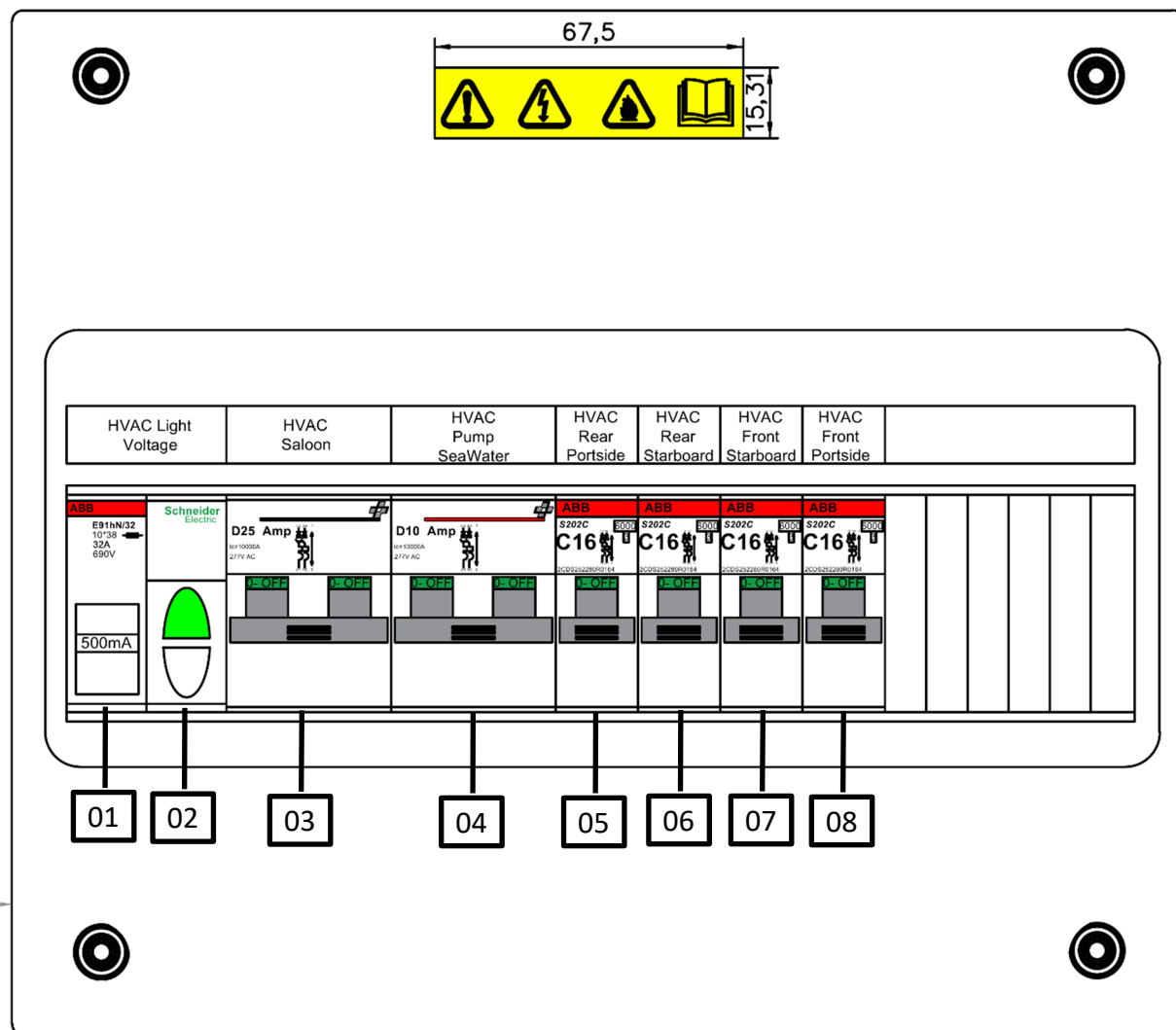
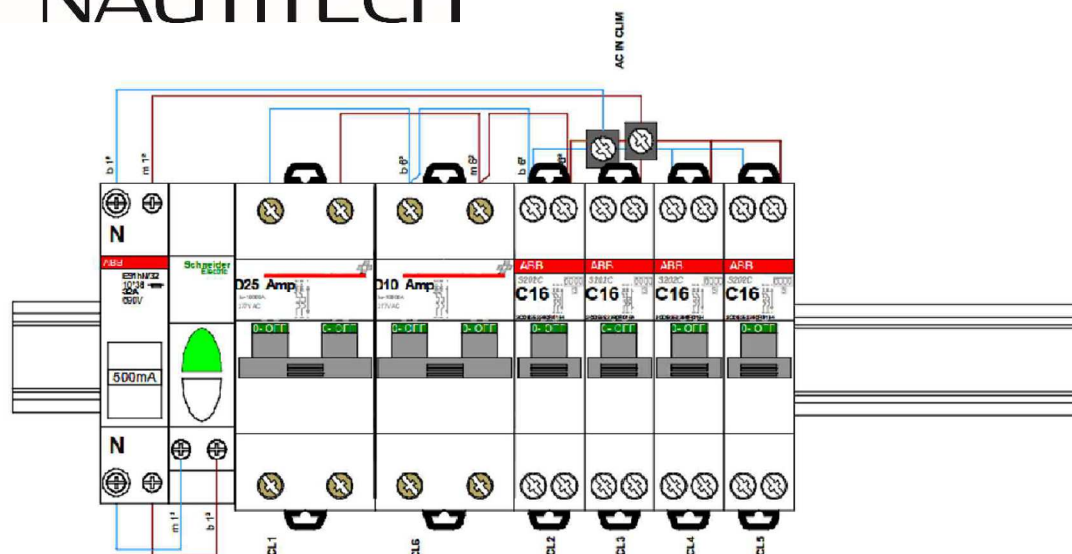
Cette page est blanche intentionnellement

Cette page est blanche intentionnellement

Cette page est blanche intentionnellement

**B. Tableau électrique climatisation 230V AC (OPTION)**

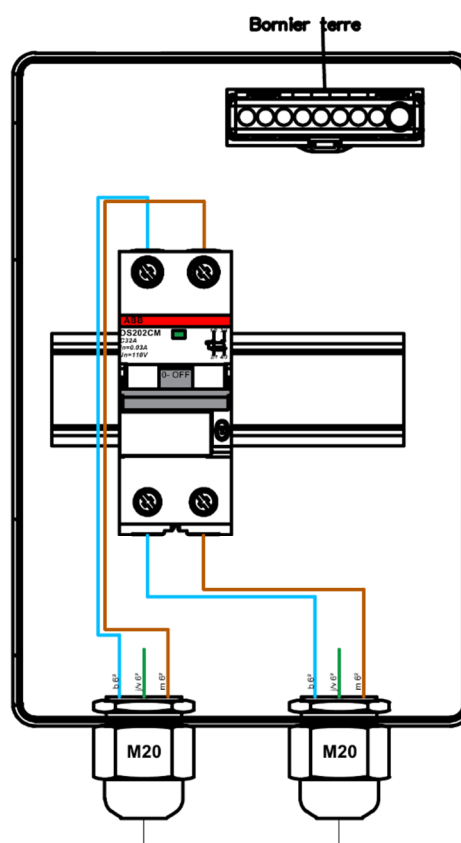
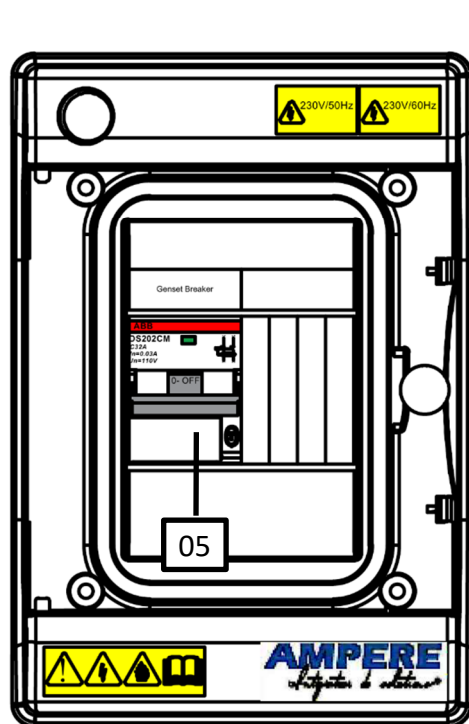
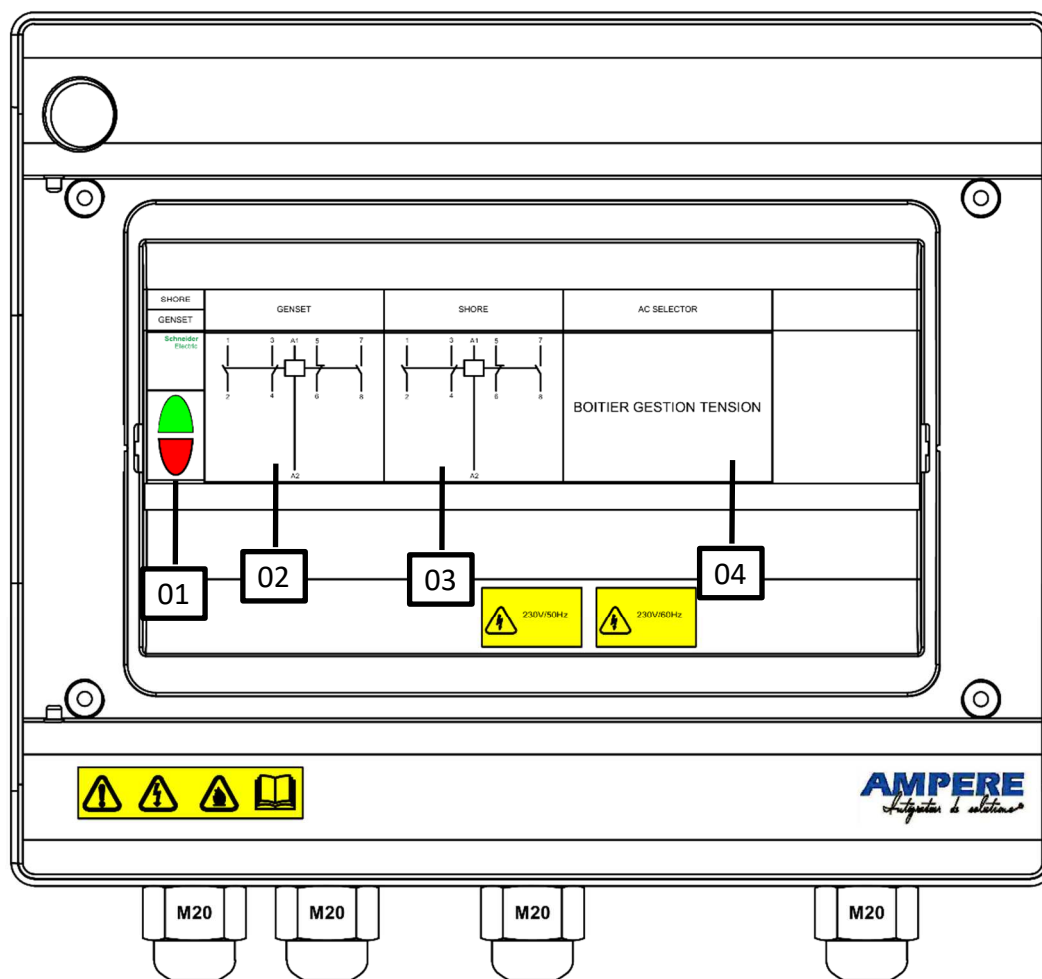
<i>Rep.</i>	<i>Désignation</i>
1	Fusible de protection du voyant de présence de tension
2	Voyant présence de tension quai climatisation
3	Disjoncteur bloc clim carré
4	Disjoncteur pompe eau de mer bâbord / tribord clim
5	Disjoncteur bloc clim arrière bâbord
6	Disjoncteur bloc clim arrière tribord
7	Disjoncteur bloc clim avant tribord
8	Disjoncteur bloc clim avant bâbord
*	Option





C. Tableau électrique commutation générateur/quai/air conditionné 230VAC (OPTION)

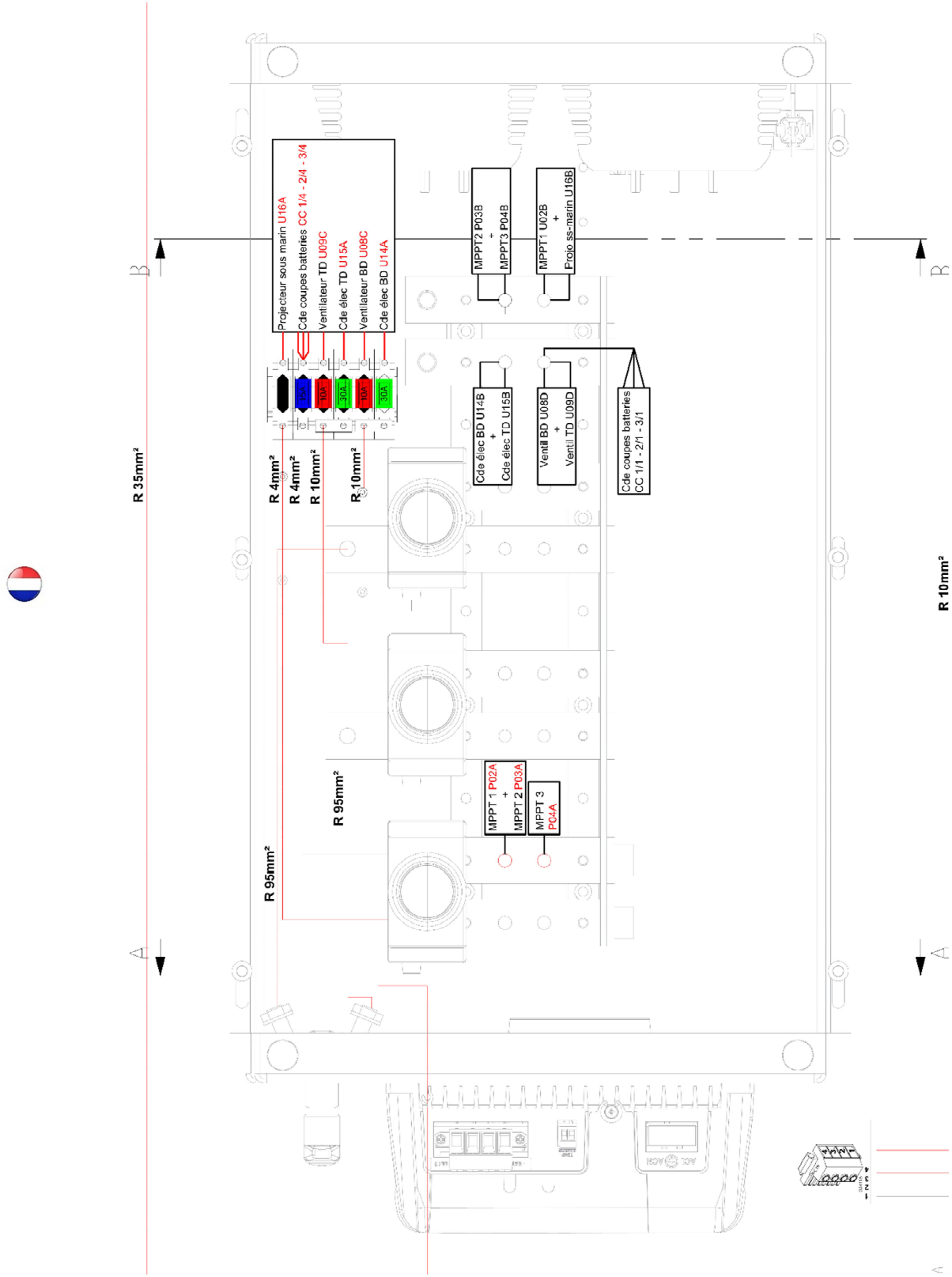
Rep.	Désignation
1	Voyant de présence de tension quai GE / Quai
2	Relais de commutation GE climatisation
3	Relais de commutation Quai climatisation
4	Fusible de protection du voyant de présence de tension quai
5	Disjoncteur GE
*	Option

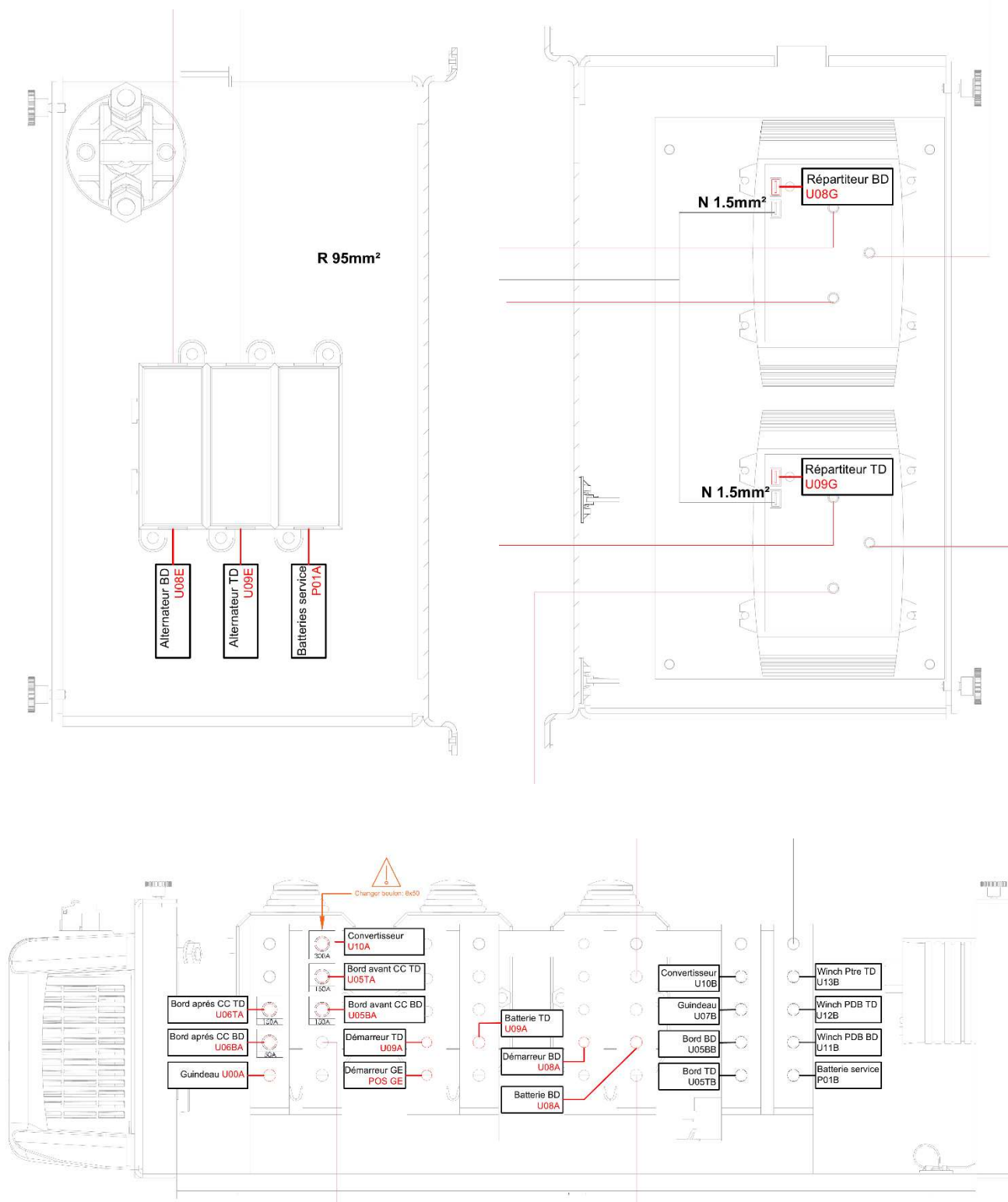




Nautitech 44

Tableau électrique de puissance 12V

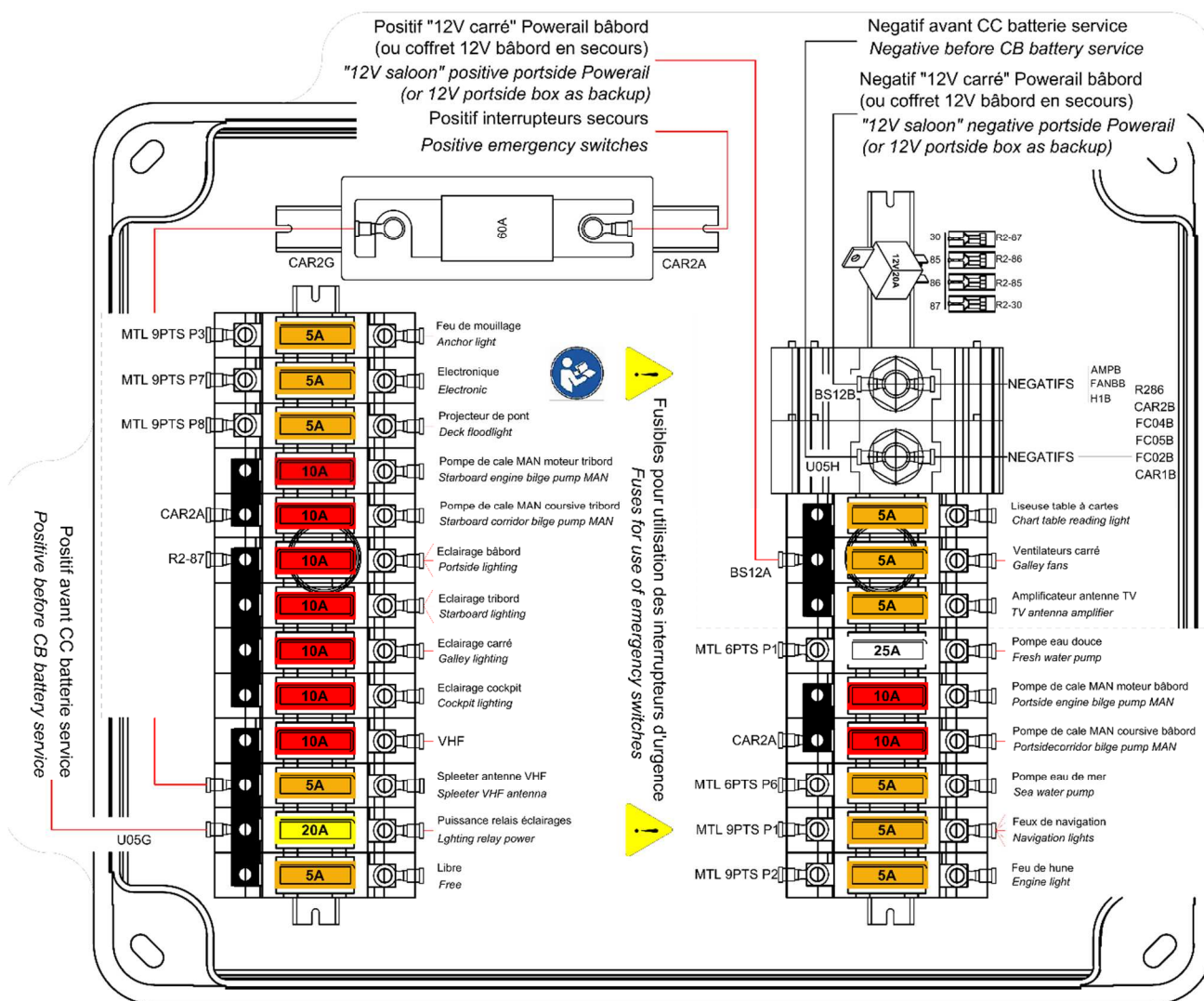






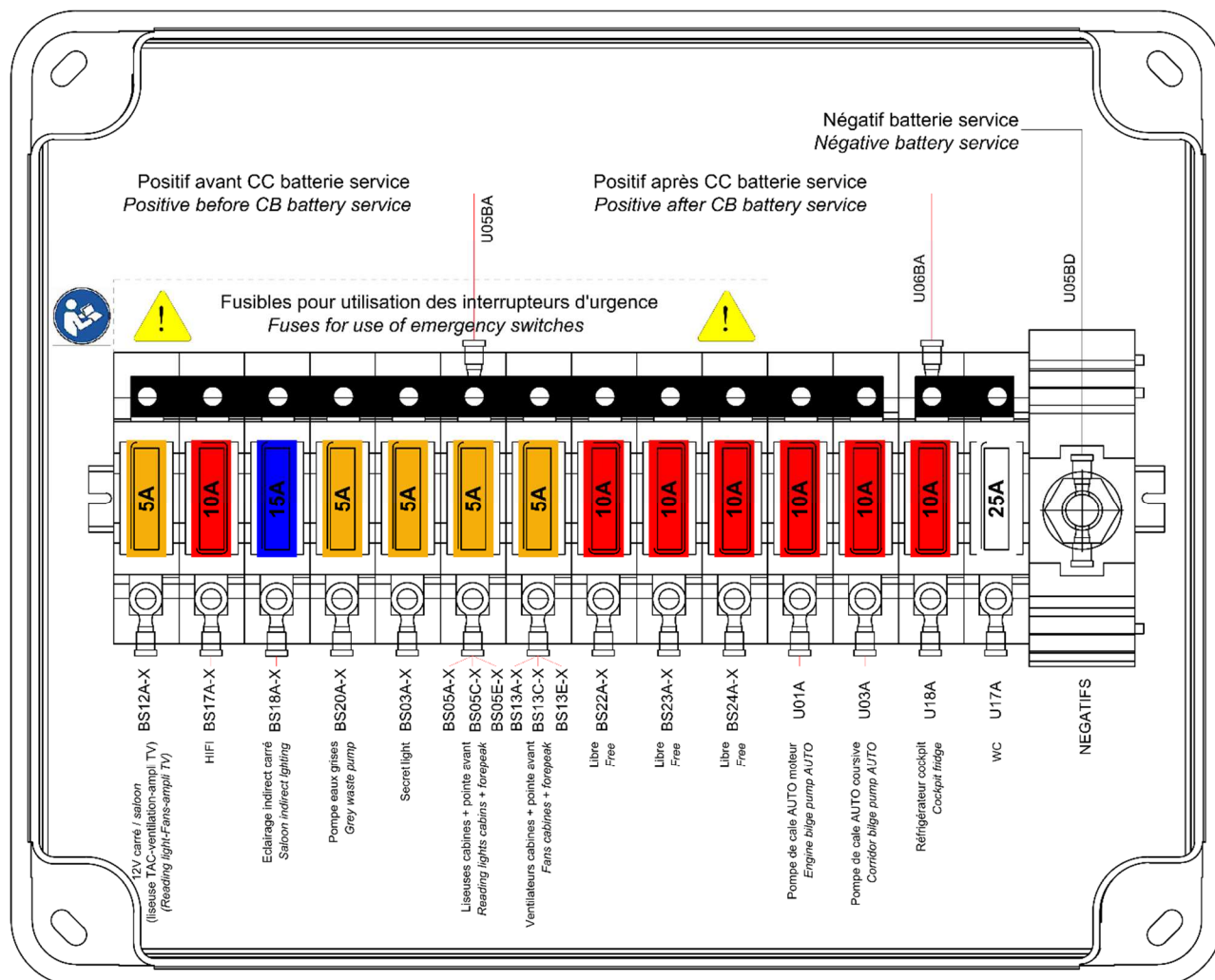
Nautitech 44

A. Bornier 12V carré



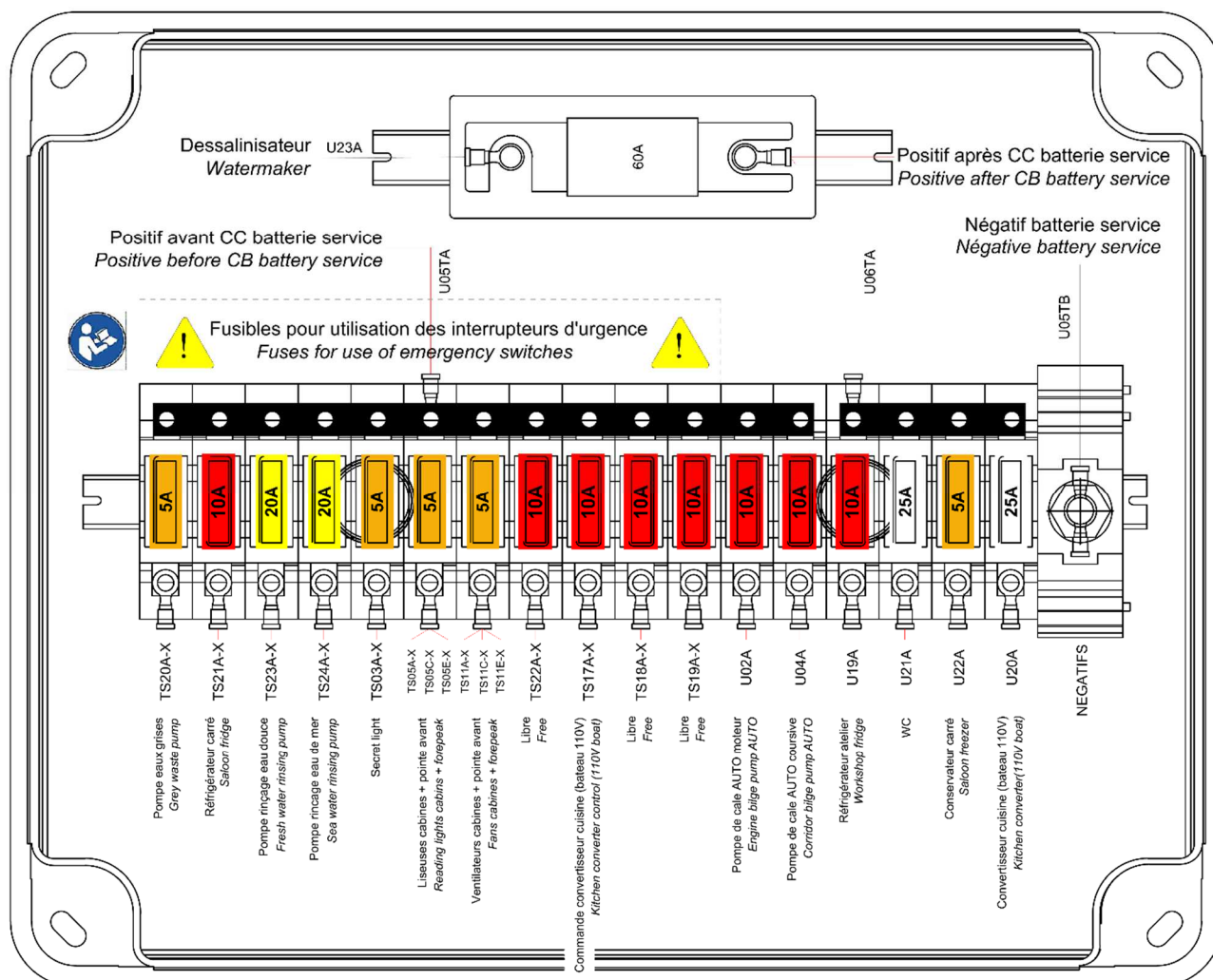


B. Bornier 12V bâbord





C. Bornier 12V Tribord



Cette page est blanche intentionnellement

Cette page est blanche intentionnellement

Cette page est blanche intentionnellement



Nautitech 44



Implantation électrique 12V DC

Label	Description
1	Verin de pilote automatique*
2	Calculateur d'angle de barre
3	Boitier relais du pilote*
4	Moteur du pilote automatique*
5	Boitier relais des panneaux solaires*
6	Boitier commande moteur électrique BD*
7	Eclairage Compas
8	Coffret de puissance 12V
9	Coffret guindeau
10	Parc batteries moteur
11	Boitier relais du Winch électrique GE BD*
12	Parc batteries service
13	Conservateur/Ice—maker*
14	Boitier relais des panneaux solaires roof*
15	Jauge Gasoil
16	Pompe Toilettes électriques*
17	Coffret 12V BD
18	Groupe d'eau
19	WC électriques
20	Jauge holding tank
21	Coffret Powerail BD
22	VHF
23	Bandeau LED
24	Jauge réservoir eau
25	Ecran de monitoring principal
26	Commande multiplus
27	Boitier du guindeau
28	Guindeau électrique
29	Coupe-batterie
30	Freezer*
31	Frigo 180L
32	Coffret Powerail TD
33	Coffret 12V TD
34	Pompe eau de mer cuisine*
35	Instruments de navigation
36	Pompe de lavage cockpit*
37	Coffret 12V Carré



Liseuses



Winch électrique*



Pompe d'assechement



Haut-parleurs*



Ventilateur*



Boite eaux grises + Pompe



Luminaire plafonnier



Secret light*



Eclairage de courtoisie*

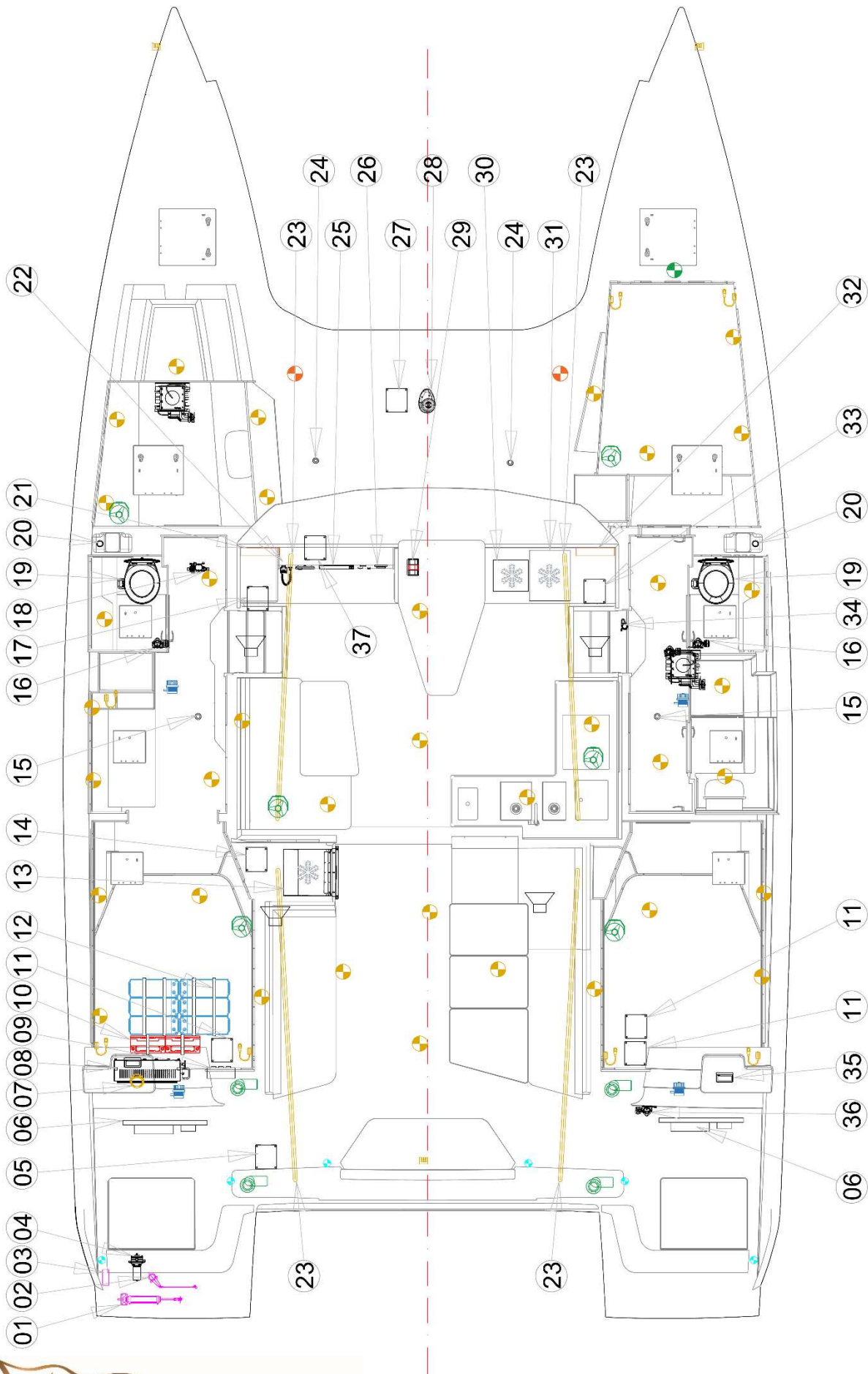


Feux de navigation

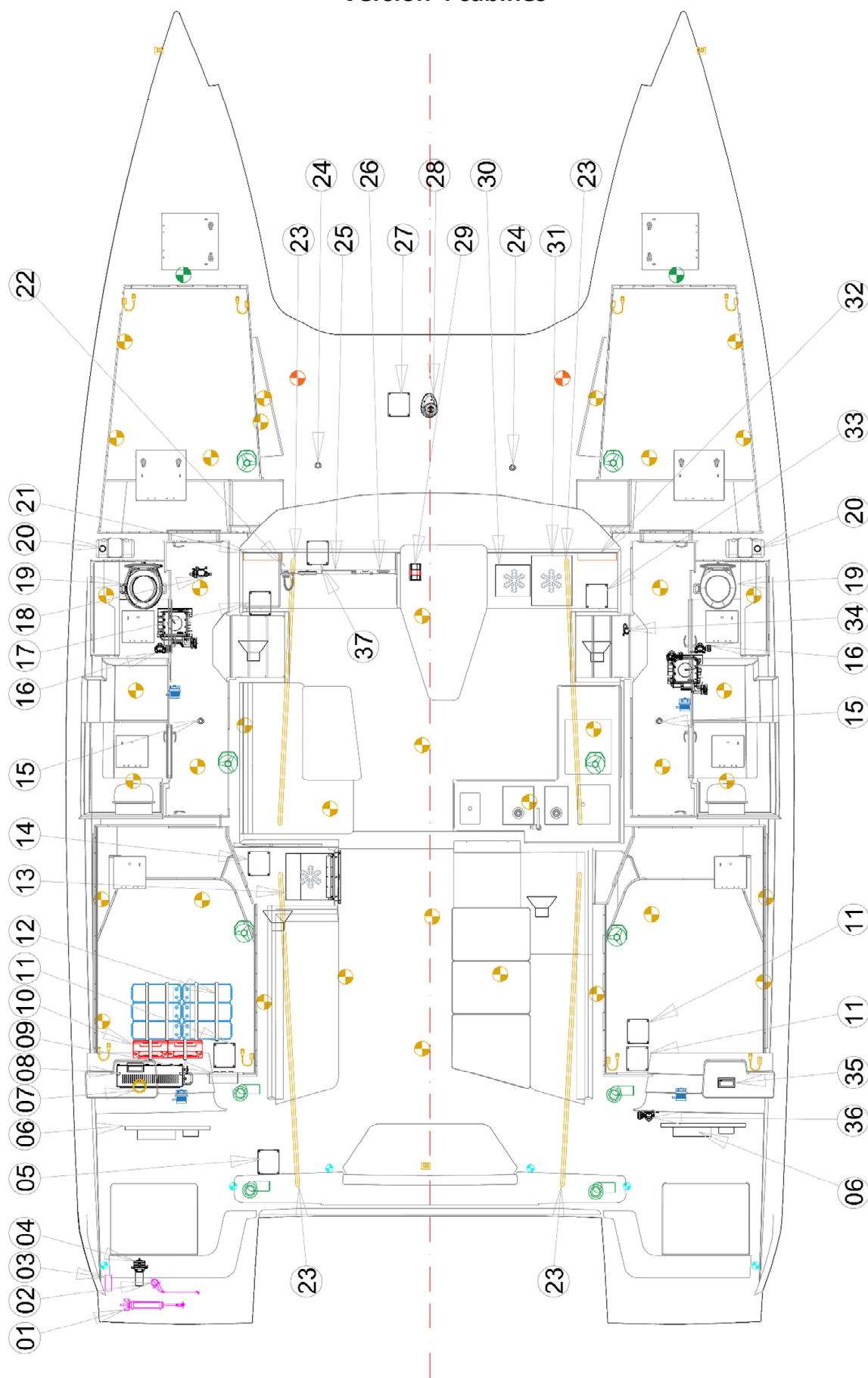


Eclairage de pointe avant*

Version 3 cabines



Version 4 cabines



Cette page est blanche intentionnellement

Cette page est blanche intentionnellement

Cette page est blanche intentionnellement

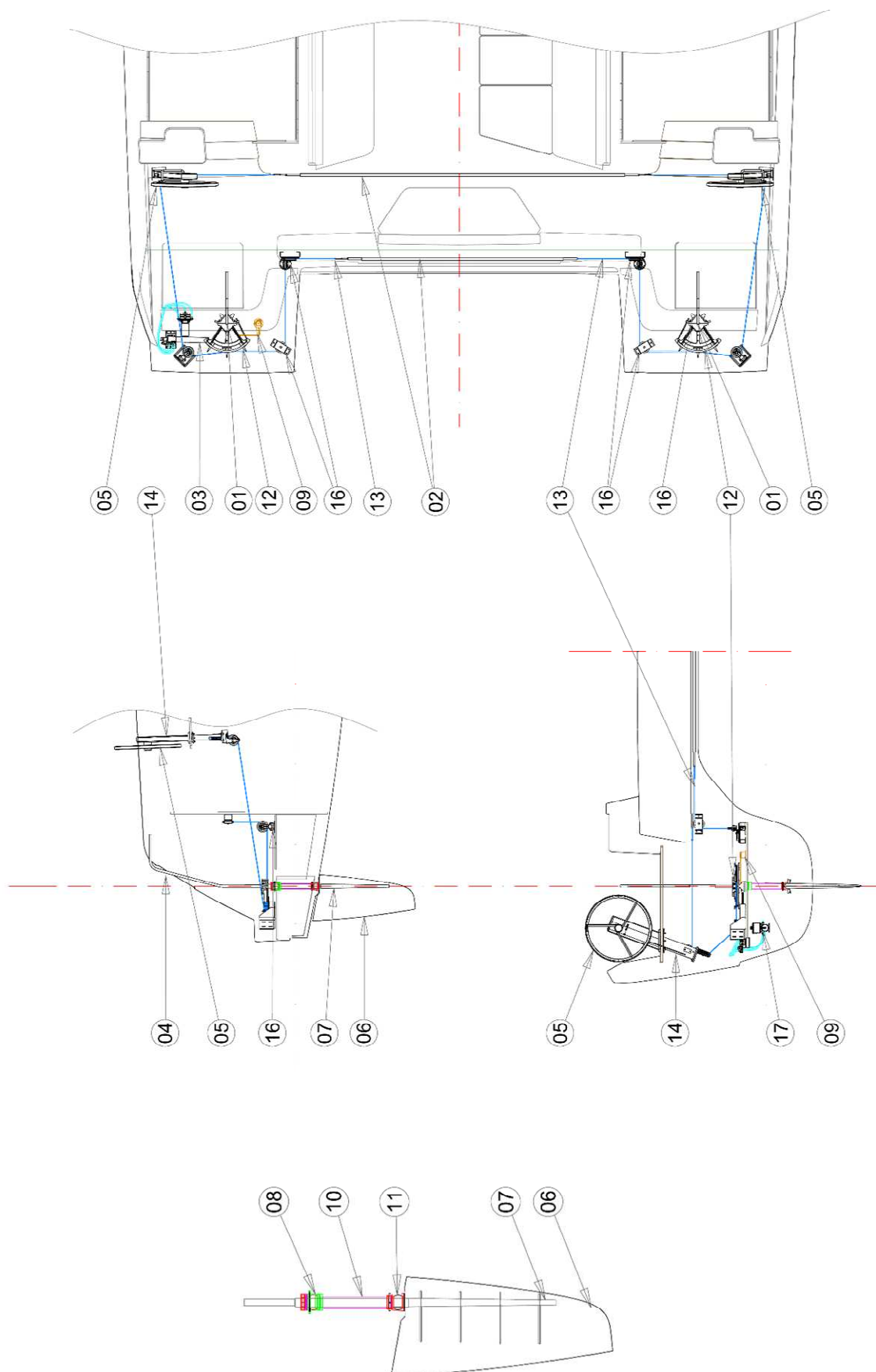


Nautitech 44



Système de barre

Label	Description
1	Nable de barre franche
2	Barre de liaison
3	Vérin pilote automatique*
4	Barre franche de secours
5	Barre à roue
6	Pelle de safran GRP
7	Mèche de safran
8	Palier haut auto-alignant
9	Indicateur d'angle de barre
10	Tube jaumière
11	Palier bas auto-alignant
12	Secteur
13	Câble
14	Colonne de barre
15	Ensemble chaîne inox
16	Poulie de transfert
17	Pompe de vérin pilote*
*	Option



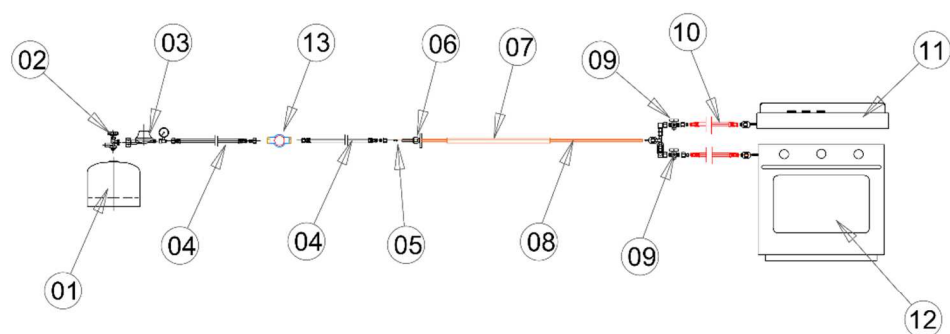
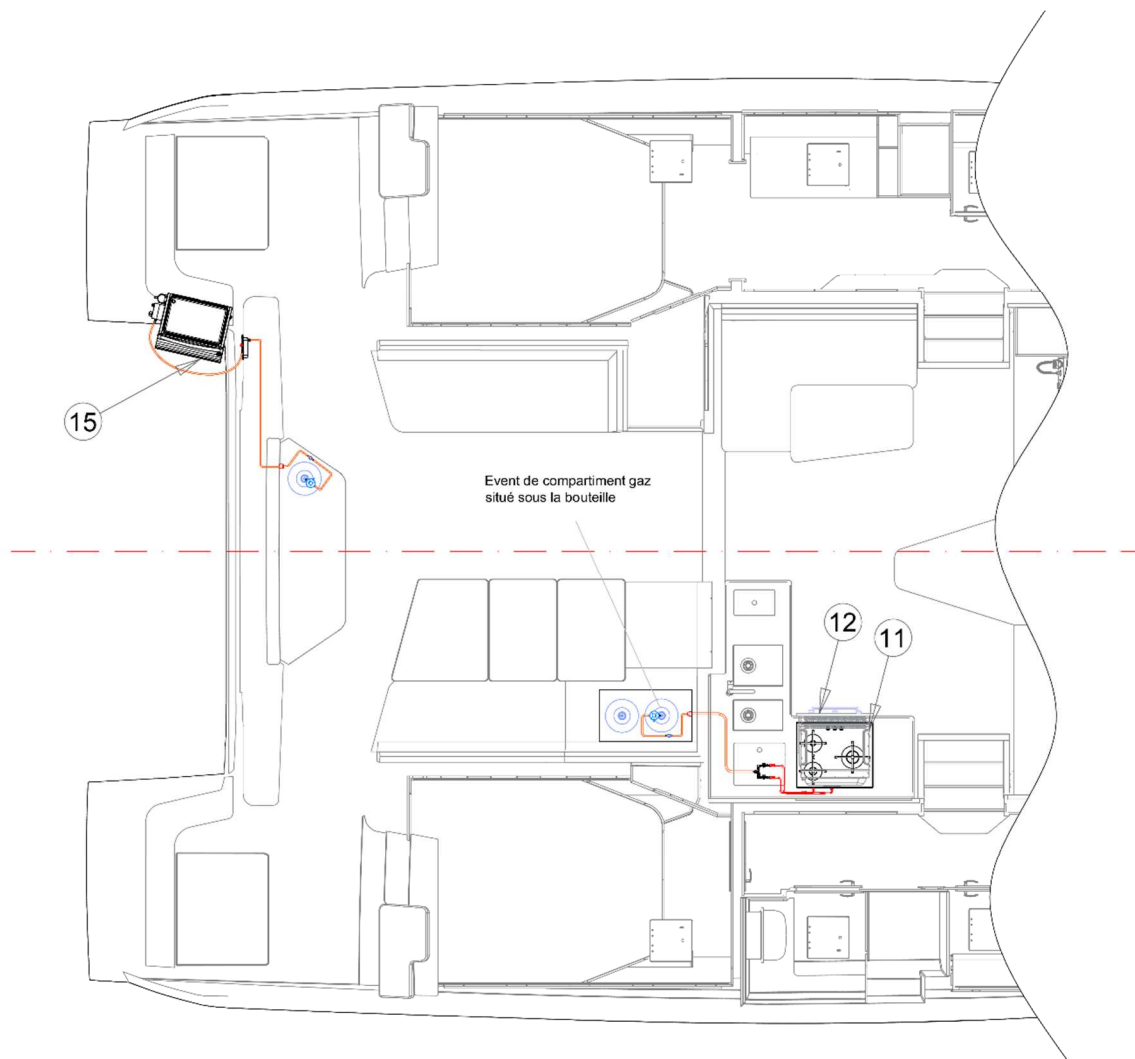


Nautitech 44

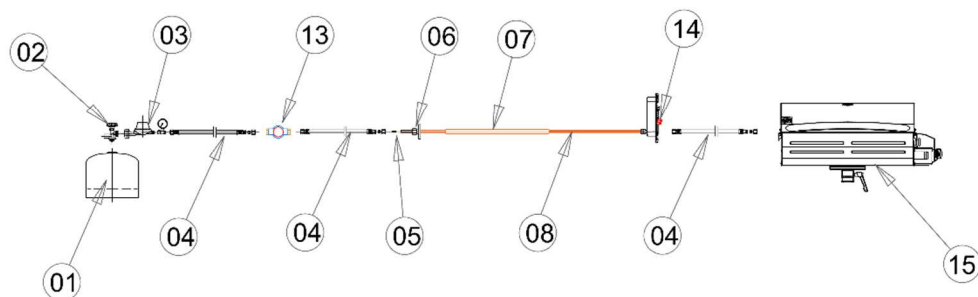


Installation du Gaz

<i>Label</i>	<i>Description</i>
1	Bouteille de gaz**
2	Robinet a valve CE
3	Détendeur 30mbar CE + manomètre
4	Tuyau de connexion moyenne longueur
5	Entretoise / Tube 8x10
6	Etanchéité
7	Gaine PVC
8	Tuyau de cuivre 8x10
9	Robinet de gaz CE multi-vannes 2 voies
10	Tuyau de connexion grande longueur
11	Plaque de cuisson 3 Feux
12	Four Encastrable
13	Détecteur de fuites à bulles
14	Boitier étanche extérieur pour plancha
15	Plancha
**	Non fourni



Schématique circuit four/plaque



Schématique circuit plancha



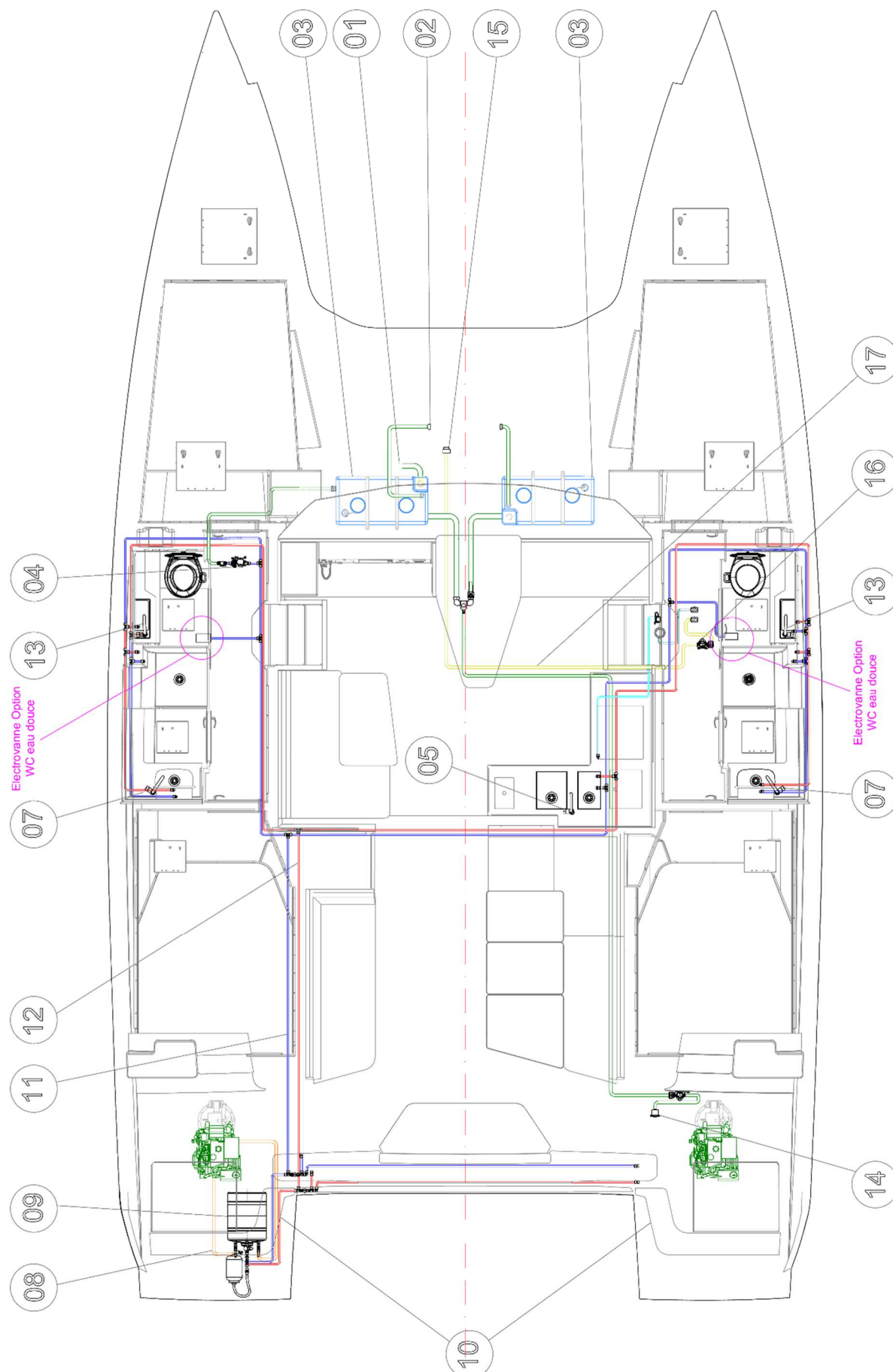
Nautitech 44



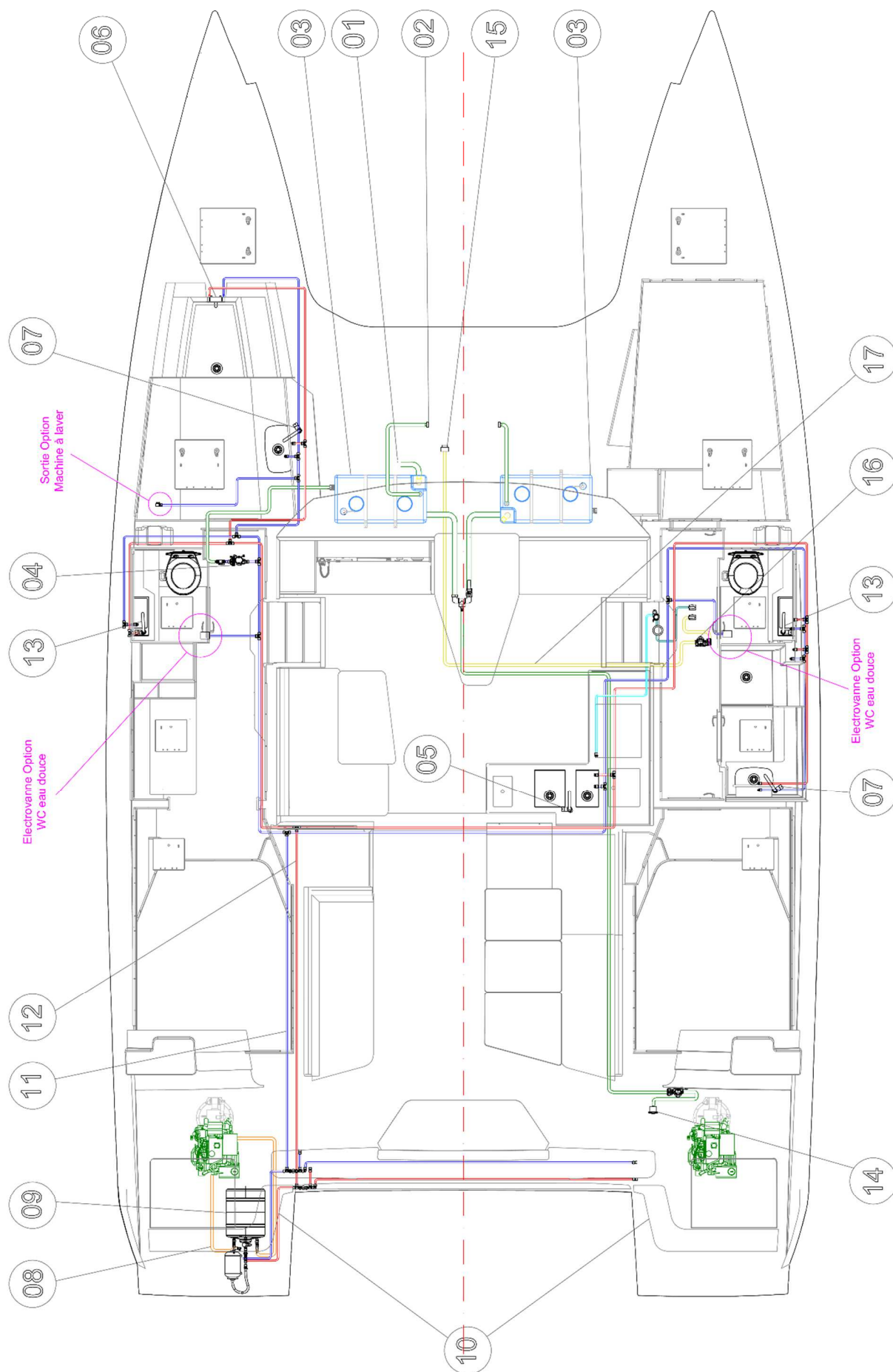
Système d'eau douce

Label	Description
1	Nable de remplissage eau douce
2	Event Réservoir
3	Réservoir eau (2 x 300L)
4	Groupe d'eau sous pression
5	Mitigeur évier cuisine
6	Mitigeur douche
7	Mitigeur SdB
8	Echangeur eau chaude
9	Chauffe-eau 40L
10	Douchettes de pont (Version TD option)
11	Tuyau eau froide
12	Tuyau eau chaude
13	Mitigeur WC
14	Sortie pompe de lavage pont
15	Sortie pompe de lavage Guindeau
16	Circuit pompe eau de mer cuisine
17	Tuyau eau de mer
18	Tuyau eau chaude
	— Tuyau MDPE circulation eau froide Ø15 — Tuyau MDPE circulation eau chaude Ø15 — Tuyau Tricocclair circulation eau de mer Ø13 — Tuyau Springvin circulation eau de mer Ø13 — Tuyau Tricocclair circulation eau de mer Ø20 — Tuyau circulation liquide de refroidissement 19x27 — Tuyau Springvin remplissage eau douce Ø38
*	Option

Version 4 cabines



Version 3 cabines



Cette page est blanche intentionnellement

Cette page est blanche intentionnellement

Cette page est blanche intentionnellement



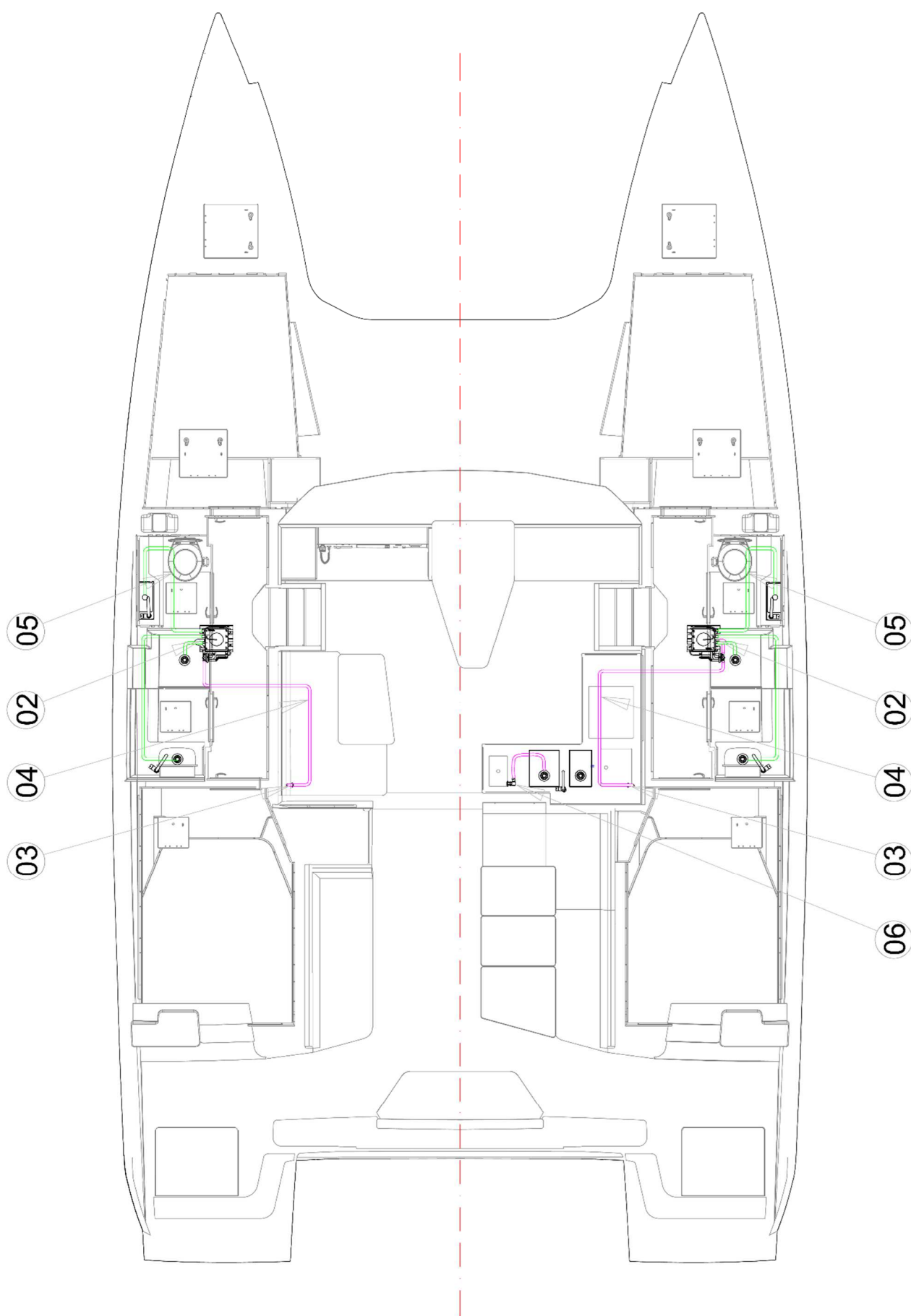
Nautitech 44



Eau grise

Label	Description
1	Collecteur d'eaux usées
2	Pompe d'évacuation eaux usées
3	Passe coque évacuation collecteur
4	Tuyau spiral d'évacuation
5	Tuyau spiral d'écoulement
6	Passe coque évacuation évier
	 Tuyau Springvin écoulement Ø25  Tuyau Springvin évacuation Ø20
*	Option

Version 3 cabines

Version 4 cabines

Cette page est blanche intentionnellement

Cette page est blanche intentionnellement

Cette page est blanche intentionnellement

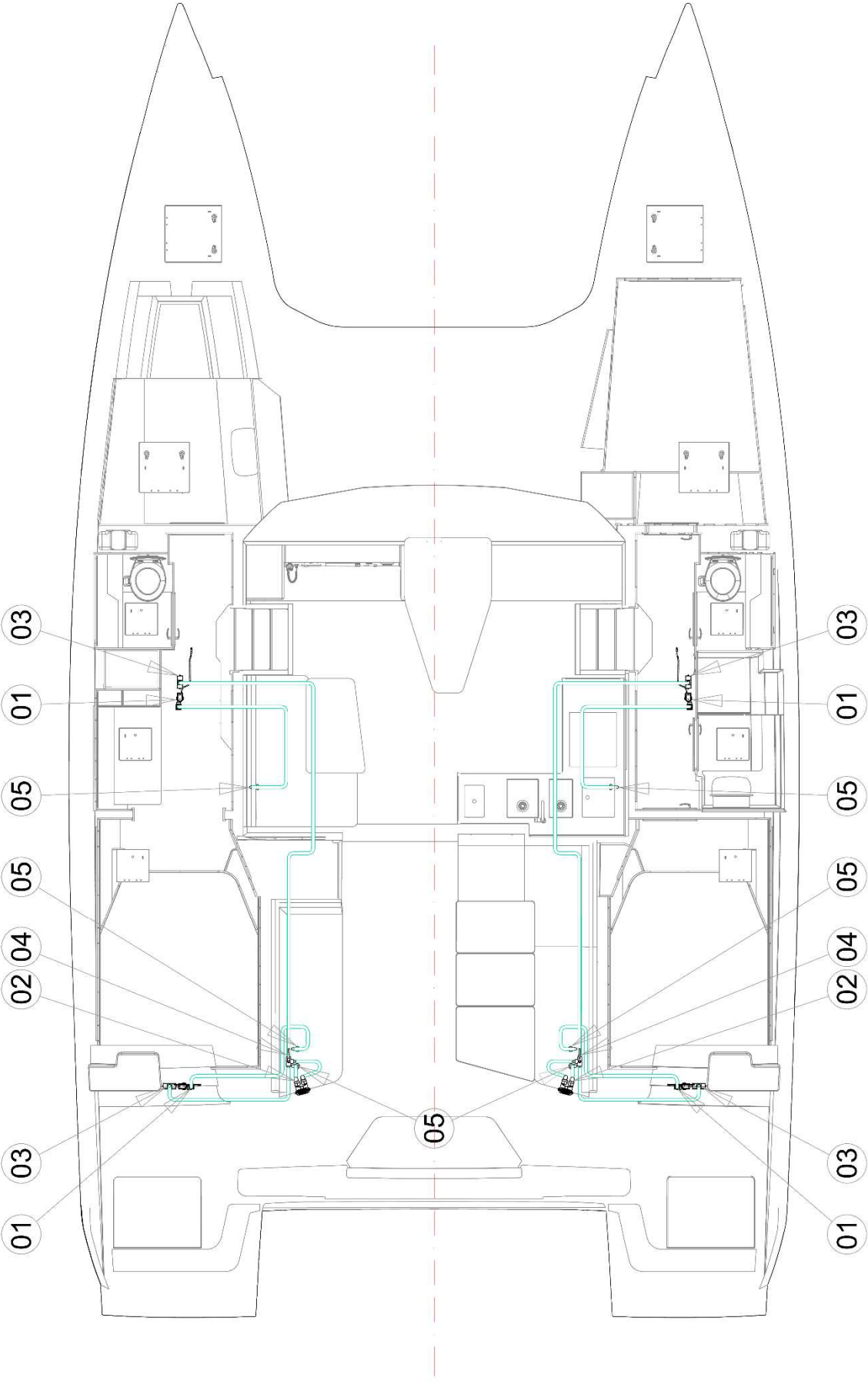


Nautitech 44



Circuit d'assèchement

Label	Description
1	Pompe électrique automatique
2	Pompe manuelle
3	Crépine d'aspiration pompe manuelle
4	Vanne trois voies
5	Passe-coque coudé Ø 25 mm
	 Tuyau springvin Ø 25 mm



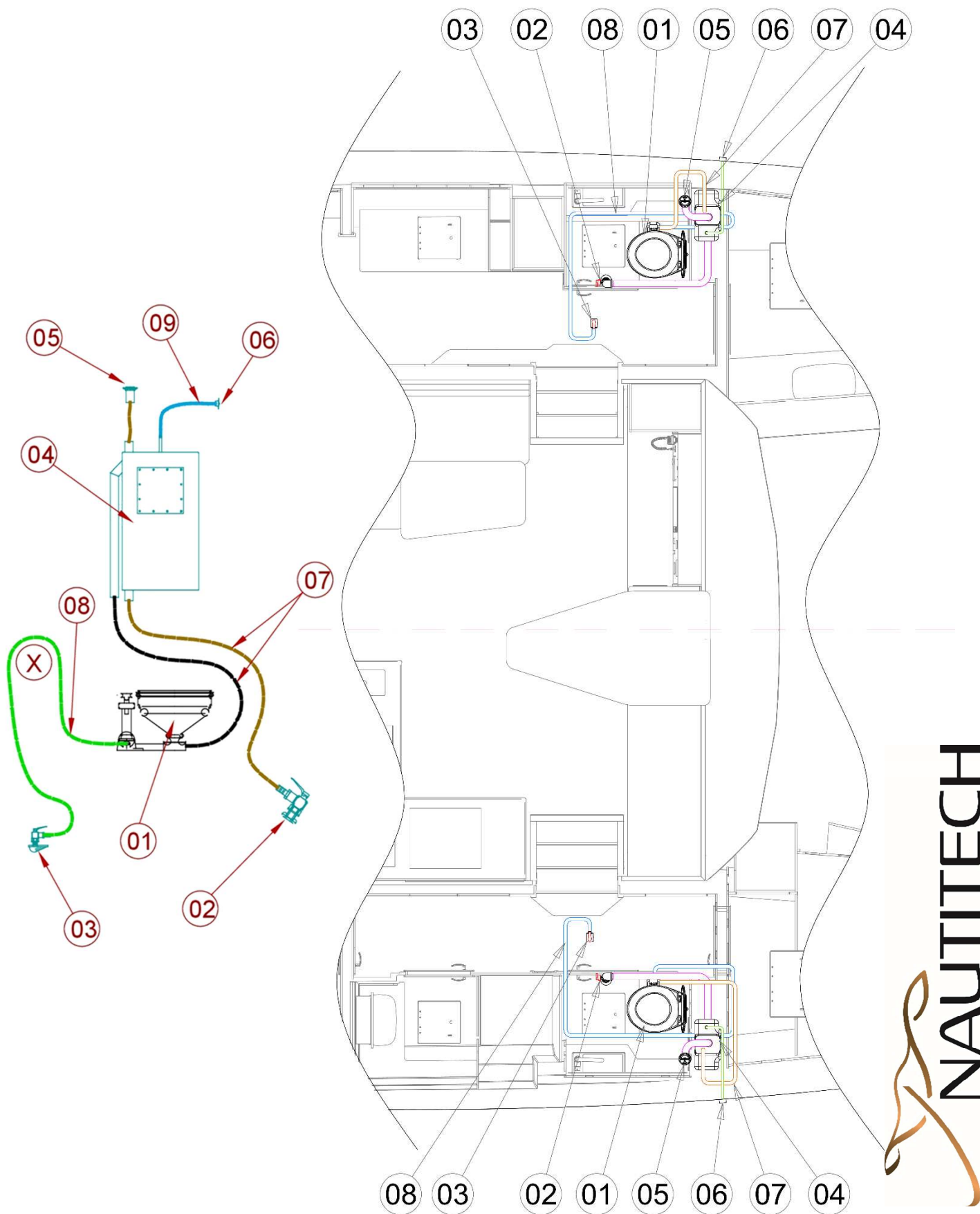


Nautitech 44



Système d'eau noire

Label	Description
1	WC manuel
2	Passe-coque + vanne condamnable + raccord cannelé : Drain du réservoir d'eau noire (utilisation en haute mer)
3	Passe-coque + vanne équerre + raccord cannelé : Prise d'eau de mer pour WC
4	Réservoir d'eau noire
5	Nable pour vidanger réservoir
6	Event du réservoir
7	Filtre à odeur
8	Tuyau d'eau de mer
9	Tuyau de l'évent
X	Col de cygne
	 Tuyau vidange holding tank Ø38  Tuyau évacuation Ø38 (Ø25 en WC électrique)  Tuyau event holding tank Ø25  Tuyau aspiration eau de mer Ø20



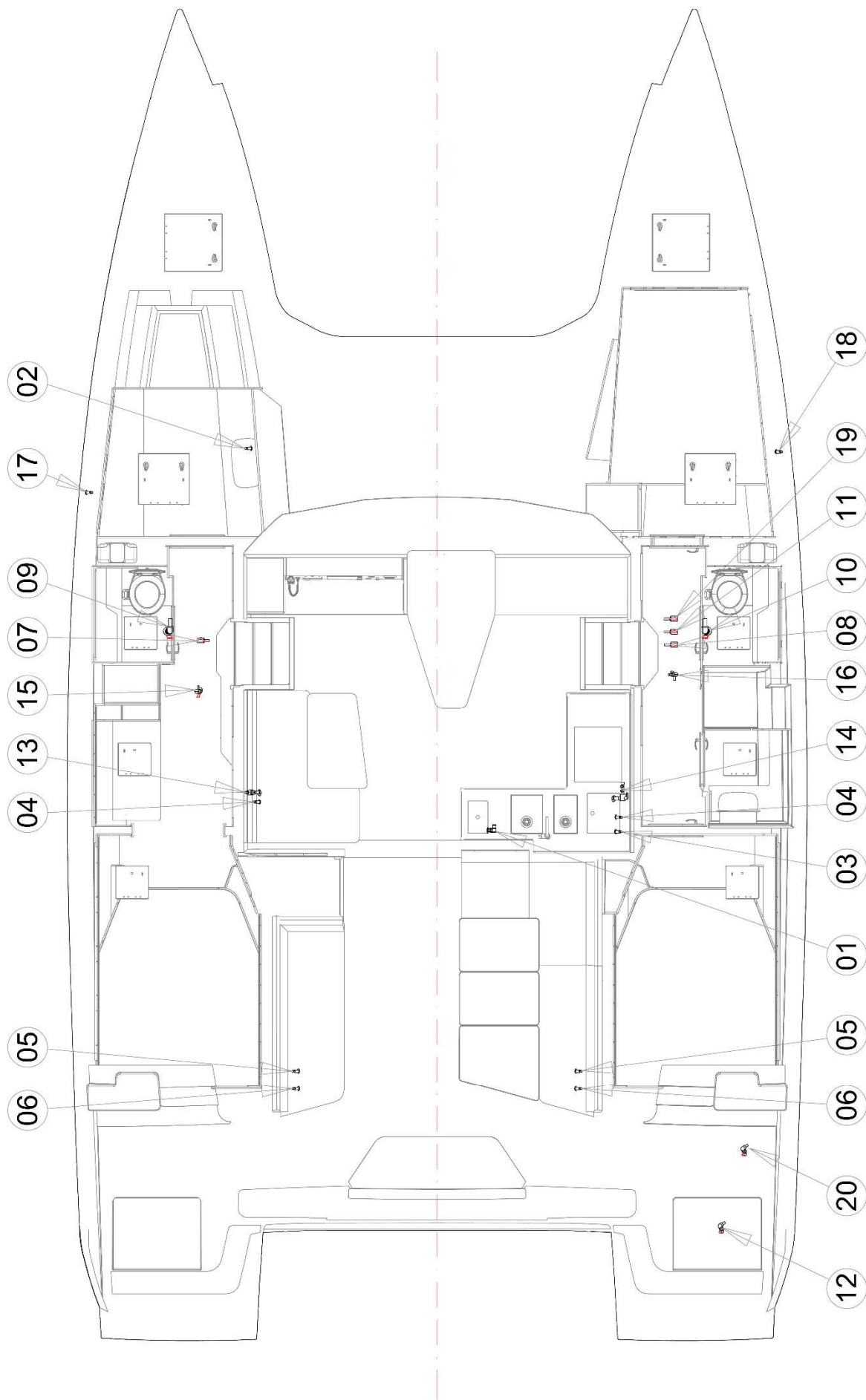


Nautitech 44



Passe coque et valve 3 cabines

Label	Description
	<u>Passe coque</u>
	Hauteur par rapport à la flottaison
1	Evacuation évier 750 mm
2	Evacuation lavabos + collecteur douches SdB BD 327 mm
3	Evacuation lavabos + collecteur douches SdB TD 138 mm
4	Evacuation assèchement électrique puisard 138 mm
5	Evacuation assèchement électrique moteur 589 mm
6	Evacuation assèchement manuel 589 mm
7	Prise eau de mer WC SdB Pro -675 mm
8	Prise eau de mer WC SdB TD -675 mm
9	Evacuation WC / Holding Tank SdB Pro -666 mm
10	Evacuation WC / Holding Tank SdB TD -666 mm
11	Prise eau de mer pompe de lavage guindeau* 138mm
12	Prise eau de mer groupe électrogène* -358 mm
13	Evacuation climatisation flotteur BD* 138 mm
14	Evacuation climatisation flotteur TD* 138 mm
15	Prise eau de mer climatisation flotteur BD* -693 mm
16	Prise eau de mer climatisation flotteur TD* -693 mm
17	Evacuation machine à laver SdB pro* 327 mm
18	Evacuation machine à laver Atelier* 327 mm
19	Prise eau de mer pompe cuisine* -675 mm
20	Evacuation eau de mer GE -435 mm
*	Option



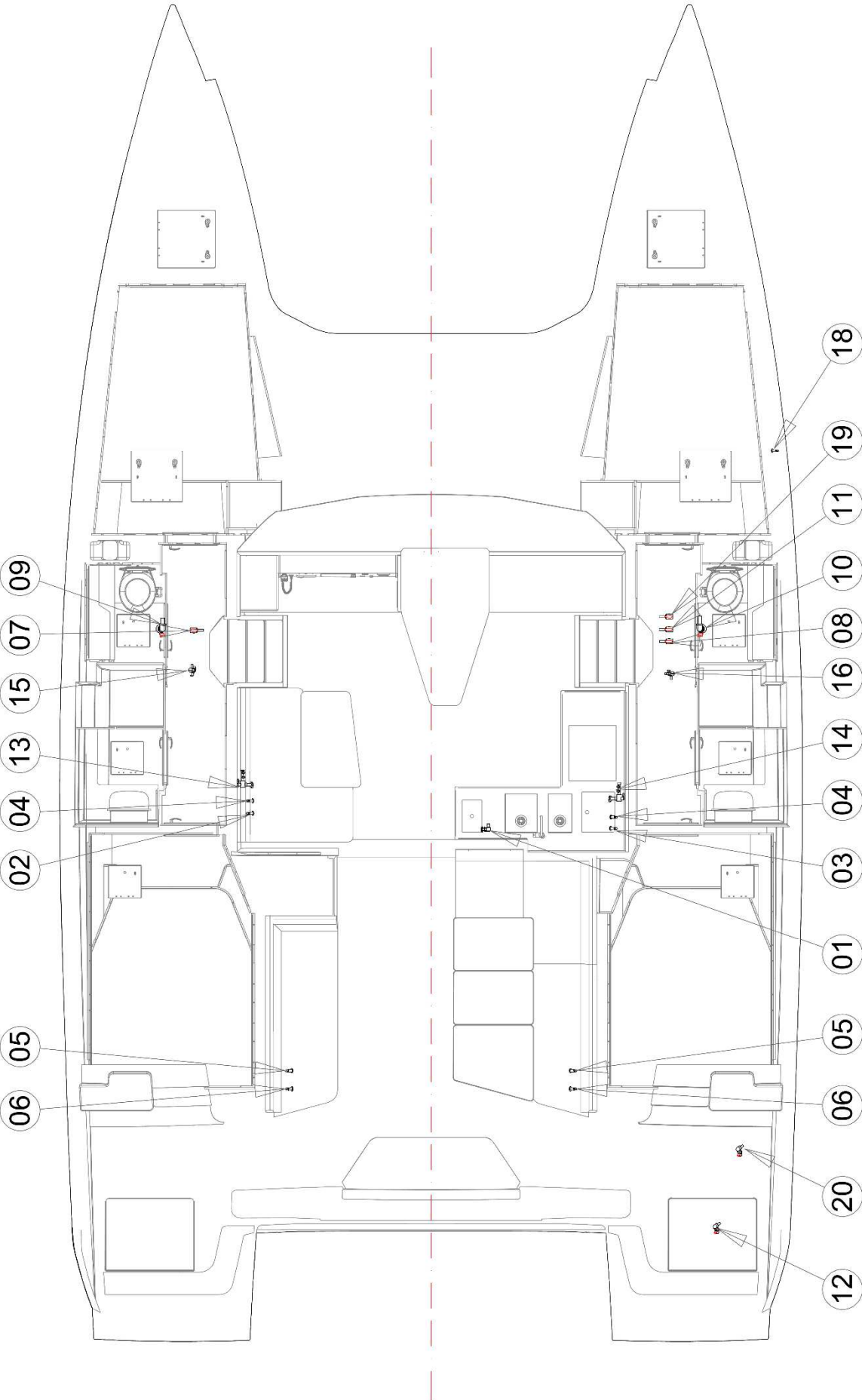


Nautitech 44



Passe coque et valve 4 cabines

Label	Description
	<u>Passe coque</u>
	Hauteur par rapport à la flottaison
1	Evacuation évier 750 mm
2	Evacuation lavabos + collecteur douches SdB BD 138 mm
3	Evacuation lavabos + collecteur douches SdB TD 138 mm
4	Evacuation assèchement électrique puisard 138 mm
5	Evacuation assèchement électrique moteur 589 mm
6	Evacuation assèchement manuel 589 mm
7	Prise eau de mer WC SdB Pro -675 mm
8	Prise eau de mer WC SdB TD -675 mm
9	Evacuation WC / Holding Tank SdB Pro -666 mm
10	Evacuation WC / Holding Tank SdB TD -666 mm
11	Prise eau de mer pompe de lavage guindeau* 138mm
12	Prise eau de mer groupe électrogène* -358 mm
13	Evacuation climatisation flotteur BD* -675 mm
14	Evacuation climatisation flotteur TD* 138 mm
15	Prise eau de mer climatisation flotteur BD* -693 mm
16	Prise eau de mer climatisation flotteur TD* -693 mm
17	Evacuation machine à laver SdB pro* 327 mm
18	Evacuation machine à laver Atelier* 327 mm
19	Prise eau de mer pompe cuisine* -675 mm
20	Evacuation eau de mer GE -435 mm
*	Option





Nautitech 44

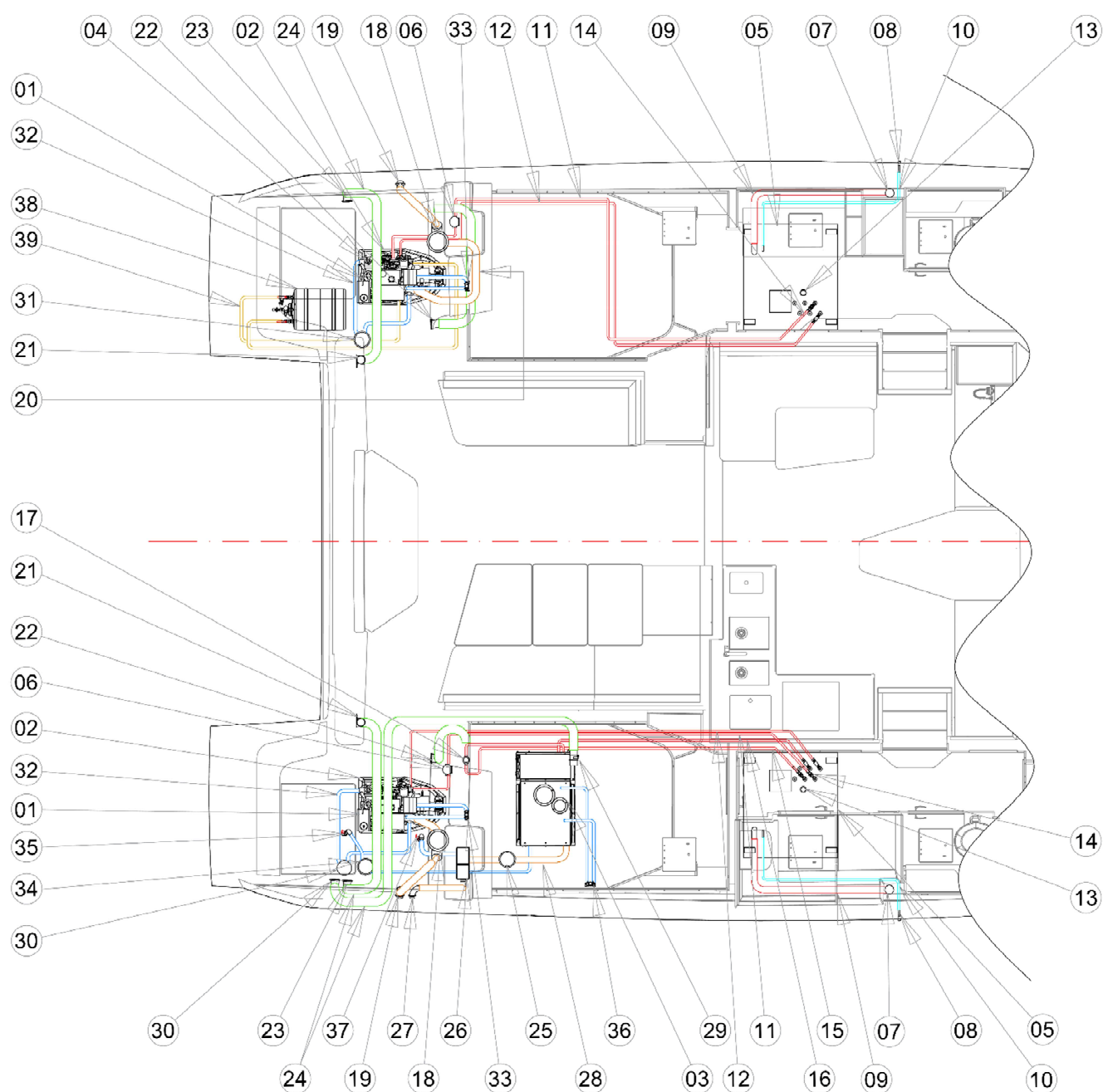


Implantation mécanique

Label	Description
Général	
1	Moteur sail-drive
2	Embase polyester
3	Groupe électrogène*
4	Remplissage huile moteur
Circuit gasoil	
5	Réservoir gasoil 250 L (x 2)
6	Filtre à gasoil
7	Nable de gasoil
8	Event
9	Tuyau de remplissage gasoil
10	Tuyau d'évent gasoil
11	Tuyau d'alimentation moteur
12	Tuyau de retour moteur
13	Jauge gasoil
14	Vanne de coupure
15	Tuyau alimentation GE*
16	Tuyau retour GE*
17	Filtre à Gasoil GE*
Echappement / Ventilation	
18	Waterlock
19	Sortie d'échappement
20	Tuyau d'échappement
21	Ventilateur de cale moteur
22	Grille de ventilation (aspiration)
23	Grille de ventilation (refoulement)
24	Gaine de ventilation
25	Waterlock GE*
26	Séparateur eau/Gaz GE*
27	Sortie échappement GE*
28	Gaine échappement GE*
29	Ventilateur de compartiment GE*
30	Grille de ventilation (refoulement) GE*
Circuit de refroidissement	
31	Filtre à eau de mer
32	Tuyau eau de mer
33	Coude anti-siphon
34	Filtre eau de mer GE*

35	Prise eau de mer GE*
36	Coude anti-siphon GE*
37	Evacuation eau de mer GE*
38	Chauffe-eau 40L
39	Tuyau d'échange chauffe-eau

* Option



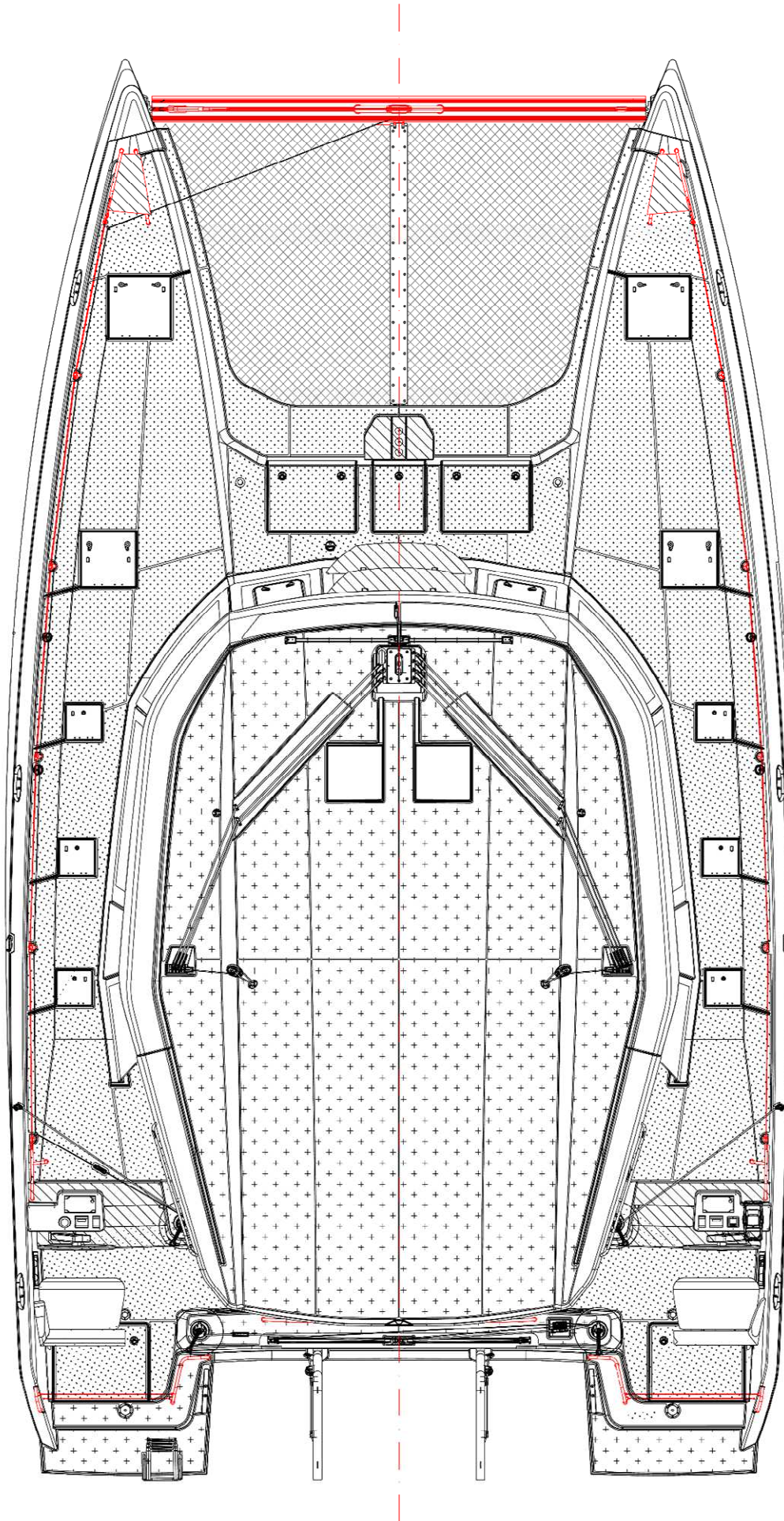


Nautitech 44



Pont de travail

Label	Description
	ZONE DE PONT CONSIDEREE  TECK  ANTIDERAPANT  TRAMPOLINE  ANTIDERAPANT HORS PONT DE TRAVAIL  DELIMITATION ZONE DE TRAVAIL
*	Option



NAUTITECH

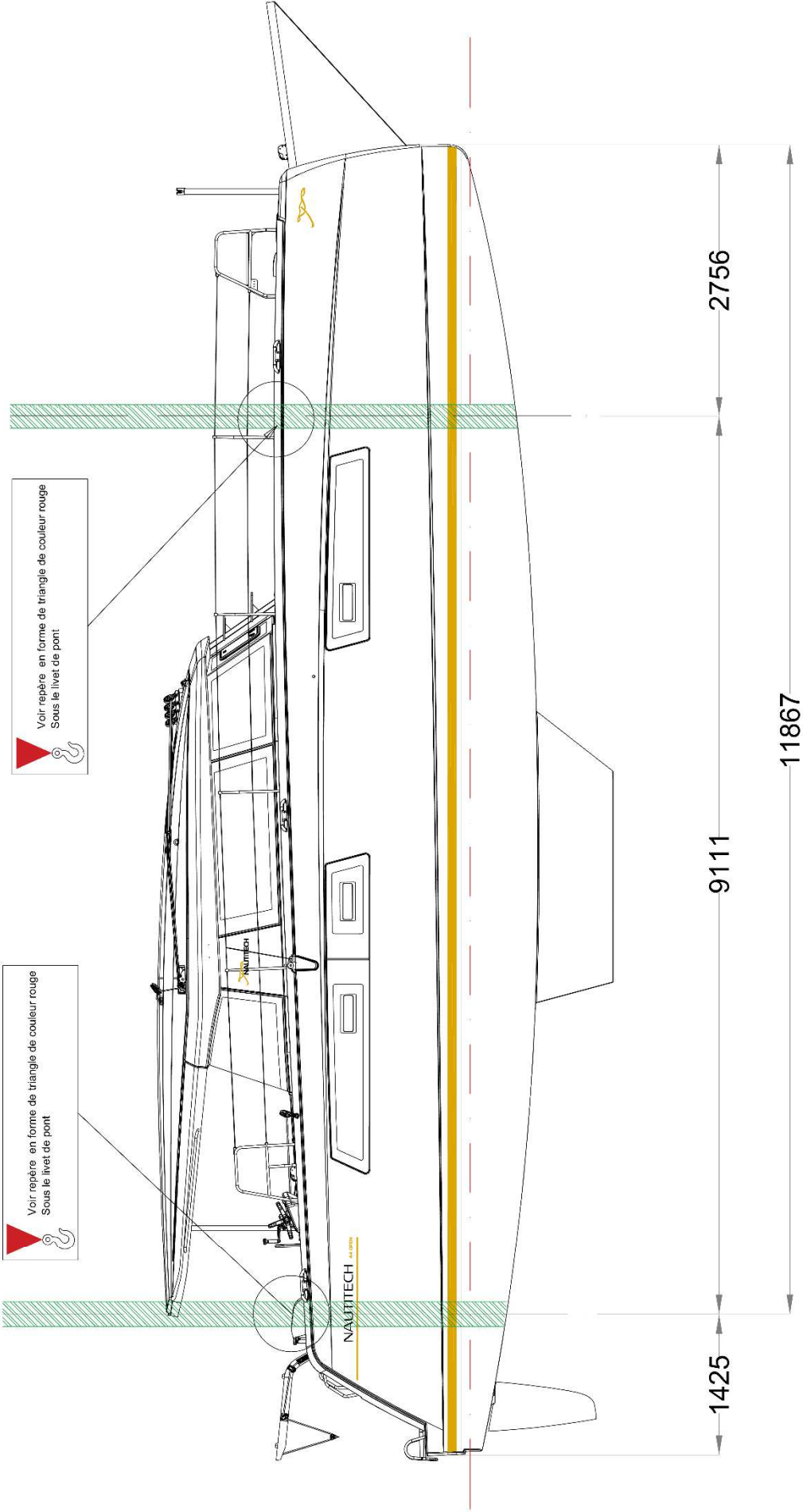


Nautitech 44



Position des sangles

Label	Description
	Voir repère en forme de triangle de couleur rouge Sous le livet de pont  Attention à la présence du speedomètre





**Z.I du canal des Sœurs
17300 ROCHEFORT
Tel 33 (0)5 46 99 54 51
Fax 33 (0)5 46 98 78 03**

Document non contractuel